

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
  
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.

# HISTOIRE DE LA COLONIE FRANÇAISE.

## EN CANADA.

---

### DEUXIÈME PARTIE.

(*Suite.*)

---

### CHAPITRE XII.

#### QUATRIÈME GUERRE DES IROQUOIS DEPUIS 1657 JUSQU'À 1660.

##### I.

Nouvelle déclaration de guerre par les Iroquois, dans la mort de Saint-Père et autres.

Depuis la paix conclue avec les nations Iroquoises, et après la restitution, qui avait été faite mutuellement, des captifs pris de part et d'autre dans les guerres précédentes, les colons de Villemarie étaient sans défiance à l'égard des Iroquois qui se présentaient chez eux. Le 25 octobre 1657, trente sauvages d'Onneiout, voisins de ceux d'Onnontagué, s'approchèrent des maisons, dans le dessein d'y faire quelque coup; et plusieurs de cette troupe, étant allés à la Pointe Saint-Charles, entrèrent chez un brave colon, Nicolas Godé, qui y construisait un bâtiment pour son usage, aidé par Jean de Saint-Père, son gendre, et Jacques Noël, leur serviteur. Godé et de Saint-Père les accueillirent gracieusement, les reçurent en amis, leur donnèrent même à manger; et après une réception si amicale de leur part, et acceptée par ces Iroquois avec des témoignages apparents de reconnaissance, ils étaient loin de penser qu'ils avaient affaire à des assassins. Ils montèrent donc tous trois sur leur maison, qu'ils couvraient alors, et n'ayant aucune défiance, négligèrent de porter sur le toit leurs armes avec eux. Alors ces Iroquois, par une lâche et barbare perfidie, les voyant sans défense, eurent l'insigne cruauté de les mettre en joue et de tirer sur eux leurs arquebuses, dont les décharges les firent tomber du toit, comme on eût pu faire des oiseaux. Bien plus, après un tel coup de valeur, ils n'eurent pas honte d'arracher la peau de la tête à Nicolas Godé et à Jacques Noël, pour en faire trophée dans leur bourgade, et de couper la tête de Jean de Saint-Père, pour conserver, dit-on, par ce moyen, et emporter avec eux sa belle chevelure. Nicolas Godé était âgé

de soixante-quatorze ans, et Jean de Saint-Père, son gendre, âgé de trente-neuf. Ils furent inhumés le même jour, et tous trois dans le même sépulchre. Saint-Père laissait deux enfants : un fils, qui mourut en bas âge, et une fille, Agathe de Saint-Père, âgée d'environ un an, dont nous aurons plusieurs fois occasion de parler dans la suite. “ Cette perfide rature nous fut bien fâcheuse, dit M. Dollier de Casson ; car il est difficile de recouvrer des hommes tels que ceux que nous perdîmes, et il est bien affligeant de voir périr, par de si infâmes trahisons, les meilleurs habitants qu'on ait, surtout Jean de Saint-Père, d'un esprit vif, d'une piété sincère et d'un jugement aussi excellent qu'on en ait eu ici.”

## II.

La tête de Saint-Père reproche aux Iroquois leur perfidie.

Aussitôt après cette noire action, les assassins prirent la fuite ; mais si personne ne put alors venger sur eux cette mort si cruelle, le Ciel sembla la leur reprocher par un prodige sensible, proportionné à la grossièreté de leurs esprits et très-propre à les frapper. “ Ce que j'avance, dit M. Dollier, est un dire commun, qui prend son origine dans les récits de ces mêmes assassins. Ils ont assuré que la tête de Saint-Père, qu'ils avaient coupée et qu'ils emportaient avec eux, leur fit quantité de reproches : qu'elle leur disait en fort bon iroquois, quoique, de son vivant, le défunt n'entendit pas cette langue : *Tu nous tués, tu nous fais mille cruautés ; tu veux anéantir les Français dans ce pays ; tu n'en viendras pas à bout. Vous avez beau faire, un jour nous serons vos maîtres et vous nous obéirez.* Les Iroquois disent que cette voix se faisait entendre de temps en temps, le jour et la nuit ; qu'ils en étaient importunés et effrayés ; et que, pour l'empêcher de se faire ouïr, ils mettaient la tête du défunt tantôt dans un endroit, tantôt dans un autre ; que même ils la couvraient en mettant quelque chose dessus, sans rien gagner pour cela ; qu'enfin ils écorchèrent la tête et en jetèrent le crâne de dépit, pour se délivrer de ses reproches, et que néanmoins ils ne cessaient pas d'entendre encore la voix du côté où ils mettaient la chevelure. J'ai appris ceci de personnes dignes de foi, entre lesquelles je puis dire que la dernière qui m'en a parlé, et qui assure l'avoir ouï de la propre bouche de ces barbares, est un homme d'une probité très-avérée, et qui comprend aussi bien l'iroquois que je puis entendre le français. Cela étant, j'ai cru devoir rapporter la chose avec ingénuité, et j'estimerais être répréhensible si je la laissais dans l'obscurité du silence. “ La Sœur Bourgeoys, qui était alors à Villemarie, rapporte le même prodige : “ Les sauvages, dit-elle, ayant emporté la tête de Saint-Père pour avoir sa belle chevelure, on rapporta, peu de jours après, que cette tête leur parlait. M. Cuillerier, qui, ayant été pris, était dans leur

“ pays, a attesté que cela était vrai ; d'autres ont assuré aussi que la tête  
“ parlait et que les sauvages l'ont entendue plus d'une fois.”

## III.

M. de Maisonneuve retient prisonniers tous les Iroquois qu'il peut saisir.

Quoique les assassins eussent pris la fuite, on saisit d'abord quelques-uns de leurs compagnons, qu'on amena au Fort. Alors, par un sentiment de charité chrétienne qui ne trouve d'exemple que dans les Saints, Mathurine Godé, veuve de Jean de Saint-Père, et Françoise Gadois, veuve de Nicolas Godé, la digne mère d'une telle fille, apprenant leur arrestation, allèrent prier M. de Maisonneuve pour qu'on ne fit aucun mal aux prisonniers, et leur apportèrent elles-mêmes quelques vivres. A l'occasion de ces meurtres, il fit arrêter et mettre aux fers tous les Iroquois qu'on put saisir dans l'île de Montréal, de quelque nation qu'ils fussent ; et entre autres, un Onnontagué qui y chassait depuis quelque temps et se retirait le plus souvent chez les Français. Interrogés pourquoi ils en avaient usé de la sorte, malgré la paix faite avec eux, ces prisonniers, dit-on, répondirent en se moquant : “ Les Français tiennent entre leurs bras les Hurons et les “ Algonquins ; il ne faut donc pas s'étonner si, en voulant frapper les uns, les coups tombent quelquefois sur les autres.” Cependant, quatre jours après ce meurtre, trois sauvages d'Onnontagué, se présentèrent d'eux-mêmes au Fort pour parler à M. de Maisonneuve, et lui protestèrent qu'ils étaient innocents et très-affligés de l'attentat commis. L'un d'eux, tirant même sept présents, composés de neuf colliers de porcelaine, assura que des sauvages de Goiogwen avaient fait ce méchant coup, et un des présents qu'il offrait fut pour raffermir le mai ébranlé, auprès duquel devaient se tenir les conseils entre les Français et les nations iroquoises. M. de Maisonneuve, en homme sage, reçut les présents, n'ayant pas encore alors assez de lumière sur les sentiments de ces perfides, qui paraissaient fort innocents ; néanmoins, voulant observer de plus près leurs démarches, il les invita à demeurer quelque temps auprès des Français. Mais comme ils se sentaient coupables et qu'ils étaient, disaient-on, camarades des assassins ; voyant, d'ailleurs, qu'un sauvage d'Onnontagué était dans les fers au Fort de Villemarie, ils s'enfuirent durant la nuit. Sur ces entrefaites, quelques Algonquins, qui étaient allés chasser vers les îles de Richelieu, tuèrent un Onnontagué, qu'ils rencontrèrent par hasard avec un autre qui s'échappa de leurs mains. Celui-ci s'étant présenté à Villemarie, M. de Maisonneuve le fit saisir et mettre aux fers comme les autres ; mais, pour ne pas compromettre, par ces arrestations, la vie et la liberté des Pères Jésuites et des Français résidant à Onnontagué, il envoya, dans ce pays, l'un des prisonniers avec des lettres adressées aux missionnaires. Il les informait du massacre qui venait d'avoir lieu à la Pointe Saint-Charles, et les priait de

dire aux anciens du pays qu'il avait arrêté de leurs gens et les détenait sans leur faire aucun mal, désirant de savoir si l'attentat sur les personnes des trois Français de Villemarie n'avait point été commis par leur jeunesse ; qu'en attendant l'éclaircissement de cette affaire, ceux qu'il retenait ainsi seraient traités avec douceur.

## IV.

M. d'Ailleboust ordonne d'arrêter tous les Iroquois qu'on peut saisir.

Immédiatement après le meurtre, M. de Maisonneuve dépêcha un canot pour en donner avis aux Trois-Rivières et à Québec, et informer les Gouverneurs de ces deux postes de la ligne de conduite qu'il allait tenir, et que la prudence demandait des circonstances si alarmantes. Aux Trois-Rivières, on arrêta aussitôt douze Agniers, dont quelques-uns furent envoyés à Québec ; et, le 1<sup>er</sup> novembre, M. d'Ailleboust, qui tenait alors la place de M. de Lauson-Charny, ayant reçu les lettres de M. de Maisonneuve, donna ordre aussi lui-même d'arrêter, dans toutes les habitations Françaises, tous les Iroquois qui s'y présenteraient, quelle que fût leur nation. Le 5 du même mois, il assembla les Français, ainsi que les Algonquins et les Hurons, pour leur communiquer le dessein qu'il avait d'envoyer à Agnié deux prisonniers de cette nation, afin d'informer les anciens du motif de l'arrestation des autres. Il leur faisait dire qu'on avait tué trois Français à Villemarie, les meurtriers étant au nombre de trente, quoiqu'il n'en eût pas paru autant ; que, les parents des défunts ayant voulu se venger sur les Agniers qui étaient aux Trois-Rivières, on s'y était opposé de la part du Gouverneur général ; mais qu'on avait saisi ces Agniers pour savoir des anciens de leur nation si ce meurtre n'avait pas été commis par leur jeunesse. Cependant, dès que la nouvelle de ces meurtres se fut répandue à Québec, les Français de ce poste craignirent que les cinq nations Iroquoises ne s'unissent ensemble pour ruiner la colonie, et, considérant cet attentat comme une déclaration de guerre, on se mit à faire la garde, afin de n'être pas surpris. Le P. Ragueneau rapporte, en effet, que les sauvages d'Onneiout, revenus dans leur pays, y avaient porté comme en triomphe les chevelures des trois Montréalistes, dans leur bourgade, pour marque de guerre déclarée.

## V.

Ambassadeurs Agniers qui demandent avec insolence la liberté des leurs, détenus dans les fers.

Cependant les lettres envoyées par M. de Maisonneuve à Onnontagué ne furent point remises aux Pères Jésuites. Bien plus, par une déloyauté atroce, le sauvage de cette nation qui en avait été chargé, au lieu de rapporter aux anciens les paroles de ce Gouverneur, leur dit que les Français

venaient de se lier principalement avec les Algonquins pour leur faire la guerre, et que même ils avaient tué son compagnon vers les îles Richelieu. Il n'en fallait pas davantage pour animer les Onnontagués contre les Français résidant dans ce pays ; mais, avant de tomber sur eux, ils voulurent se concerter avec les Agniers. Ceux-ci qui ne pouvaient, non plus que les autres, souffrir la détention de leurs gens, la regardant comme très-injuste, envoyèrent, pour demander leur délivrance, trois ambassadeurs, qui arrivèrent à Québec le 3 janvier 1658, et auxquels M. d'Ailleboust donna audience le 4 du mois suivant. Le plus âgé des trois, tirant neuf colliers de porcelaine, en présenta sept au Gouverneur et les deux autres aux Hurons et aux Algonquins. Dans sa harangue, il protesta ne savoir qui avait commis le meurtre des trois Français à Villemarie, ajoutant que ce pouvait être des sauvages de Sonnontouan, d'Onnontagué ou d'Onneiout, mais que ceux d'Agnic étaient innocents de ce crime. Il demanda donc à M. d'Ailleboust qu'il rompît les fers des Agniers détenus et leur fournît les choses nécessaires pour leur retour. Quant aux Algonquins et aux Hurons, il les interpella sur leurs sentiments à l'égard des Agniers, se promettant bien à lui-même qu'ils ne lui feraient aucun mal dans la maison du Gouverneur : " Cache ta hache et ton couteau, si tu en as, dit-il ; car tu lui ferais honte en me blessant."

## VI.

## Réponse de M. D'Ailleboust aux Ambassadeurs.

M. d'Ailleboust, jugeant qu'il était de son honneur de réprimer l'audace et l'insolence de ces barbares, assembla d'abord les Français et ensuite les Hurons avec les Algonquins, pour arrêter de concert la réponse qu'il voulait leur faire ; et enfin, le 12 février, les ayant tous réunis dans une grande salle, où les trois députés d'Agnic furent introduits, il leur fit interpréter publiquement sa réponse. Il avait eu soin de la mettre par écrit, et l'on va voir qu'elle faisait un singulier contraste avec celle de M. de Lauson-Charny, quelques mois auparavant. " C'est chose étrange  
 " que toi, Agnier, tu me traites comme si j'étais ton captif. Tu me tues ;  
 " moi, qui suis Français, je crie : On m'a tué. Tais-toi, me dis-tu, nous  
 " sommes bons amis, et tu me jettes un collier de porcelaine comme en  
 " me flattant et en te moquant. Sache que le Français tirera raison de  
 " ta perfidie, qui dure depuis si longtemps. Il n'a qu'un mot à te dire, le  
 " voici : Fais satisfaction, ou dis qui a commis le meurtre. Tu sais bien  
 " que ton armée est en campagne, et cependant tu crois m'amuser avec  
 " un collier de porcelaine. Le sang de mes frères crie bien haut ; si bien-  
 " tôt je ne suis apaisé, je tirerai vengeance de leur mort. Tu es si  
 " effronté que tu oses bien redemander quelques haches et quelques hail-  
 " lons qu'on a pris à tes gens ; as-tu rapporté ce que tes compatriotes ont  
 " pillé, ce que vous avez volé, depuis deux ans, dans les maisons Fran-

“ gaises ? Si tu veux la paix, faisons d’abord la guerre. Le Français ne  
 “ sait ce que c’est que de craindre, quand une fois la guerre est résolue.  
 “ Tu demandes aux Algonquins et aux Hurons ce qu’ils ont dans le cœur.  
 “ Ton frère l’Onnontagué a tué les Hurons, et toi, tu venais pour massa-  
 “ cre les Algonquins ; et tu oses leur demander ce qu’ils ont dans le  
 “ cœur ! Ils souffrent que je te conserve la vie parce qu’ils m’obéissent, et,  
 “ s’ils n’avaient pas du respect pour moi, le collier dont tu leur as fait pré-  
 “ sent aurait servi de licou pour t’étrangler.” Les députés Agniers, voyant  
 que l’assemblée commençait à se séparer et qu’on ne parlait point de les  
 renvoyer dans leur pays, firent encore deux présents, par l’un desquels ils  
 promirent, si M. d’Ailleboust voulait les laisser aller, de revenir au prin-  
 temps, en ramenant avec eux le P. Le Moyne, qui était toujours à Agnié,  
 et les meurtriers des trois Montréalistes. On les laissa partir.

## VI.

## Coalition de toutes les nations iroquoises pour détruire les Français.

Pendant qu’à Québec on faisait ces assemblées, on tint à Agnié, au  
 mois de février 1658, un conseil fort secret, où se trouvèrent, en très-  
 petit nombre, des anciens de toutes les nations Iroquoises. On y résolut  
 de faire une guerre implacable aux Français, dès qu’on aurait retiré de  
 leurs mains les prisonniers Iroquois, en commençant par faire main-basse  
 sur les Jésuites et les autres Français résidant près d’Onnontagué ; et on  
 convint que, si M. d’Ailleboust ne relâchait point les captifs, on tuerait  
 une partie des missionnaires et des Français, et qu’on mettrait l’autre  
 dans les liens pour en faire l’échange avec les Iroquois détenus dans les  
 prisons Françaises. En exécution de ce conseil, diverses bandes Iroquoises  
 se mirent en campagne avant la fin du même mois : deux cents Agniers,  
 d’une part, quarante Onnciouts, d’une autre, et quelques troupes d’On-  
 nontagué, prirent les devants, pendant qu’on assemblait le gros de l’armée.  
 Ce fut un trait de providence que les cinquante Onnontagués descendus  
 à Québec pour enlever les derniers restes des Hurons, comme nous l’avons  
 dit déjà, eussent pris le parti de passer l’hiver auprès d’eux, en attendant  
 le retour du printemps ; car cette résolution fut le salut de tous les Fran-  
 çais résidant à Onnontagué. “ Ils nous sauvèrent par là la vie sans y  
 “ penser, dit le P. Ragueneau, parce que leurs compatriotes voulaient  
 “ attendre leur retour avant d’exercer sur nous ce dernier acte d’hos-  
 “ tilité.” De leur côté, les Agniers aussi jugèrent à propos de dissimuler  
 jusqu’à ce que, par le renvoi du P. Le Moyne, qui était chez eux, ils  
 eussent obtenu la délivrance de leurs gens, se proposant de décharger  
 ensuite les premiers coups de leur fureur sur les Français résidant à  
 Onnontagué, et ensuite, sous ombre d’amitié, d’aller fondre sur les habita-  
 tions Françaises et, après les avoir pillées, d’y mettre tout à feu et à sang.

## VIII.

Les Missionnaires et les Français d'Onnontagué se disposent à s'enfuir secrètement.

Les missionnaires d'Onnontagué, apprenant, par un Iroquois chrétien, le complot qu'on tramait contre eux, en donnèrent avis à Québec et cherchèrent les moyens de s'échapper du pays. C'était d'ailleurs une nécessité pour eux de prendre ce parti, puisque déjà les Français voulaient s'enfuir dans les bois, et que, sur dix soldats dont se composait la garnison, neuf étaient résolus d'abandonner le poste. Ils jugèrent donc tous qu'ils devaient se retirer de compagnie afin d'assurer le succès de leur évasion. La difficulté était de l'effectuer sans en donner connaissance aux Iroquois, le moindre soupçon devant hâter et attirer le malheur qu'ils voulaient fuir. Mais comment sortir du pays, étant dépourvus de canots, de matelots, et ayant d'ailleurs à passer par des précipices où une douzaine d'Iroquois auraient pu défaire aisément toute cette troupe ? Pour suppléer au défaut des canots, on se mit à construire, en cachette et dans le grenier, deux bateaux qui tirassent fort peu d'eau et pussent porter chacun quatorze ou quinze hommes, et la valeur de quinze à seize cents livres pesant. Enfin l'on parvint à se procurer encore quatre canots à l'Algonquine et quatre à l'Iroquoise, qui, avec les deux bateaux, devaient composer la petite flotte. " Il n'était pas aisé de faire l'embarquement sans être aperçus des Iroquois, qui nous obsédaient continuellement, rapporte le P. Ragueneau. Le transport des bateaux, des canots et de tout l'équipage ne pouvait pas se faire sans un grand bruit, et néanmoins, sans le secret, il n'y avait rien à espérer qu'un massacre général de tous tant que nous étions au moment que l'on se fut aperçu que nous eussions la moindre pensée de nous retirer. Pour cela, nous invitâmes tous les sauvages qui étaient proche de nous à un festin solennel, où nous employâmes toute notre industrie et n'épargnâmes ni le son des tambours, ni les instruments de musique, pour les endormir par un charme innocent."

## IX.

Festin à tout manger pour surprendre la vigilance des Iroquois.

Voici comment le raconte la Mère Marie de l'Incarnation. Un jeune Français, adopté par un Iroquois de réputation, feignit d'avoir songé qu'il mourrait si l'on ne faisait *un festin à tout manger*, selon les idées superstitieuses de ces barbares. " Tu ne mourras pas, lui répond son père adoptif ; pré-pare-nous donc ce festin, et nous mangerons tout." Les Jésuites lui donnèrent les porcs qu'ils faisaient nourrir et les provisions qu'ils avaient d'outardes, de poissons et autres ; tout cela, joint à ce que le jeune Français put se procurer ailleurs, fit la matière de ce festin, qui eut lieu pendant la nuit. Tous les convives se remplirent, en effet, de telle sorte que, n'en pouvant plus, ils conjuraient le jeune homme d'avoir pitié d'eux et de



les envoyer se reposer. Je mourrai donc, répondait-il, et, à ce mot *mourir*, ils continuaient tous de manger malgré eux. En même temps, celui qui présidait au festin faisait jouer les flûtes, les trompettes, les tambours, afin de charmer l'ennui d'un si long repas et d'exciter les convives à danser. Ce jeune homme surtout jouait son jeu avec tant d'adresse et de succès, que chacun voulait contribuer à la joie publique ; c'était à qui jetterait des cris plus perçants, tantôt de guerre, tantôt d'allégresse. Par complaisance pour lui, les sauvages chantaient et dansaient à la Française, tandis que les Français dansaient à la sauvage. Enfin, pour les animer de plus en plus, on distribua des présents à ceux qui jouaient le mieux leur personnage et qui faisaient le plus de bruit, afin d'étouffer par là celui qu'une quarantaine de Français faisaient au dehors dans le transport de tout leur équipage.

## X.

Les Missionnaires et les Français s'enfuient à petit bruit.

L'embarquement s'étant fait de la sorte, le festin finit à point nommé, c'est-à-dire que le jeune Français dit alors à son père adoptif : “ C'en est fait, j'ai pitié de vous ; cessez de manger, je ne mourrai pas. Je vais faire jouer d'un doux instrument pour vous exciter au sommeil ; mais ne vous levez demain que bien tard, et dormez jusqu'à ce qu'on vienne vous éveiller pour les prières.” Après ces paroles, on commença à jouer d'une guitare. Les convives se retirèrent ensuite, et, lorsque les missionnaires et les Français virent qu'ils étaient endormis, sortant alors de la maison par une porte de derrière, ils s'embarquèrent à petit bruit. Heureusement pour eux, il neigea toute cette nuit, 20 mars 1658, ce qui fut causé que, le lendemain, les Iroquois, ne voyant pas de vestiges d'hommes sur la neige, n'eurent pas la pensée d'aller à leur poursuite, ne s'imaginant pas qu'ils eussent pu s'embarquer sur le lac, dans la persuasion où ils étaient qu'ils n'avaient aucun moyen de transport. (\*)

---

(\*) Des sauvages d'Onnontagué, qui furent faits prisonniers dans la suite, rapportèrent que les Français, pour n'être pas poursuivis dans leur fuite, avaient mis sur les murs du Fort construit par eux quantité d'hommes de paille, auxquels ils avaient attaché des bâtons en guise de fusils. Mais que, le lendemain, les Onnontagués, ayant remarqué que ces hommes ne remuaient point et qu'on n'entendait plus le bruit ordinaire, escaladèrent le Fort, pillèrent ce qui était resté, renversèrent les murailles et firent des cris de joie, comme pour la plus signalée victoire qu'ils eussent jamais remportée.

## NOTICE

### SUR LE RÉVÉREND MESSIRE FAILLON (1.)

Quand je considère l'époque présente et que j'y vois tant de talents incontestables, de fécondes inspirations, de pensées généreuses, je tiens que Dieu ne lui doit rien de plus, et qu'il ne lui manque pour être grand à son tour, que le travail, c'est-à-dire la volonté seule.

Il dépend de nous qu'il ne manque pas, si nous savons secourir ces molles habitudes qui nous circonviennent, si nous revenons aux mâles habitudes de nos ancêtres, et que nous ne laissions pas périr leurs exemples.

GAZANAM, *Discours sur le Travail.*

Nous allons donner une notice sur le Révérend Messire Faillon, et principalement sur ses œuvres et ses nombreux écrits.

On pourrait nous demander pourquoi nous tentons de mettre au jour les mérites d'un homme qui a cherché si soigneusement l'obscurité et l'éloignement pour tout éclat extérieur.

Le respect dû à sa mémoire, ne devrait-il pas nous porter à honorer l'inclination qu'il a eu pour le silence, en laissant ses qualités dans l'oubli où il a voulu lui-même les ensevelir.

Et d'ailleurs, en essayant de faire connaître cet homme éminent, croyons nous que nous ajouterons quelque gloire au souvenir si profond qu'il a laissé dans le cœur de ses amis ?

Sans doute si nous n'avions en vue que les intérêts d'une vaine renommée, nous aurions dû nous abstenir, mais nous envisageons un but plus noble et plus utile, nous voulons faire connaître cet homme éminent à cause du bien que nous attendons des exemples qu'il a donnés, nous espérons être utile à tous ceux à qui ils seront présentés, tandis que nous sommes certains qu'en rappelant sa mémoire, nous plairons à ceux qui l'ont connu et qu'il ne peut plus consoler par sa présence.

Une autre remarque qu'on pourrait faire c'est que, lorsqu'il s'agit d'un homme dont les vertus ont été si éminentes, il faudrait surtout s'attacher à mettre en lumière sa piété, les exemples, et les œuvres qui ont particulièrement signalé sa vie sacerdotale, mais nous savons que nous pouvons laisser ce soin à des plumes plus autorisées et plus compétentes ; c'est pourquoi nous croyons devoir nous attacher à un point de vue qui a pour nous le double but d'un avantage véritable à atteindre et d'un grand devoir à accomplir.

Nous présenterons donc à tous ceux qui ont l'amour de la Science un modèle de travail auquel on trouverait difficilement, de notre temps, rien de supérieur. D'autre part, l'amour de la patrie qui fut toujours si vif parmi nous, nous oblige par un motif de reconnaissance à montrer les immenses travaux que le Révérend Messire Faillon a accomplis pour sauver de l'oubli les fastes glorieux de notre histoire Canadienne.

---

(1) M. Etienne Michel Faillon, prêtre de St. Sulpice, est décédé à Paris, le 25 octobre 1870.

Arrivé à une époque où les anciennes Congrégations scientifiques et littéraires avaient été anéanties par les fureurs de la Révolution Française, livré à ses seules ressources et ses seuls efforts personnels, M. Faillon a édité à lui seul, plusieurs ouvrages qui auraient pu nécessiter le travail de Communautés entières.

Quand le chantre de l'Iliade veut donner une idée de la force prodigieuse de ses héros, il les représente combattant avec des armes que plusieurs hommes du temps où il écrit, réunis ensemble, auraient eu peine à remuer. C'est à peu près l'inverse qu'il faut dire à propos des travaux de M. Faillon. Et c'est en effet ce que n'hésita pas à prononcer un célèbre érudit de nos jours, Dom Guéranger, abbé de Solesmes, lorsqu'il eut achevé la lecture de l'ouvrage intitulé : *Monuments inédits sur l'apostolat de Ste. Marie Madeleine*. Car il dit alors hautement qu'il n'eut pas fallu moins que le concours de plusieurs de ces anciens géants du travail, des Bénédictins ou Oratoriens, pour accomplir cette tâche. Du reste, pour donner une idée de sa puissance de travail, il nous suffira de faire la simple énumération des principaux ouvrages édités par lui dans un laps de temps relativement restreint.

1829. Vie de M. Déria, supérieur des Sœurs de St. Charles. 1 vol. in 8o  
 1830. Vie de M. de Lantages, supérieur du Séminaire du Puy. 1 vol. in 12o  
 1831. Histoire des Catéchismes de St. Sulpice . . . . . 1 vol. in 12o  
 1832. Méthode des Catéchismes . . . . . 1 vol. in 12o  
     Coutumier des Catéchismes . . . . . 1 vol. in 4to  
     Recueil de Paraboles et de Comparaisons pour les Catéchistes . . . . . 2 vol. in 4to  
 1835. Explication, d'après les Pères, des Six jours de la *Création* . . . . . 1 vol. in folio  
     Un autre travail sur les Pères . . . . . 1 vol. in folio  
 1835. Première notice sur Sainte Marie Madeleine . . . . . 1 vol. in 12o  
 1836. Edition des quelques ouvrages de M. Olier revus et annotés . . . . . 10 vol. in 13o  
 1841. Vie de M. Olier . . . . . 2 vol. in 8o  
 1845. Plusieurs volumes in folio de Documents sur M. Emery, supérieur de St. Sulpice, ouvrage rédigé plus tard . . . . . 2 vol. in 3o  
 1848. Monuments sur l'histoire et l'Apostolat de Ste. Marie Madeleine . . . . . 2 vol. in 4to  
 1854. Vie de la Sœur Bourgeois . . . . . 2 vol. in 8o  
     Vie de Mademoiselle Mance . . . . . 2 vol. in 8o  
     Vie de Madame d'Yeuville . . . . . 1 vol. in 8o  
     Vie de Mademoiselle Leber . . . . . 1 vol. in 8o  
     Notice sur le Séminaire de Baltimore . . . . . 1 vol. in 12o  
     Retraite pour le Séminaire de Montréal . . . . . 1 vol. in 8o

Instructions et règlements pour différentes Communautés. . . . .	1 vol. in 4to
1865-66. Histoire de la Colonie Française, en Canada. . . . .	3 vol. in 4to
1866. Vie de la Très-Sainte Vierge, tirée des écrits de M. Olier. . . . .	2 vol. in 8o
Vie de St. Joseph, d'après M. Olier. . . . .	2 vol. in 8o
1868. Histoire des premiers Apôtres de la Gaule. . . . .	2 vol. in 4o
1870. Nouvelle Histoire de M. Olier. . . . .	3 vol. in 8o

Outre ces ouvrages complètement finis, dont quelques-uns inédits, nous devons mentionner encore beaucoup d'autres recueils de matériaux qui ne demandaient plus à l'Auteur qu'un dernier travail de rédaction ; et tous ceux qui ont connu M. Faillon savent avec quelle facilité et quelle rapidité vraiment incroyables, il pouvait l'accomplir. Ce sont entr'autres :

1o. La continuation de l'Histoire du Canada jusqu'à la conquête ; ouvrage pour lequel il avait réuni près de 30 volumes in 4to de documents.

2o. Une histoire des colonies de Montréal dans l'Amérique septentrionale

3o. Une édition complète des Ecrits de M. Olier, qu'il avait réunis, collationnés et annotés, lesquels devaient former environ une vingtaine de volumes in 4o.

4o. Plusieurs autres travaux sur différents sujets de morale et de discipline ecclésiastique, règlements et instructions pour les communautés.

5o. Explication du Pontifical pour les retraites d'ordination qui se font dans les Séminaires de St. Sulpice.

6o. Un certain nombre de sermons et de sujets d'oraison, universellement admirés dans les différents Séminaires où l'Auteur avait été employé ; et qu'elle utilité aurait pour le clergé leur publication complète !

Enfin, nous pouvons mentionner un grand nombre de Lettres ou Mémoires, et une correspondance étendue qui seraient très-avantageusement publiés.

Quand on considère l'étendue de ces travaux, on est étonné, en songeant qu'ils sont l'œuvre d'un seul homme ; mais l'étonnement et l'admiration redoublent lorsqu'on pense aux circonstances qui en accompagnaient la production. M. Faillon n'a presque jamais pu s'y appliquer exclusivement, et le plus souvent il lui fallait les mener de front avec les fonctions les plus impérieuses et les plus absorbantes de professeur ou de directeur dans les séminaires.

Au sortir même de la Solitude, (1) il fut professeur de Théologie et d'Ecriture Sainte pendant 15 ans ; ensuite Directeur de la Solitude, puis Visiteur des Etablissements de la Compagnie en Amérique, pendant sept ans, enfin Procureur Général de St. Sulpice, à Rouac.

---

(1) Maison du Noviciat du Séminaire de St. Sulpice, à Issy, près Paris.

Quand on va visiter les vieux couvents de Solesmes, de Pavie, de Pérouse, de St. François d'Assise, de St. Paul *hors des murs*, de St. Martin de Naples et de l'illustre Mont-Cassin, on admire comment les saints fondateurs d'Ordres savaient choisir des solitudes, fermées à tous les bruits du monde et à toutes les occupations extérieures, parfois sur le haut de montagnes presque inaccessibles, d'autres fois au fond de contrées désertes, ou au loin dans des forêts inexplorées. Et quand on pénètre dans ces pieux asiles du silence, de la prière, et du recueillement, en contemplant ces cloîtres intérieurs, ces corridors à perte de vue, voûtés de pierres, ces cellules, ces sanctuaires isolés, on comprend cette parole de St. Bernard exaltant les délices de la solitude, où l'on trouve, dit-il, l'air plus pur, le ciel plus ouvert et la sainte familiarité de Dieu avec l'âme :

*Aer purior, cœlum apertius, familiarior Deus.*

Mais ces grandes institutions sont hors de notre portée, et encore que nombre d'âmes d'élite s'efforcent, par leurs désirs et leurs prières, d'en amener le retour, il se passera probablement encore bien du temps, avant que les hommes épris des vives et âpres jouissances de l'étude, puissent profiter du secours de ces saints asiles. Combien donc à ceux qui soupirent après la vie intellectuelle, tout en étant obligés de séjourner dans le monde, combien l'étonnant exemple de ce saint et grand travailleur ne peut-il pas être utile, fructueux, salutaire, puisque c'est au milieu des graves occupations, et dans les obligations incessantes de la direction de communautés religieuses, enfin dans tant d'autres différents emplois qu'il a pu élever, jour par jour, ce monument merveilleux, fruit d'une application continue, d'une érudition si vaste et si profonde, montrant si bien ce qu'est la vertu du travail si nécessaire à nos temps, si puissante et si féconde quand elle est soutenue par une volonté ferme, constante et invincible.

\* \*

Monsieur Etienne-Michel Faillon naquit à Tarascon, département des Bouches du Rhône, le 1er mai 1799, la même année et presque le même jour que le vénérable M. de Courson, qu'il devait rencontrer plus tard au noviciat de la Solitude, et, qui devenu Supérieur Général de la Compagnie de Saint-Sulpice, en 1846, trouva dans son ancien confrère, un si sage conseiller et un si utile auxiliaire.

La France sortait des horreurs de la Révolution, mais dans ces pays du Midi, la Religion reprit bientôt son empire. Les familles restées fidèles au milieu de si grandes épreuves bénissaient le retour de la paix, et elles s'empressèrent de témoigner leur reconnaissance envers la divine Providence par un redoublement de zèle pour la foi.

Pour juger de la haute piété des parents de M. Faillon et des soins qu'ils prirent de son âme dès son enfance, il suffisait de l'entendre parler, et de voir avec quelle consolation il aimait à se rappeler la sage direction qu'il en avait reçue.

Il reconnaissait surtout tout ce qu'il devait à sa bonne mère, et dans ce qu'il en rapportait, on voyait comme la source première du caractère particulier de ses sentiments et de sa piété. C'est ainsi qu'en lisant ce qu'il écrivit sur les sentiments de la Très-Sainte Vierge pour les chrétiens, on reconnaît qu'il avait pu étudier les admirables secrets de l'amour maternel dans une âme grande et profondément pénétrée de l'esprit de Dieu.

Nous avons trouvé, entr'autres preuves de ce que sa mère avait été pour lui, le fragment d'une lettre de M. Faillon à l'un de ses confrères :

“ Je fais à la Très-Sainte Vierge pour vous, lui dit-il, la même prière que ma mère lui faisait pour moi-même autrefois, comme je le lisais l'autre jour dans une de ses lettres du 20 décembre 1830.....  
 “ Toutes les fois que je vais à l'Eglise, je dis un Pater et un Ave à la Très-Sainte Vierge pour qu'elle te tienne toujours par la main et qu'elle ne te laisse jamais à toi-même,” sur quoi M. Faillon ajoute : “ cette demande me touche beaucoup, et il me semble qu'elle renferme toutes les autres que l'on peut faire puisque, comme dit St. Bernard : *Ipsâ tenente, non corruis, celui que la Très-Sainte Vierge tient comme par la main ne saurait tomber.*” C'est bien en effet une âme élevée en piété qui pouvait s'exprimer ainsi, et dans ce seul mot de la pieuse mère, on peut voir comme le premier germe et même le rapport de ces sentiments, avec toutes les idées que M. Faillon développa plus tard d'une manière si remarquable et si édifiante, sur l'esprit de la dévotion envers Marie.

Comme M. Faillon ne parlait presque jamais de lui-même et de ce qui le concernait, on n'a pu tirer de lui que fort peu de détails sur ce qui se rapporte à ses premières années. Mais quoiqu'il en soit à ce sujet, on peut dire qu'il y eut toujours dans sa personne un témoignage et comme un signe de ce qu'il avait dû être dans son enfance et sa jeunesse ; c'est ce qui a été remarqué presque par tous ceux qui ont joui de sa société.

On l'a constamment vu si bon, si uni à Dieu, si excellent, qu'on trouvait en lui comme une jeunesse toujours conservée. C'était une ouverture, une candeur, une amabilité qui semblait refléter les plus belles prérogatives de cet âge, nous dirions presque la candeur et l'ingénuité de l'enfance. Et cette apparence ne se déclarait pas seulement dans ses manières, ses procédés, dans son entretien si doux et si ouvert, dans cette absence de tout intérêt et de toute préoccupation personnelle, enfin dans cette paix continuelle que rien ne pouvait altérer ; mais ce cachet de jeunesse et d'amabilité apparaissait jusque dans les traits de sa figure, si purs et si calmes, et dans ce teint d'une délicatesse enfantine qu'aucune émotion violente ne semblait avoir jamais troublé.

Dès que la paix fut rétablie en France, on sait que, de tous côtés et sur tous les points à la fois, une multitude de saints prêtres, confesseurs de la

Foi, revenus de l'exil ou sortis de prison, voyant avec douleur les ruines faites dans les âmes pendant le triomphe du mal, se mirent à l'œuvre avec un zèle infatigable pour rétablir, sous toutes les formes, les moyens et les foyers d'instruction religieuse. Un document que nous avons sous les yeux nous montre qu'à Tarascon en particulier, ces saints prêtres devaient être fort nombreux, car dans le récit d'une translation solennelle de Reliques qui eut lieu en 1805, on cite les noms de plus de vingt prêtres résidant dans cette ville, tous anciens membres de communautés, Dominicains, Capucins, Bénédictins, etc., dont les maisons avaient été détruites pendant la Révolution.

Le zèle et la science de ces anciens du Sanctuaire ne laissaient rien à désirer. M. Faillon eut donc le bonheur de trouver parmi eux des catéchistes habiles, dévoués, des Instituteurs du premier mérite : et la vaste érudition qui devait plus tard le signaler lui-même, atteste la sage direction qu'il dût recevoir dès que commencèrent à poindre les premières lueurs d'un esprit, du reste magnifiquement doué et avide de connaître.

Enfin on pût voir à quelle école de zèle et de dévouement il avait dû être, lorsque devenu catéchiste à St. Sulpice, il se fit distinguer par une aptitude et des qualités si marquées. Plus tard, nommé Directeur des Catéchismes, son zèle se déploya encore plus librement. Il était plein d'éloquence lorsqu'il expliquait, aux sujets les plus distingués du Séminaire, l'excellence de cet important ministère : il les transportait d'admiration et les pénétrait d'une sainte ardeur lorsqu'il leur représentait les exemples des grands personnages qui, au XVII<sup>e</sup> siècle, répandirent si infatigablement l'instruction religieuse. Ainsi St. François de Sales, St. Charles Borromée et le grand cardinal Bellarmín qui avaient tout sauvé en s'astreignant à passer la moitié de chaque Dimanche dans leur cathédrale, à catéchiser la jeunesse.

M. Faillon, en enseignant la grande tradition qu'il avait reçue, pendant ses dix années de la Direction des catéchismes, exerça la plus grande influence, non seulement sur tous les catéchismes de Paris, mais encore sur ceux de toute la France, dont beaucoup de ses élèves allèrent occuper les principaux sièges épiscopaux.

Tandis que l'exercice du culte, interrompu par dix années de violence et de compression, reprenait partout avec ardeur, on vit en même temps se renouveler ces démonstrations extérieures de la foi populaire, qui ont un caractère si marqué en Provence. En particulier, on vit reprendre ces pieux pèlerinages, ces concours et ces processions qui ont pour objet principal d'honorer les S<sup>ts</sup>. Lazare, Marthe, Marie-Madeleine, Marie-Salomé et Jacobé, disciples, hôtes, amis intimes du Sauveur, et honorés en Provence, comme les premiers apôtres du pays.

Dès 1802, on avait recommencé à exposer, chaque année aux jours de leurs fêtes, à la vénération des fidèles les reliques de ces grands Saints,

dans leurs anciens sanctuaires à Tarascon, Aix, Marseille, St. Maximin et à la Sainte-Baume. (1) Le concours et les processions avaient repris avec tant d'empressement qu'à la Sainte-Baume, aux jours principaux de pèlerinage, on compta des dix mille et vingt mille personnes. Cette affluence alla depuis toujours en augmentant; nous avons sous les yeux un document qui nous montre, qu'au lundi de la Pentecôte 1814, le nombre des pèlerins à la Sainte-Baume s'y éleva à trente mille personnes.

A Aix, on reprit ces processions connues sous le nom de *Jeux du Roi René*, et où l'on représentait des scènes de l'Histoire Sainte et de la Conversion de la Provence par ses Saints Apôtres.

A Tarascon, les démonstrations en l'honneur de Ste. Marthe, Sœur de Madeleine, patronne et apôtre de cette ville, n'excitaient pas moins d'attrait : on faisait là chaque année deux grandes processions, l'une le lundi de la Pentecôte, l'autre le 29 juillet, jour de la fête de la Sainte.

A la première de ces solennités, au milieu d'un immense concours, une procession, composée de Gardes, vêtus et armés à l'antique, parcourait la ville avec un cortège de musiciens, de jeunes gens et de jeunes filles, ornés de fleurs; ils étaient suivis d'un énorme dragon de bois et de carton peint, destiné à représenter un monstre que la *légende* porte avoir infesté autrefois le pays, et que Sainte Marthe aurait enchaîné.

La représentation du monstre, ayant près de vingt pieds de long, portée par une quantité d'hommes cachés à l'intérieur, courait, caracolait en jetant des cris épouvantables, lançant feu et flammes par les naseaux, et se précipitant sur la foule avec une force et une impétuosité si peu ménagée qu'elle renversait des groupes entiers, tandis que, de sa queue formée d'un mât de navire et manœuvrée en tous sens de l'intérieur, elle pouvait parfois fouler les bras et les jambes, aux applaudissements de la multitude.

Le 29 juillet, fête de la Sainte, le spectacle changeait. Au milieu du cortège le monstre apparaissait soumis, paisible, et conduit par une jeune fille vêtue à l'antique et représentant la Sainte triomphant du monstre.

Voilà les spectacles que M. Faillon, dans sa jeunesse, vit recommencer avec une vogue toute nouvelle, et qu'il savait raconter avec tant d'intérêt jusque dans leurs plus petits détails; nous avons cru que nous devions en faire mention dans notre récit, car qui peut dire quelle influence ces démonstrations naïves eurent sur son esprit, et si elles ne contribuèrent pas pour quelque chose à susciter en lui, lorsqu'il fut devenu maître dans la science, la pensée de rechercher s'il était possible de démontrer par les règles de la plus sévère critique la vérité de ces pieuses croyances populaires.

Vers 1812, Mr. Faillon alla faire ses études classiques au Collège d'Avignon, tenu alors par des maîtres graves et instruits, et qui exercèrent une heureuse influence sur une intelligence si bien douée pour apprendre.

Chacun sait qu'Avignon fut au Moyen-Age du XIII<sup>e</sup> au XIV<sup>e</sup> siècle le séjour des Papes, et que même après leur retour à Rome et jusqu'au siècle dernier, cette ville continua d'être une propriété du St. Siège, aussi bien que tout le Comitat Venaissin dont elle était la capitale. De là, cette physionomie particulière et cette importance qui la distingue entre toutes les villes du Midi de la France et qui en fait comme une ville à part.

(1) Grotte, sur le flanc d'une haute montagne, à quelques lieues de Marseille, célèbre par la retraite et la pénitence de Ste. Marie-Madeleine.



## LIVRE SEPTIEME.

Réserve de l'Evêque.—Murmures des multitudes.—Procès, condamnation et acquittements.—Fermentation populaire.—La saison des eaux.—Le public européen.—Dernière Apparition.—Faits étranges.—Visions illustres.—Analyse définitive du professeur Filhol.—Ordonnance de l'Evêque, constituant une Commission.—Lettre du Ministre des Cultes à l'Evêque de Tarbes.—Réponse de ce dernier.

Le Clergé continuait à ne pas se rendre à la Grotte et à se tenir entièrement en dehors du mouvement. Les ordres de Mgr. Laurence à ce sujet étaient strictement observés dans tout le diocèse.

Les populations, cruellement agitées par les persécutions administratives, se tournaient avec anxiété vers les autorités ecclésiastiques chargées par Dieu de la conduite et de la défense des Fidèles, et elles s'attendaient à voir l'Evêque protester énergiquement contre la violence faite à leur liberté religieuse.

Attente vaine. Monseigneur gardait un silence absolu, et laissait faire le Préfet. Bien plus, M. Massy faisait imprimer dans ses journaux qu'il agissait de concert avec l'autorité ecclésiastique, et, à la stupéfaction générale, l'Evêque ne démentait point une telle assertion. L'âme des peuples était troublée.

Déjà, dès les commencements, la foi ardente des multitudes avait peu compris l'extrême prudence du Clergé. Au point où en étaient les événements, après tant de preuves de la réalité des Apparitions de la Vierge, après le jaillissement de la Source, après tant de guérisons et de miracles, cette réserve excessive de l'Evêque en présence d'un pouvoir persécuteur leur paraissait une inexplicable défection. Le respect qu'on avait pour son caractère ou pour sa personne ne suffisait pas complètement pour contenir l'expression des murmures populaires.

• Pourquoi ne pas se prononcer sur le fait, alors que les éléments de certitude affluaient de toute part ? Pourquoi au moins ne pas ordonner une enquête, une étude de la question, un examen quelconque pour guider la foi de tous et l'empêcher de s'égarer ? Les événements qui suffisaient pour bouleverser le pouvoir civil et pour soulever d'innombrables populations n'étaient-ils donc pas dignes de l'attention de l'Evêque ? Le silence obstiné du prélat n'autorisait-il pas le Préfet à agir comme il le faisait ? Si l'Apparition était fausse, l'Evêque ne devait-il pas éclairer les Fidèles et arrêter l'erreur à son début ? Si elle était vraie, ne devait-il pas s'opposer à la persécution des croyants et défendre avec courage l'œuvre de Dieu contre la malice des hommes ? Une simple démarche de l'Evêque, une enquête n'eût-elle pas empêché le Préfet d'entrer dans la voie des persécutions où il s'était enfin engagé ? Les Prêtres et l'Evêque étaient-ils donc sourds à tant de prières et de cris de reconnaissance qui s'élevaient des pieds de cette Roche, à jamais célèbre où la Mère du Dieu crucifié avait

posé son pied virginal ? La lettre avait-elle tué l'Esprit ? Etaient-ils comme les prêtres pharasaïques dont parle l'Évangile, aveugles à la splendeur fulgurante de tant de Miracles ? Etaient-ils si occupés à administrer les choses de l'Église et si absorbés par leurs fonctions cléricales, que la main toute-puissante de Dieu, apparaissant hors du temple, fût pour eux un fait inaperçu ou un événement sans importance. Était-ce donc en de telles circonstances, quand Dieu intervenait et quand les persécuteurs s'élevaient, que l'Evêque, comme dans les persécutions, devait marcher le dernier ?

Cette clameur s'élevait du sein des foules et allait grossissant. Le clergé était accusé d'indifférence ou d'hostilité, l'Evêque de timidité et de faiblesse.

Par la logique des événements et la pente naturelle du cœur humain, ce vaste mouvement d'hommes et d'idées, si essentiellement religieux dans son principe, menaçait de devenir anti-ecclésiastique. Les multitudes pleines de la foi envers la Vierge et la Trinité sainte, mais pleines aussi de mécontentement, étaient contre l'abstention si prolongée du Clergé.

Mgr. Laurence continuait cependant de demeurer dans son immobile réserve. Quelles étaient les raisons du prélat pour résister à cette voix du peuple qui est quelquefois la voix du ciel ? Était-ce prudence divine ? Était-ce prudence humaine ? Était-ce sagesse ? Était-ce faiblesse ?

Croire n'est pas facile. Malgré tant de preuves éclatantes, Mgr. Laurence conservait encore des doutes et hésitait à agir. Sa foi très-savante n'allait pas aussi vite que la foi des simples. Dieu qui se montre pour ainsi dire tout d'un coup aux âmes naïves et ignorantes, que les études humaines ne peuvent éclairer, se plaît parfois à imposer une plus longue et plus patiente recherche aux intelligences cultivées et instruites, qui sont capables d'arriver à la vérité par le chemin du travail, de l'examen et de la réflexion. Comme l'apôtre Thomas, refusant de croire aux témoignages des autres Disciples et des saintes Femmes, Mgr. Laurence aurait voulu voir toutes choses de ses yeux et les toucher de ses mains. Esprit précis, plutôt incliné vers la pratique que tourné vers l'idéal, nature essentiellement défiante des exagérations populaires, le Prélat était de ceux qui, par je ne sais quel instinct particulier, se refroidissent devant les sentiments passionnés d'autrui et qui supposent volontiers que l'émotion s'égare et que l'enthousiasme se trompe. Bien que, par moments, il fut vivement frappé de tant d'événements extraordinaires, il craignait tellement d'affirmer légèrement le Surnaturel, qu'il eut peut-être risqué de le méconnaître ou de ne le confesser que trop tard, si la grâce de Dieu n'eût tempéré en lui et renfermé dans les limites d'une juste mesure cette pente native que nous venons d'indiquer.

Non-seulement Mgr. Laurence hésitait à se prononcer, mais il hésitait

même à ordonner une enquête officielle. Evêque catholique, fortement pénétré de la dignité extérieure de l'Eglise, il avait quelque peur de compromettre la gravité de cette mère du genre humain, en l'engageant prématurément dans le solennel examen de tous ces faits singuliers dont il n'avait pas une connaissance personnelle suffisante, et qui pouvaient, après tout, n'avoir pour base que les enfantillages d'une petite bergère et les vaines illusions de pauvres âmes fanatisées.

Assurément, l'Evêque n'eût jamais conseillé les mesures prises par l'autorité civile, et il les désapprouvait vivement. Mais, puisque ce mal était fait, n'était-il pas prudent d'en retirer le bien accidentel qui pouvait en résulter ? N'était-il pas sage,—si par hasard il y avait erreur dans les croyances et les récits populaires,—d'abandonner le prétendu fait surnaturel à lui-même et de le laisser se débattre tout seul contre l'hostile examen et les persécutions de M. Massy, des libres-penseurs et des savants, ligüés ensemble pour terrasser la Superstition ? Donc il fallait attendre, et ne point se hâter d'engager avec le Pouvoir civil un conflit peut-être inutile. “ Je déplore comme vous les mesures que l'on prend, ” disait l'Evêque dans son intimité, à ceux qui le pressaient d'intervenir, “ mais, n'étant point chargé de la Police, ni consulté, je ne puis que “ laisser faire. Chacun répond de ses actes.... Je n'ai été pour rien “ jusqu'ici, ajoutait-il, dans les actes de l'Autorité civile, relativement à “ la Grotte : et je me félicite de m'en tenir là. Plus tard, l'Autorité “ ecclésiastique verra s'il y a quelque chose à faire \*.” Dans cet esprit de prudence et d'expectative, l'Evêque ordonna au Clergé diocésain de prêcher hautement le calme aux populations, et d'employer son influence à les faire se soumettre à l'Arrêté du Préfet. Eviter tout désordre matériel, ne créer aucun embarras nouveau, favoriser même, par respect pour le principe d'Autorité, l'exécution des mesures prises au nom du Pouvoir et voir venir les événements, paraissait à l'Evêque le plus sage de tous les partis.

Telles étaient les pensées de Mgr. Laurence, ainsi qu'elles ressortent, de sa correspondance de cette époque. Telles étaient les considérations qui déterminaient son attitude et qui inspiraient sa conduite.

Peut-être, s'il avait eu en ce moment la foi puissante des multitudes eût-il raisonné d'autre sorte. Mais il était bon qu'il raisonnât et qu'il agit ainsi ; il était bon qu'il ne crût pas encore. Et en voici les raisons profondes :

Si Mgr. Laurence, dans sa haute prudence d'Evêque, se plaçait au point de vue d'une erreur possible, Dieu, dans sa clairvoyance infinie, se plaçait au point de vue de la certitude immuable de ses actes et de la vérité de son œuvre. Dieu voulait que cette œuvre subit l'épreuve du

---

\* Lettre de Mgr. Laurence au Curé de Lourdes, en date du 11 Juin.

temps et s'affirmât elle-même en surmontant, sans être secourue par personne, les douloureuses traverses de la persécution. Or, si l'homme de l'Eglise, si l'Evêque avait cru dès le commencement à la réalité de tant d'Apparitions et de Miracles, eût-il pu résister aux généreux entraînements de son zèle d'apôtre et hésiter un seul instant à intervenir avec énergie contre les persécuteurs des Fidèles, contre les ennemis de l'œuvre divine ? S'il avait eu la foi que la Mère de Dieu était véritablement apparue dans son Diocèse, demandant un temple à sa gloire et guérissant les malades, eût-il pu balancer une seconde entre la volonté de cette Reine éternelle de la Terre et du Ciel et les oppositions misérables de M. Massy, de M. Jacomet ou de M. Rouland ? Non, certes. Avec une telle foi au cœur, l'Evêque comme autrefois saint Ambroise à Milan, ne pouvait que se dresser, la crosse en main et la mitre au front, en face du Pouvoir civil. Publiquement, à la tête des croyants, sans nulle crainte des hommes, il fût allé boire à la Source divine, ployer les genoux devant le rocher béni que la Vierge avait sanctifié en le touchant de ses pieds, et poser, en ces lieux déserts, la première pierre d'un temple magnifique à Marie Immaculée.

Mais en défendant de la sorte l'œuvre de Dieu dans le Présent, le Préfet l'eût infailliblement affaibli pour l'avenir. L'appui qu'il lui aurait prêté à l'origine l'eût compromise plus tard et rendue suspecte d'émaner, non de Dieu, mais des hommes. Plus l'Evêque se tenait en dehors du mouvement, plus il était rebelle ou même un peu hostile à la foi populaire, et plus l'œuvre surnaturelle montrait sa force en triomphant sans aucune aide extérieure, par elle-même, par sa vérité intrinsèque, par sa puissance propre, et malgré l'animosité ou l'abstention de tout ce qui, en ce monde, porte le nom de Pouvoir.

La Providence avait résolu qu'il en fût ainsi, et que le grand fait de l'Apparition de la Très-Sainte Vierge au dix-neuvième siècle, traversât, comme le Christianisme naissant, les épreuves et les persécutions. Elle voulait que la foi universelle commençât par les petits et les humbles, de façon que là, comme au Royaume du Ciel, les derniers fussent les premiers, et les premiers, les derniers. Il était donc nécessaire, dans la pensée divine, que l'Evêque, bien loin d'avoir l'initiative, fût des plus longs, j'allais dire des plus durs à se rendre, pour ne céder enfin, après tous les autres, qu'à la gravité irrécusable des témoignages et à l'irrésistible évidence des faits.

Et voilà pourquoi Dieu avait, dans ses secrets desseins, placé sur le siège épiscopal du diocèse de Tarbes l'homme éminent et réservé dont nous avons tracé le portrait. Voilà pourquoi il Lui avait plu de ne pas donner tout d'abord à Mgr. Laurence la foi en l'Apparition et de le maintenir dans le doute, malgré tant de faits éclatants. Il entra dans son céleste plan de confirmer en cette circonstance, dans le Prélat, cet esprit

de temporisation et de prudence qu'il lui avait si largement départi, et de laisser à son épiscopale sagesse ce caractère de longue hésitation et de lenteur extrême, qu'au milieu de l'effervescence générale les multitudes pouvaient ne pas comprendre, mais dont l'avenir devait manifester aux yeux de tous les admirables résultats et la providentielle utilité.

Le peuple avait la vertu de Foi, mais son ardeur impatiente eût voulu pousser le Clergé à une intervention prématurée. L'Evêque avait la vertu de Prudence, mais ses yeux n'étaient point encore ouverts à la vérité de l'œuvre surnaturelle qui s'accomplissait devant lui et qui frappait tous les regards. La sagesse complète et la juste mesure de toutes choses étaient comme toujours en Dieu seul, qui dirigeait les événements, et dont la main toute-puissante faisait servir à son but, et inclinait également à l'ordre immuable de ses desseins la fougue des multitudes et les hésitations du prélat.—Dieu voulait que l'Eglise, dans la personne de l'Evêque, s'abstint de tout rôle actif et que, se tenant constamment en dehors de la lutte, elle n'apparût au moment suprême que pour juger souverainement ce grand débat et proclamer la Vérité.

Moins calmes et moins patientes que l'Evêque, emportées par l'enthousiasme des grandes choses qui se passaient sous leurs yeux, et par l'émouvant spectacle des guérisons miraculeuses qui se multipliaient, les populations, cependant, ne se laissaient nullement arrêter par les mesures violentes de l'Administration.

Les plus intrépides, bravant les tribunaux et leurs amendes, franchissaient les barrières et venaient prier devant la Grotte, après avoir jeté leur nom aux Gardes qui veillaient à l'entrée du terrain communal. Parmi ces Gardes, plusieurs croyaient comme la foule et commençaient, en arrivant, et avant de se mettre en faction, par s'agenouiller à l'entrée du lieu vénéré. Placés entre le morceau de pain que leur donnait leur modeste emploi de Sergent de ville ou de Cantonnier, et la besogne répugnante qu'on leur imposait, ces pauvres gens, dans leur prière à la Mère des indigents et des faibles, rejetaient la responsabilité de la douloureuse consigne qu'ils exécutaient sur les Autorités qui les forçaient d'agir. Malgré cela, ils remplissaient strictement leur tâche et verbalisaient régulièrement contre les délinquants.

Bien que, dans leur zèle impétueux, beaucoup de croyants s'exposassent volontiers au péril pour aller publiquement invoquer la Vierge au lieu de l'Apparition, la jurisprudence de M. Duprat dont l'amende, en apparence de 5 francs, pouvait s'élever, ainsi que nous l'avons expliqué, à des sommes énormes, était faite pour effrayer la multitude. Pour un grand nombre, pour tous ceux du menu peuple, une telle condamnation eût été une ruine complète.

Aussi, la plupart essayaient-ils d'échapper à la rigoureuse surveillance du Pouvoir persécuteur.

Parfois les croyants, respectant les barrières, où stationnaient les Gardes à la frontière du terrain communal, parvenaient à la Grotte par des chemins détournés. Quelqu'un d'entre eux, laissé en arrière, faisait le guet et prévenait, par un signal convenu, de l'arrivée de la Police. Des malades furent ainsi péniblement transportés jusqu'à la Source miraculeuse. L'autorité officielle, informée de ces infractions, doubla les postes, et intercepta tous les sentiers.

On en vit alors, malgré la violence des eaux, traverser le Gave à la nage pour venir prier devant la Grotte et boire à la sainte Fontaine. La nuit favorisait de telles infractions qui se multipliaient de plus en plus, en dépit du bon vouloir et de l'activité des Agents.

L'influence du Clergé était diminuée, presque compromise, par les raisons que nous avons exposées. Malgré les efforts qu'ils faisaient pour se conformer aux injonctions de l'Evêque, les prêtres étaient impuissants à calmer les esprits agités et à faire comprendre que les actes même arbitraires du Pouvoir devaient être respectés. L'ascendant personnel du Curé de Lourdes, si aimé et si vénéré, commençait à échouer devant l'irritation populaire.

L'ordre était menacé par les mesures mêmes qu'on avait prises sous prétexte de le maintenir. Les populations, froissées dans leurs croyances les plus chères, oscillaient entre la soumission et la violence. Si d'un côté on signalait dans toutes les maisons de pétitions à l'Empereur pour demander au nom de la liberté de conscience le retrait de l'Arrêté préfectoral, de l'autre, à trois ou quatre reprises, les planches qui fermaient la Grotte furent brisées nuitamment et jetées dans le Gave. Jacomet s'efforça en vain de découvrir les croyants, qui se livraient ainsi à la prière nocturne, avec effraction et bris de clôtures.

Souvent on allait, pour éviter le délit, se prosterner contre les poteaux mêmes, à la limite extérieure du terrain communal. C'était une protestation muette contre les mesures de l'autorité civile, et comme un muet appel au Dieu Tout-Puissant.

Le jour où la Cour de Pau infirma la condamnation prononcée par le tribunal de Lourdes, contre une des trois femmes poursuivies pour d'innocents propos au sujet de la Grotte, et confirma l'acquiescement des deux autres, la foule fut énorme aux abords des poteaux. Elle criait victoire. Elle ne put se contenir et franchit la barrière en masses compactes, sans rien répondre aux interpellations et aux cris effarés des agents. La Police, déconcertée par l'échec éprouvé à Pau, et se troublant devant ces milliers d'hommes, recula et laissa passer le torrent. Le lendemain, les ordres et les remontrances du Préfet vinrent reconforter la Police et prescrire une surveillance de plus en plus sévère. On augmenta les forces : on fit entendre aux agents le mot de destitution. La rigueur redoubla.

Des bruits sinistres, absolument faux mais habilement répandus et facile-

ment acceptés par les multitudes, parlaient de prison pour les délinquants. La pénalité réelle ne suffisant pas, on essayait de faire naître dans l'âme des croyants une sorte de terreur par des menaces imaginaires.

... D'une façon ou d'une autre, on parvint à empêcher pendant quelques jours le renouvellement des infractions ouvertes.

Parfois, des malheureux, venus de loin, des infortunés en proie à la paralysie, à la cécité, à quelqu'une de ces tristes infirmités que la médecine abandonne, et que Dieu seul a le secret de guérir, arrivaient chez le Maire, et le suppliaient à mains jointes de leur permettre d'aller chercher une suprême chance de salut à la Source miraculeuse. Le Maire, obstiné dans la consigne préfectorale, et montrant, dans l'exécution des mesures prises, cette énergie de détail par laquelle les natures faibles se trompent elles-mêmes, le Maire refusait, au nom de l'Autorité supérieure, la permission demandée.

Cruauté sans excuse, on verbalisait contre les malades.

Le plus grand nombre allait alors sur la rive droite du Gave, en face de la Grotte. Il y avait là, à certains jours, un peuple innombrable, sur lequel on n'avait aucune prise ; car le terrain que foulaient ces multitudes appartenait à des particuliers, qui croyaient attirer sur eux la bénédiction du ciel en autorisant les pèlerins à venir s'agenouiller dans ces prairies, et à y prier, les yeux tournés vers le lieu des Apparitions et la Fontaine des Miracles.

Durant ce concours prodigieux, la jeune Bernadette, épuisée par son asthme, fatiguée sans doute aussi par tant de visiteurs, qui voulaient la voir et l'entendre, tomba malade.

Dans son vif désir de calmer les esprits et d'éloigner toute cause d'agitation, MONSEIGNEUR profita de cette circonstance pour faire conseiller aux parents d'envoyer Bernadette aux eaux de Cauterets qui sont toutes voisines de Lourdes. C'était un moyen de soustraire la Voyante à ces dialogues, à ces interrogations, à ces récits de l'Apparition dont tout le monde était avide et qui entretenaient l'émotion populaire. Les Soubirous, inquiets de l'état de Bernadette et trouvant, de leur côté, que ces perpétuelles visites la brisaient, la confièrent à une tante qui allait elle-même à Cauterets et qui se chargea gratuitement des menues dépenses de ce voyage, d'ailleurs très-peu coûteux à cette époque de l'année où les thermes sont encore presque déserts. Les privilégiés et les riches n'y viennent qu'un peu plus tard et il n'y a guère à Cauterets, pendant le mois de Juin, que quelques pauvres gens de la Montagne. Malade, cherchant le silence et le repos, essayant de se soustraire le plus possible à la curiosité publique, Bernadette y prit les eaux pendant deux ou trois semaines.

A mesure que Juin s'inclinait vers son terme, on entra cependant dans la grande période des eaux pyrénéennes.

Bernadette était retournée à Lourdes chez ses parents.

De tous côtés arrivaient aux stations thermales des baigneurs, des touristes, des curieux, des voyageurs, des explorateurs, des savants venus des mille chemins de l'Europe. Ces sévères montagnes, solitaires et sauvages durant tout le reste de l'année, se peuplaient peu à peu de tout un monde, appartenant généralement à la haute société des grandes villes. A partir de Juillet, les Pyrénées sont un faubourg de Paris, de Londres, de Rome, de Berlin. Français et étrangers s'y rencontrent aux buvettes, s'y coudoient dans les salons, s'y promènent par les sentiers, y chevauchent de tous côtés, au bord des gaves ruisselants, sur les cîmes abruptes ou sur le tapis fleuri des vallées pleines d'ombre. Ministres fatigués d'agir, députés et sénateurs fatigués d'entendre ou de parler, banquiers, diplomates, commerçants, ecclésiastiques, magistrats, écrivains, gens du monde, viennent faire provision de santé, non-seulement à ces sources illustres, mais encore, et surtout peut-être, à cette atmosphère vive et pure des montagnes, qui donne au sang une activité plus puissante, et à l'esprit je ne sais quoi de plus alerte et de plus délié.

Cette société si variée, ce monde cosmopolite, essentiellement ondoyant et divers, représentait toutes les croyances et toutes les incroyances, toutes les philosophies graves et frivoles, toutes les opinions et tous les systèmes. C'était l'Europe en résumé et en raccourci : l'Europe que, par la suite naturelle des choses et à l'heure voulue, la Providence mettait en présence des événements surnaturels et des miracles qui s'accomplissaient à la porte des Pyrénées. Dieu suivait ses plans éternels. De même qu'autrefois, à Bethléem, il s'était montré aux bergers, bien avant de se montrer aux Rois-Mages ; de même, à Lourdes, il avait d'abord appelé les humbles et les petits, les montagnards et les pauvres ; et c'était seulement après ceux-là qu'il convoquait le monde riche et brillant, les souverains de la fortune, de l'intelligence et de l'art, au spectacle de son œuvre.

De Cauterets, de Barèges, de Luz, de Saint-Sauveur, des Eaux-Bonnes, de Bagnères-de-Bigorre, les étrangers accouraient à Lourdes. La ville était sillonnée par des équipages étincelants.

La plupart des pèlerins ou des voyageurs se gardaient bien de respecter les consignes et les barrières. Ils bravaient les procès-verbaux et se rendaient à la Grotte ; les uns, par un sentiment de foi religieuse ; les autres par un vif sentiment de curiosité. Bernadette recevait d'innombrables visites. On voulait voir et on voyait les personnes guéries. Dans tous les salons des eaux thermales, les événements que nous avons racontés étaient l'objet de toutes les conversations. Peu à peu se formait l'opinion publique, non plus l'opinion de ce petit coin de terre de quarante à soixante lieues qui s'étend à la base des Pyrénées, depuis Bayonne jusqu'à Toulouse ou à Foix, mais l'opinion de la France et de l'Europe, représentées en ce moment au milieu des montagnes par les visiteurs de toutes les classes, de toutes les idées et de tous les pays.



Les violences du baron Massy, aussi vexatoires pour la curiosité des uns que pour la piété des autres, étaient hautement blâmées par tous les partis.

Il était des circonstances où le zèle de la Police et le courage civil de Jacomet lui-même étaient mis à de rudes épreuves. D'illustres personnages violaient la clôture. Grave embarras. Un jour, on arrête brusquement un homme, un étranger aux traits accentués et puissants, qui arrivait vers le poteau avec la visible intention d'aller aux Roches Massabielle.

—On ne passe pas.

—Vous allez voir que l'on passe, répond vivement l'inconnu, en entrant sans se troubler sur le terrain communal et se dirigeant vers le lieu de l'Apparition.

—Votre nom ? Je vous dresse procès-verbal.

—Je me nomme Louis Veillot, répondit l'étranger.

Pendant qu'on verbalisait contre le célèbre écrivain, une dame avait franchi la limite à quelques pas en arrière, et était allée s'agenouiller contre la barrière de planches qui fermait la Grotte. A travers les fissures de cette palissade, elle regardait couler la Source miraculeuse et priait. Que demandait-elle à Dieu ? Son âme se tournait-elle vers le présent ou vers l'avenir ? Priait-elle pour elle-même, ou pour d'autres, qui lui étaient chers et dont la destinée lui était confiée ? Implorait-elle les bénédictions et la protection du Ciel pour une personne ou pour une famille ? Il n'importe.

Cette femme en prières n'avait pas échappé aux yeux vigilants qui représentaient la politique préfectorale, la magistrature et la police.

L'Argus quitte M. Veillot et court vers cette femme à genoux.

—Madame, dit-il, il n'est pas permis de prier ici. Vous êtes prise en flagrant délit ; vous aurez à en répondre devant M. le Juge de Paix, jugeant au correctionnel et en dernier ressort. Au nom de la Loi, je vous dresse procès-verbal. Votre nom ?

—Volontiers, dit la dame : je suis Madame l'Amirale Bruat, Gouvernante de Son Altesse, le Prince Impérial.

Le terrible Jacomet avait plus que personne le sentiment des hiérarchies sociales et le respect des puissances établies. Il ne verbalisa point.

De telles scènes se renouvelaient souvent. Certains procès-verbaux effrayaient les agents du Préfet et eussent probablement effrayé le Préfet lui-même. Chose déplorable : l'Arrêté était violé impunément par les puissants, tandis qu'on sévissait contre les faibles. On avait deux poids et deux mesures.

La question soulevée par les faits surnaturels, par les Apparitions vraies ou fausses de la Vierge, par le jaillissement de la Source, par les miraculeuses guérisons, réelles ou controuvées, ne pouvait cependant, de l'avis de tous, demeurer éternellement en suspens. Il était nécessaire que toutes choses fussent soumises à un examen compétent et sévère. Les

étrangers, qui n'étaient dans ces contrées que pour une saison rapide, qui n'avaient point assisté à l'origine de ces événements extraordinaires et qui n'avaient pu, comme les gens du pays, se former une conviction raisonnée, étaient unanimes, au milieu des récits variés et des appréciations diverses qu'ils entendaient de toutes parts, à s'étonner du silence complet et de l'apparente indifférence de l'Autorité ecclésiastique. Autant on blâmait l'intervention du Pouvoir civil, autant on condamnait l'abstention prolongée du Pouvoir religieux personnifié dans l'Evêque.

Les Libres-Penseurs, interprétant à leur gré les longues hésitations et l'attitude du Prélat, se croyaient sûrs de son verdict. Les amis de M. Massy commençaient à crier bien haut que Mgr. Laurence était d'accord avec le Préfet sur l'appréciation des événements. Ils rejetaient sur l'Evêque toute la responsabilité des mesures violentes qui avaient été prises. " L'Evêque, disaient-ils, pouvait d'une parole arrêter la Superstition. Il n'avait pour cela qu'à porter tout haut son jugement. L'Autorité civile n'a été forcée d'agir qu'à son défaut."

Les croyants, devant l'évidence des faits miraculeux, se considéraient également comme certains d'un jugement solennel en faveur de leur foi.

D'autres, en très-grand nombre parmi les étrangers, n'avaient point de conviction ou de parti arrêté, et demandaient à être tirés de leur incertitude par une enquête définitive. " A quoi sert l'Autorité religieuse, disaient-ils, si ce n'est à juger de pareils débats et à fixer la foi de ceux qui, à cause de la distance, du manque de documents ou de toute autre cause, ne peuvent examiner et décider par eux-mêmes ? "

D'incessantes réclamations arrivaient de la sorte à l'Evêché. Au murmure des multitudes se joignait la voix des classes qu'on a coutume d'appeler éclairées, bien que, souvent, les petites lumières de la terre leur fassent perdre de vue la Grande Lumière des Cieux. De toutes parts on demandait une enquête.

Les cures surnaturelles continuaient de se produire. De cent côtés on adressait à l'Evêché les procès-verbaux authentiques de ces guérisons miraculeuses, signées par de nombreux témoins (\*).

(\*) Nous trouvons dans une lettre de M. le Dr. Dozous qui avait suivi de très-près les événements, la liste des diverses maladies chroniques dont il avait constaté l'extraordinaire guérison par l'usage des eaux de la Grotte :

" Céphalalgie céphalées ; — Affaiblissement de la vue ; — Amauroses ou gouttes sereines ; — Névralgies chroniques ; — Paralysies partielles ou générales ; — Rhumatismes chroniques ; — Débilités partielles ou générales de l'organisme ; — Débilités de la première enfance. Dans ces circonstances l'action curative de l'eau de la Grotte a été si rapide que beaucoup de personnes, à cause de cela, ont d'abord nié la réalité de pareilles guérisons ; mais bientôt elles ont été forcées de les accepter comme des faits réels, des vérités incontestables.

" Certaines dermatoses ; — Lencorrhées et quelques autres maladies des femmes ; — Maladies chroniques des organes digestifs, engorgements du foie, de la rate.

" Goîtres ; — Surdités qui tiennent à l'affaiblissement du nerf auditif, etc., etc.

Le 16 juillet, fête de Notre-Dame du Mont-Carmel, Bernadette avait entendu en elle-même la voix qui s'était tue depuis quelques mois et qui l'appelaît, non plus aux Roches Massabielle, alors fermées et gardées, mais sur la rive droite du Gave, dans ces prairies où la foule se rassemblait et priait, à l'abri des procès-verbaux et des vexations de la Police. Il était huit heures du soir. A peine l'enfant se fut-elle agenouillée et eut-elle commencé la récitation du chapelet, que la très sainte Mère de Jésus-Christ lui apparut. Le Gave, qui la séparait de la Grotte, avait en quelque sorte cessé d'exister aux yeux de l'extatique. Elle ne voyait devant elle que la Roche bénie, dont il lui semblait être aussi près qu'autrefois, et la Vierge Immaculée qui lui souriait doucement, comme pour confirmer tout le passé et illuminer tout l'avenir. Aucune parole ne sortit des lèvres divines. A un certain moment, Elle inclina la tête vers l'enfant, comme pour lui dire ou un "Au revoir" très-lointain, ou un adieu suprême. Puis, Elle disparut et rentra dans les cieux. Ce fut la dix-huitième Apparition : ce devait être la dernière.

Dans un sens différent ou opposé, des faits étranges se produisirent, qu'il importe de signaler. A trois ou quatre reprises quelques enfants et quelques femmes prétendirent avoir des Visions comme Bernadette.

Ces Visions étaient-elles vraies ? la Mystique diabolique essayait-elle de se mêler, pour la troubler, à la Mystique divine ? Y avait-il simplement au fond de ces singuliers phénomènes le dérangement d'esprit, l'exaltation ou la perverse espièglerie de quelques méchants enfants ? ou bien fallait-il chercher quelque part, se cachant dans un ombre perfide, certaines mains hostiles qui poussaient ces visionnaires en avant pour discréditer les événements miraculeux de la Grotte ? Nous ne savons.

La multitude, avec ses milliers de regards fixés sur tous les détails, avec ses intuitions et ses besoins de conclure, fut moins réservée que nous dans ses jugements.

L'hypothèse que les soi-disant visionnaires étaient incités par de sourdes manœuvres de la Police prit aussitôt, à tort ou à raison, dans le public devenu fort désiant, une très-sérieuse consistance. Les deux ou trois enfants qui prétendaient avoir des Apparitions mêlaient à leur récit, d'ailleurs assez incohérent, toutes sortes d'extravagances. Ils escaladèrent un jour la barrière en planches qui fermait la Grotte, et, sous prétexte d'offrir leurs services aux pèlerins, de puiser pour eux de l'eau, de faire toucher leurs chapelets à la Roche bénie, ils recevaient et s'approprièrent des offrandes. Détail remarquable, Jacomet, à qui il eût été si facile de les arrêter, ne les inquiétait point. Il affectait tantôt de ne pas s'apercevoir de ces scènes étranges, de ces extases, de ces infractions à l'Arrêté, tantôt d'être absent quand elles se produisaient. De ces surprenantes allures du très-habile et très-perspicace Commissaire, chacun avait conclu à une de ces roueries ténébreuses, dont on croit capable, trop souvent peut-être, les

hommes de la Police et même ceux de l'Administration. " M. le baron Massy, disait-on, voyant l'opinion publique se retirer de lui, et convaincu par l'expérience de l'impossibilité d'arrêter de front les événements à l'aide de la violence, essaye de les déshonorer dans leur principe en fomentant de faux visionnaires, dont il fera ensuite grand bruit dans les journaux et auprès du Gouvernement. *Is fecit cui prodest.*"

Quoi qu'il en fût de la valeur de ces soupçons, très-probablement injustes, de telles scènes pouvaient troubler les esprits. M. le Curé de Lourdes, ému de ces scandales, se hâta de chasser honteusement du catéchisme les enfants visionnaires, en déclarant que si de pareils faits se renouvelaient une seule fois, il saurait faire, lui-même, une enquête sévère et en découvrir les véritables instigateurs.

L'attitude et la menace du Curé produisirent un effet subit et radical. Les prétendues visions cessèrent net, et il n'en fut plus question. Elles n'avaient duré que quatre ou cinq jours.

L'abbé Peyramale instruisit l'Évêché de cet incident. Quand à M. Jacomet, il adressa de son côté aux autorités compétentes un rapport hyperbolique et romanesque dont nous aurons plus tard l'occasion de parler.

Cette audacieuse tentative de l'esprit ennemi, essayant de dénaturer et de déshonorer le mouvement, venait s'ajouter à toutes les raisons péremptoires qui pressaient l'Évêque d'agir. Tout se réunissait pour montrer que le moment d'intervenir était arrivé, et pour mettre l'autorité religieuse en demeure d'examiner et de se prononcer.

Des hommes considérables dans le monde chrétien, tels que Mgr. de Salinis, archevêque d'Auch; Mgr. Thibaut, évêque de Montpellier; Mgr. de Garsignies, évêque de Soissons; M. Louis Veillot, rédacteur en chef du journal *l'Univers*; des personnages moins connus, mais d'une haute notabilité, M. de Ressaygnier, ancien député; M. Vène, Ingénieur en Chef des Mines, Inspecteur Général des eaux thermales de la chaîne des Pyrénées, et un grand nombre de catholiques éminents, se trouvaient alors dans ces contrées. Tous avaient étudié les faits extraordinaires qui font l'objet de cette histoire; tous avaient vu et interrogé Bernadette; tous avaient cru ou inclinaient à croire. On citait un évêque, des plus vénérés, qui n'avait pu contenir son émotion au récit si vivant, si naïf et si éclatant de vérité de la jeune Voyante. En contemplant cette petite enfant sur le front de laquelle l'ineffable Vierge, Mère de Dieu, avait reposé ses regards, le Prélat n'avait point su résister au premier mouvement de son cœur attendri. Il s'était prosterné lui, prince de l'Église, devant la majesté de cette humble paysanne.

—Priez pour moi, bénissez-moi et mon troupeau, lui dit-il d'une voix étouffée, et se troublant au point de plier les genoux.

—Relevez-vous, Monseigneur! C'est à vous de bénir cette enfant,

s'écria le Curé de Lourdes, présent à cette scène, et prenant vivement l'Evêque par la main pour l'aider à se remettre debout.

Quelque brusque et rapide qu'eût été le mouvement du prêtre, Bernadette l'avait déjà devancé ; et, toute confuse en son humilité, elle courbait la tête sous la main du Prélat. L'Evêque la bénit, non sans verser des larmes.

L'ensemble des événements, le témoignage de tant d'hommes graves, le spectacle de leur conviction après examen, étaient faits pour frapper vivement l'esprit clair et sagace de l'Evêque de Tarbes. Mgr Laurence jugea que l'heure était venue de parler, et il sortit enfin de son silence. Le 28 juillet, il rendit l'Ordonnance suivante, qui fut connue immédiatement dans tout le diocèse, et qui produisit une immense émotion ; car chacun comprit que la situation extraordinaire dont on était préoccupé depuis si longtemps allait enfin marcher vers sa solution.

ORDONNANCE DE MGR. L'EVEQUE DE TARBES, CONSTITUTIVE D'UNE COMMISSION CHARGÉE DE CONSTATER L'AUTHENTICITE ET LA NATURE DES FAITS QUI SE SONT PRODUITS, DEPUIS ENVIRON SIX MOIS, A L'OCCASION D'UNE APPARITION, VRAIE OU PRETENDUE, DE LA TRES-SAINTE VIERGE DANS UNE GROTTTE, SISE A L'OUWEST DE LA VILLE DE LOURDES.

“ Bertrand-Sévère-Laurence, par la Miséricorde divine et la grâce du Saint-Siège apostolique, Evêque de Tarbes.

“ Au Clergé et aux Fidèles de notre diocèse, salut et bénédiction en Notre-Seigneur Jésus-Christ.

“ Des faits d'une haute gravité se rattachant à la Religion, qui remuent le diocèse et retentissent au loin, se sont passés à Lourdes depuis le 11 février dernier.

“ Bernadette Soubirous, jeune fille de Lourdes, âgée de quatorze ans, aurait eu des Visions dans la Grotte de Massabielle, située à l'ouest de cette ville ; la Vierge Immaculée lui aurait apparu. Une Fontaine y aurait surgi. L'eau de cette Fontaine, prise en boisson ou en lotions, aurait opéré un grand nombre de guérisons : ces guérisons seraient réputées miraculeuses. Des gens en foule sont venus et viennent encore, soit de notre diocèse, soit des diocèses voisins, demander à cette eau la guérison de leurs maux divers, en invoquant la Vierge Immaculée.

“ L'Autorité civile s'en est émue.

“ De toutes parts, et dès le mois de mars dernier, on demande que l'Autorité ecclésiastique s'explique sur ce pèlerinage improvisé.

“ Nous avons d'abord cru que l'heure n'était pas venue de nous occuper utilement de cette affaire ; que, pour asseoir le jugement qu'on attend de nous, il fallait procéder avec une sage lenteur, se défier de l'entraînement des premiers jours, laisser calmer les esprits, donner le temps à la réflexion, et demander des lumières à une observation attentive et éclairée.

“ Trois classes de personnes font appel à notre décision, mais dans des vues différentes :

“ Ce sont d’abord celles qui, se refusant à tout examen, ne voient dans les faits de la Grotte et dans les guérisons attribuées à l’eau de la Fontaine que superstitions, jongleries et moyens de faire des dupes. Il est évident que nous ne pouvons être de leur avis *à priori* et sans un sérieux examen : leurs journaux ont d’abord crié, et bien haut, à la superstition, à la supercherie, à la mauvaise foi ; ils ont affirmé que les faits de la Grotte avaient leurs raisons d’être dans un intérêt sordide, une cupidité coupable, et ont ainsi blessé le sens moral de nos populations chrétiennes. Le parti de tout nier, d’accuser les intentions est le plus facile pour trancher les difficultés, nous en convenons ; mais, outre qu’il est peu loyal, il est déraisonnable et plus propre à irriter les esprits qu’à les convaincre. Nier la possibilité des faits surnaturels, c’est suivre une école surannée, c’est abjurer la Religion chrétienne et se traîner dans l’ornière de la philosophie incrédule du siècle dernier. Nous ne pouvons, nous Catholiques, ni prendre conseil, dans cette circonstance, auprès des personnes qui dénie à Dieu le pouvoir de faire des exceptions aux lois générales qu’il a établies pour gouverner le monde, l’ouvrage de ses mains, ni entrer en discussion avec elle pour arriver à connaître si tel ou tel fait est surnaturel, attendu que, d’avance, elles proclament que le Surnaturel est impossible. Est-ce à dire que nous repoussons, sur les faits dont il s’agit, une discussion large, sincère, consciencieuse, éclairée par la science et ses progrès ? Non, certes : nous l’appelons, au contraire, de tous nos vœux. Nous voulons que ces faits soient d’abord soumis aux règles sévères de la certitude qu’admet une saine philosophie ; qu’ensuite, pour décider si ces faits sont surnaturels et divins, on appelle à la discussion de ces graves et difficiles questions, des hommes spéciaux et versés dans les sciences de la théologie mystique, de la médecine, de la physique, de la chimie, de la géologie, etc., etc. ; enfin, que la Science soit entendue et qu’elle se prononce. Nous désirons avant tout que, pour arriver à la vérité, aucun moyen ne soit omis.

“ Il est une autre classe de personnes qui n’approuvent ni ne blâment les faits que l’on raconte, mais qui suspendent leurs jugements : avant de se prononcer, elles désirent connaître la décision de l’Autorité compétente, et la sollicitent de tous leurs vœux.

“ Il est enfin une troisième classe très-nombreuse et qui a déjà, sur les faits qui nous occupent, des convictions acquises, quoique prématurées. Elle attend avec une vive impatience que l’Evêque diocésain prononce en premier ressort sur cette grave affaire. Bien qu’elle espère de notre part une décision favorable à ses pieux sentiments, nous connaissons assez sa soumission à l’Eglise, pour être assuré qu’elle accueillera notre jugement, quel qu’il soit, dès qu’il lui sera connu.

“ C’est donc pour éclairer la religion et la piété de tant de milliers de  
 “ fidèles, pour répondre à un besoin public, fixer des incertitudes et cal-  
 “ mer les esprits, que nous cédon<sup>s</sup> aujourd’hui aux instances qui se renou-  
 “ vellent depuis longtemps de toutes parts : nous appelons la lumière sur  
 “ des faits qui intéressent au plus haut degré les Fidèles, le culte de  
 “ Marie, la Religion elle-même. Nous avons résolu, à cet effet, d’insti-  
 “ tuer dans le diocèse une Commission permanente pour recueillir et  
 “ constater les faits qui se sont passés ou qui pourraient se produire encore  
 “ dans la Grotte de Lourdes ou à son occasion, pour nous les signaler,  
 “ nous en faire connaître le caractère, et nous fournir ainsi les éléments  
 “ indispensables afin d’arriver à une solution.

“ A CES CAUSES,

“ Le saint nom de Dieu invoqué,

“ Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

“ Art. 1er. Une Commission est instituée dans le diocèse de Tarbes, à  
 “ l’effet de rechercher :

“ 1o. Si des guérisons ont été opérées par l’usage de l’eau de la Grotte  
 “ de Lourdes, soit en boisson, soit en lotions, et si ces guérisons peuvent  
 “ s’expliquer naturellement, ou si elles doivent être attribuées à une cause  
 “ surnaturelle ;

“ 2o. Si les Visions que prétend avoir eues, dans la Grotte, l’enfant  
 “ Bernadette Soubirous sont réelles, et, dans ce cas, si elles peuvent s’ex-  
 “ pliquer naturellement, ou si elles revêtent un caractère surnaturel et  
 “ divin ;

“ 3o. Si l’objet apparu a fait des demandes, manifesté des intentions à  
 “ cette enfant. Si celle-ci a<sup>t</sup>été chargée de les communiquer, à qui ? et  
 “ quelles seraient les demandes ou intentions manifestées ?

“ 4o. Si la Fontaine qui coule aujourd’hui dans la Grotte existait avant  
 “ la Vision que Bernadette Soubirous prétend avoir eue.

“ Art. 2. La Commission ne nous présentera que des faits établis sur  
 “ des preuves solides ; elle nous adressera sur ces faits des rapports cir-  
 “ constanciés contenant son avis.

“ Art. 3. MM. les doyens du diocèse seront les principaux correspon-  
 “ dants de la Commission ; ils sont priés de lui signaler :

“ 1o. Les faits qui se seront produits dans leurs doyennés respectifs ;

“ 2o. Les personnes qui pourraient rendre témoignage sur l’existence  
 “ de ces faits ;

“ 3o. Celles qui, par leur science, pourraient éclairer la Commission ;

“ 4o. Les médecins qui auraient soigné les malades avant leur guéri-  
 “ son.

“ Art. 4. Après renseignements pris, la Commission pourra faire pro-  
 “ céder à des enquêtes. Les témoignages seront reçus sous la foi du ser-

“ ment. Lorsque les enquêtes se feront sur les lieux, deux membres, au  
 “ moins, de la Commission, s’y transporteront.

“ Art. 5. Nous recommandons avec instance à la Commission d’appe-  
 “ ler souvent dans son sein des hommes versés dans les sciences de la  
 “ médecine, de la physique, de la chimie, de la géologie, etc., afin de les  
 “ entendre discuter les difficultés qui pourraient être de leur ressort à  
 “ certains points de vue, et de connaître leur avis. La Commission ne  
 “ doit rien négliger pour s’entourer de lumières et arriver à la vérité,  
 “ quelle qu’elle soit.

“ Art. 6. La Commission se compose des neuf membres du Chapitre  
 “ de notre cathédrale, des Supérieurs de nos grand et petit Séminaires,  
 “ du Supérieur des Missionnaires du diocèse, du Curé de Lourdes et des  
 “ Professeurs de dogme, de morale et de physique de notre Séminaire.  
 “ Le Professeur de chimie de notre petit séminaire sera souvent entendu.

“ Art. 7. M. Nogaro, chanoine-archiprêtre, est nommé président de la  
 “ Commission. MM. les chanoines Tabariés et Soulé sont nommé vice-pré-  
 “ sidents. La Commission nommera un secrétaire et deux vice-secrétaires  
 “ pris dans son sein.

“ Art. 8. La Commission commencera ses travaux immédiatement, et  
 “ se réunira aussi souvent qu’elle le jugera nécessaire.

“ Donnée à Tarbes, dans notre Palais épiscopal, sous notre seing, notre  
 “ sceau et le contre-seing de notre secrétaire, le 28 juillet 1858.

“ † BERTRAND-Sre, EVEQUE DE TARRES.

“ Par mandement, FOURCADE, *Chanoine-Secrétaire*.

Monseigneur venait à peine de rendre cette Ordonnance qu’une lettre de M. Rouland, ministre des Cultes, arriva à l’Evêché. Son Excellence conjurait Sa Grandeur d’intervenir et d’arrêter le mouvement.

Pour bien comprendre les termes de cette lettre, il faut que nous retournions un peu en arrière.

Que la Police ou l’Administration eussent fomenté les faux visionnaires, ou qu’elles fussent les innocentes victimes du soupçon universel, c’est ce qu’il est impossible de savoir d’une façon exempte de doute.

Donc, quelle que fût la cause ou la main inconnue qui eût poussé deux ou trois gamins de la rue à faire les visionnaires, M. Jacomet, M. Massy et leurs amis s’étaient empressés de grossir à tous les yeux et d’exploiter bruyamment ces enfantillages. Ils s’efforcèrent d’appeler de ce côté l’attention des multitudes et de la détourner des graves événements, tels que les divines extases de Bernadette, le jaillissement de la Source, la guérison des malades, qui avaient captivé la foi populaire. Quand la bataille est perdue sur un point, les grands stratégestes essayent, par quelque démonstration simulée, d’attirer l’ennemi sur un terrain plein d’embûches et miné à l’avance. C’est ce qu’on appelle “ opérer une diversion.”



La brusque disparition des fausses visions et des faux visionnaires devant l'attention en éveil et les clairvoyantes menaces de l'abbé Peyramale déjoua, dès les premiers jours, les espérances conçues par les profonds tacticiens de la Libre-Pensée.

Le bon sens public demeura ferme sur le vrai terrain de la question et ne se laissa pas tromper. Il n'en fut pas de même de la haute raison de M. le ministre Rouland. Voici comment il advint que ce ferme esprit fut égaré.

Tenant contre la triomphante et irrésistible force des choses un effort désespéré, employant les dernières ressources de leur génie à faire sortir à tout prix de ces minimes incidents une suprême chance de résister enfin à la déroute et de reprendre l'offensive, MM. Jacomet et Massy avaient adressé au Ministre des Cultes le plus hyperbolique et le plus fantastique tableau de ces scènes enfantines.

Or, par une illusion assez peu concevable de la part d'un homme d'Etat, ayant passé par la pratique contemporaine, M. Rouland avait une confiance aveugle dans les rapports officiels. La foi ne se perd pas, quoi qu'on en dise, mais elle se déplace. M. Rouland n'avait pas foi en Notre-Dame de Lourdes, s'affirmant par des guérisons et par des miracles, mais il avait foi en M. Massy et en M. Jacomet. Ces deux Messieurs lui firent donc accroire qu'à l'ombre des Roches Massabielle les enfants en étaient venus à remplir l'office de prêtres, que le peuple, représenté par des créatures de mauvaise vie, les couronnait de lauriers ou de fleurs, etc., etc. Ils ne lui dissimulèrent pas l'impuissance des mesures violentes contre le soulèvement des esprits. D'après eux, la force matérielle était vaincue et l'Autorité civile aux abois. L'Autorité religieuse seule pouvait sauver la situation par un acte énergique contre les croyances populaires. Eperdus et peu au courant de ce que c'est que la dignité d'un Evêque chrétien, ils osèrent s'imaginer qu'une pression, venue des hauteurs du Pouvoir, pourrait déterminer Mgr Laurence à condamner les événements et à agir suivant leurs vœux. Aussi indiquèrent-ils au Ministre, comme la solution de toutes les difficultés, une intervention directe auprès du Prélat.

Le Ministre, quoiqu'il eût été jadis Procureur-général, ne songea pas à se demander comment, si les rapports qu'il recevait étaient exacts, le Parquet n'avait pas poursuivi, devant les tribunaux, les profanations qu'on lui signalait. L'abstention si étrange de la Magistrature, en présence de ces prétendus désordres, n'éveilla en rien sa défiance.

Acceptant donc avec une candeur plus que ministérielle les romans de la Police et du Préfet, et s'imaginant y voir clair ; se croyant très-théologien et un peu plus qu'Archevêque, parce qu'il était Ministre des Cultes, M. Rouland, du fond de son cabinet, jugea péremptoirement la situation et écrivit à Mgr. Laurence une lettre, digne en tout point de celle qu'il avait, dès l'origine, adressée au Préfet et que nous avons citée plus haut.

Elle était tout imprégnée de la même piété officielle. En la relisant aujourd'hui, à la lumière de l'histoire vraie, on ne peut s'empêcher de sourire tristement de la façon, parfois si monstrueusement grossière, dont les Gouvernants sont quelquefois trompés, nous dirions presque moqués impudemment et bernés par les agents inférieurs de leur administration. Ce n'est point en effet sans une mélancolique ironie de l'esprit que l'on voit la lettre suivante, écrite par ce même Ministre, qui devait, dans un temps plus ou moins prochain, signer l'autorisation d'élever une grande église sur les Roches Massabielle, en mémoire éternelle des Apparitions de la Très-Sainte Vierge Marie.

“ Monseigneur, disait M. Rouland, les nouveaux renseignements que je  
 “ reçois sur l'affaire de Lourdes me paraissent de nature à attrister pro-  
 “ fondément tous les hommes sincèrement religieux. ces bénédictions  
 “ de chapelet par des enfants, ces manifestations dans lesquelles on  
 “ remarque, aux premiers rangs, des femmes aux mœurs équivoques, ces  
 “ couronnements de visionnaires, ces cérémonies grotesques; véritable  
 “ parodie des cérémonies religieuses, ne manqueraient pas de donner libre  
 “ carrière aux attaques des journaux protestants et de quelques autres  
 “ feuilles, si l'Autorité centrale n'intervenait pour modérer l'ardeur de leur  
 “ polémique. Ces scènes scandaleuses n'en déconsidèrent pas moins la  
 “ Religion, aux yeux des populations, et je crois de mon devoir, Monsei-  
 “ gneur, d'appeler de nouveau, sur ces faits, votre plus sérieuse atten-  
 “ tion. .

“ Ces manifestations regrettables me semblent aussi de nature à faire  
 “ sortir le Clergé de la réserve dans laquelle il s'est maintenu jusqu'à pré-  
 “ sent. Je ne puis, du reste, sur ce point, que faire un pressant appel à  
 “ toute la prudence et à toute la fermeté de Votre Grandeur, en lui  
 “ demandant si Elle ne jugera pas à propos de repousser publiquement de  
 “ semblables profanations.

“ Agréez, etc.

“ *Le Ministre de l'Instruction publique et des Cultes.*

“ ROULAND.”

cette missive parvint à Mgr. Laurence précisément au moment où il venait de rendre l'Ordonnance que le lecteur connaît, et de constituer une Commission d'enquête sur les événements extraordinaires que la main toute-puissante de Dieu avait suscités.

Bien qu'il dût être singulièrement étonné et indigné devant les contes fantastiques que le bon Ministre donnait gravement comme la vérité même, l'Evêque sut répondre avec mesure à la lettre de son Excellence. Sans se prononcer encore sur le fond même des choses, dont il ne voulait, en sa prudence, prématurer en rien la solution, il rétablit l'exactitude des faits si honteusement travestis. Il exposa avec une grande netteté de franchise la ligne de conduite qu'il avait suivie et fait suivre au Clergé, jus-

qu'à ce que le flot montant des événements l'eût enfin obligé d'intervenir et de nommer une Commission d'enquête. Au ministre qui, sans rien connaître et sans rien étudier, lui disait : " Condamnez," il répondait : " J'examine."

" Monsieur le Ministre, écrivait le Prélat, grand a été mon étonnement en lisant votre dépêche. Je suis, moi aussi, renseigné sur ce qui se passe à Lourdes, et, comme Evêque, hautement intéressé à répronver tout ce qui est de nature à attrister la Religion et les fidèles. Or, je peux vous affirmer que les scènes dont vous m'entretenez n'ont pas existé telles qu'elles vous ont été signalées, et que, s'il y a eu quelques faits regrettables, ils ont été passagers et qu'il n'en reste plus de traces.

" Les faits auxquels Votre Excellence fait allusion, se seraient passés depuis la fermeture de la Grotte et la première semaine de juillet.—Deux ou trois enfants de Lourdes se mirent à faire les visionnaires et à débiter des extravagances dans les rues. La Grotte étant alors fermée, comme je l'ai dit, ils trouvaient moyen de s'y introduire et offrir leurs services aux visiteurs arrêtés à la barrière, pour faire toucher les chapelets dans l'intérieur de la Grotte et recevoir le urs offrandes pour se les approprier. L'un d'eux, qui se faisait le plus remarquer par ses excentricités, par fois peu sçantes, était attaché à l'église de Lourdes, comme enfant de chœur. M. le Curé l'a vivement réprimandé, chassé du catéchisme et exclu du service de l'Eglise. Ce désordre n'a été que passager, le public n'a vu là que des espiègleries d'enfant, que quelques menaces ont fait bientôt cesser. (1.) Tels sont les faits que des personnes trop zélées ont travesti dans leurs rapports en scènes permanentes.

" Je serais bien aise, monsieur le Ministre, que vous prissiez des renseignements sur ce qui se passe à Lourdes auprès des personnes honorables qui se sont arrêtées dans cette ville, pour voir les lieux par elles-mêmes, entendre les habitants et l'enfant qui aurait eu la Vision, telles que NNgrs. les Evêques de Montpellier et de Soissons, Mgr. l'Archevêque d'Auch, M. Vène, inspecteur des eaux thermales, Mme l'amirale Bruat, M. L. Veillot, etc., etc.

" Le Clergé, monsieur le Ministre, ne s'est pas maintenu jusqu'à présent dans une réserve complète, à l'occasion des faits de la Grotte. Le Clergé de la ville a été admirable de prudence, n'allant jamais à la

---

(1). Chacun comprendra par quelle raison de haute réserve. Sa Grandeur ne mentionna point ici les soupçons que tout le monde émettait à Lourdes, à Caunterets, à Barèges, à Terbes, partout en un mot, sur l'action occulte de l'Administration et de la Police dans ces scènes de faux visionnaires. Il était en effet difficile au Prélat de dire au Ministre ; " Ces prétendus scandales dont vous vous plaignez et que vous grossissez outre mesure au point de tout dénaturer, et de faire du roman pur, c'est vous-même, dans la personne de vos agents, qui les auriez suscités secrètement si l'on en croyait l'unanimité du bruit public."

“ Grotte, pour ne pas accrédi-  
 “ térer le pèlerinage, favorisant au contraire les  
 “ mesures prises par l’Autorité. Toutefois, il vous a été signalé comme  
 “ favorisant la Superstition. Je n’accuse point le premier magistrat du  
 “ Département, dont les intentions ont toujours été droites ; mais il a eu  
 “ dans cette affaire une confiance exclusive en ses subordonnés. . .

“ Par ma lettre en réponse à M. le Préfet, à la date du 11 avril der-  
 “ nier, lettre qui a été mise sous vos yeux, j’offrais mon loyal concours à  
 “ ce magistrat, pour mener cette affaire à bonne fin. Mais je n’ai pu,  
 “ comme on le désirait, flétrir, du haut de la chaire chrétienne, sans exa-  
 “ men, sans enquête, sans raison avouée, les personnes qui allaient prier à  
 “ la Grotte, ni leur en défendre l’accès, alors surtout qu’aucun désordre  
 “ n’était signalé, bien qu’à certains jours les visiteurs se comptassent par  
 “ milliers. Outre que l’Eglise motive toujours les défenses qu’elle porte,  
 “ et que je n’étais pas suffisamment renseigné, j’avais aussi la certitude  
 “ que, dans ce moment d’exaltation des esprits, ma parole n’aurait pas été  
 “ écoutée.

“ M. le Préfet, étant en conseil de révision à Lourdes, le 4 mai, fit  
 “ enlever par le Commissaire de Police de Lourdes, les objets et emblèmes  
 “ religieux qui étaient dans la Grotte, et dans une allocution qu’il adressa  
 “ aux Maires du canton, il dit qu’il avait pris cette mesure d’accord avec  
 “ l’Evêque diocésain, assertion qui a été répétée, quelques jours plus tard  
 “ par le journal de la Préfecture. Je fus informé de cette mesure par les  
 “ journaux et par M. le Curé de Lourdes. Je me hâtai d’écrire à ce der-  
 “ nier, pour faire respecter les ordres de M. le Préfet ; je ne me suis  
 “ plaint ni alors, ni depuis, de ce que je paraissais être de moitié dans  
 “ une mesure que j’ignorais. Bien que de nombreuses lettres m’aient été  
 “ adressées pour m’engager à réclamer, je me suis abstenu, je n’ai pas  
 “ voulu ajouter aux embarras de la situation.

“ Les objets religieux enlevés de la Grotte, nous pouvions espérer que  
 “ les visites diminueraient peu à peu, et que ce pèlerinage, si inopinément  
 “ improvisé, prendrait fin. Il n’en a pas été ainsi. Le public prétendit, à  
 “ tort ou à raison, que l’eau qui coule dans la Grotte opérait des cures  
 “ merveilleuses : on s’y rendait en foule des départements voisins.

“ Le 8 juin, M. le maire de Lourdes prit un arrêté pour défendre l’ac-  
 “ cès de la Grotte. Les considérants sont pris dans l’intérêt de la Religion  
 “ et de la santé publique. Bien que la Religion eût été mise en avant et  
 “ que l’Evêque n’ait pas été consulté, ce dernier n’a formulé aucune récla-  
 “ mation : il a gardé le silence pour les raisons ci-dessus exposées.

“ Vous voyez, monsieur le Ministre, par ces quelques détails, que la  
 “ réserve du Clergé n’a pas été complète dans cette circonstance. Elle  
 “ n’a été, selon moi, que prudente. Quand je l’ai pu, j’ai prêté mon  
 “ concours aux mesures prises par l’Autorité civile et si elles n’ont  
 “ pas toujours réussi, ce n’est pas à l’Evêque qu’il faut s’en prendre.

“ Aujourd’hui, cédant aux réclamations qui me sont adressées de toutes  
 “ parts, j’ai cru que le moment était venu de m’occuper utilement de cette  
 “ affaire. J’ai nommé une Commission, à l’effet de rechercher et de ras-  
 “ sembler les éléments nécessaires pour prendre décision, en ce qui me  
 “ concerne, sur une question qui remue le pays et qui, d’après les rensei-  
 “ gnements qui m’arrivent, semble intéresser la France entière. J’ai la  
 “ confiance que les Fidèles la recevront avec soumission, parce qu’ils savent  
 “ que je n’aurai rien négligé pour arriver à la vérité. Cette Commission  
 “ fonctionne depuis quelques jours ; je me détermine à rendre mon Ordon-  
 “ nance publique par la voie de l’impression, dans l’espoir qu’elle contri-  
 “ buera à calmer les esprits, en attendant que la décision soit connue.  
 “ J’aurai l’honneur d’en adresser, sous peu de jours, un exemplaire à  
 “ Votre Excellence.

“ Je suis, etc.

B. S., évêque de Turbes.”

Telle fut la lettre de Mgr. Laurence à M. Rouland. Elle était claire, elle était concluante ; il n’y avait rien à y répondre. Le Ministre des Cultes ne répliqua point. Il rentra dans le silence : cela était sage. Peut-être eût-il été plus sage encore de ne pas en sortir.

Au moment où Mgr. Laurence venait, au nom de la Religion, d’ordonner l’examen de ces faits étranges, que l’autorité civile avait condamnés, persécutés et voulu étouffer *à priori*, sans daigner même les étudier et les discuter ; le jour même où partait pour le ministère des Cultes la lettre du Prélat, M. Filhol, l’illustre professeur de chimie de la Faculté de Toulouse, rendait sur l’eau de la Grotte de Lourdes le verdict définitif de Science. Le consciencieux et très-complet travail du grand chimiste réduisait à néant l’analyse officielle de M. Latour de Tric, ce savant de la Préfecture dont M. le baron Massy avait fait tant de bruit.

“ Je soussigné, disait M. Filhol, je soussigné, Professeur de Chimie à la Faculté des Sciences de Toulouse, Professeur de Pharmacie et de Toxicologie à l’Ecole de Médecine de la même ville, Chevalier de la Légion d’Honneur, certifie avoir analysé une eau provenant d’une Source qui a jailli aux environs de Lourdes....

“ Il résulte de cette Analyse que l’eau de la Grotte de Lourdes a une composition telle qu’on peut la considérer comme une eau potable, analogue à la plupart de celles que l’on rencontre sur les montagnes dont le sol est riche en calcaire..

“ Les effets extraordinaires qu’on assure avoir obtenus à la suite de l’emploi de cette Eau, ne peuvent pas, au moins dans l’état actuel de la science, être expliqués par la nature des sels dont l’Analyse y déce-  
 “ l’existence. (1.)

---

(1.) Lettre de M. Filhol au Maire de Lourdes, en envoyant son Analyse en date du 7 Août.

“ Cette Eau ne renferme aucune substance active capable de lui donner des propriétés thérapeutiques marquées. Elle peut être buë sans inconvénient. (1.)

“ Toulouse, ce 7 août 1858.      *Signé* : FILHOL.”

Ainsi s'écoulait devant l'examen du célèbre chimiste tout l'échafaudage pseudo-scientifique, sur lequel les Libres-Penseurs, les doctes et le Préfet

(1.) Nous donnons en note le détail complet de l'Analyse contenue dans le rapport de M. Filhol.

“ Je certifie, continuait l'éminent chimiste, avoir obtenu les résultats suivants :

PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET ORGANOLEPTIQUES DE CETTE EAU.

Cette eau est limpide, incolore, inodore ; elle n'a pas de saveur prononcée. Sa densité est à peine supérieure à celle de l'eau distillée.

PROPRIÉTÉS CHIMIQUES.

L'eau de la Grotte de Lourdes se comporte comme il suit avec les réactifs :

*Teinture de tournesol rougie.*—Est ramenée au bleu.

*Eau de chaux.*—Le mélange devient laiteux ; un excès d'eau de la Grotte redissout le précipité qui s'était formé tout d'abord.

*Eau de savon.*—Est fortement troublée.

*Chlorure de barium.*—Pas d'action apparente.

*Azotate d'argent.*—Très-léger précipité blanc qui se dissout en partie dans l'acide azotique.

*Oxalate d'ammoniaque.*—Précipité blanc.

*Ammoniaque.*—Pas d'action sensible.

Soumise à l'action de la chaleur dans un ballon communiquant avec un appareil propre à recueillir les gaz, cette eau a laissé dégager un gaz, que la potasse absorbait en partie. La portion de gaz que la potasse avait refusé de dissoudre a été en partie absorbée par le phosphore ; enfin il est resté un résidu gazeux, jouissant de toutes les propriétés de l'azote.

En même temps qu'elle laissait dégager les gaz dont il vient d'être question, cette eau s'est légèrement troublée, et a abandonné un dépôt d'un blanc légèrement rougeâtre. Traité par l'acide chlorhydrique, ce dépôt s'est dissous en produisant une vive effervescence. J'ai saturé la solution acide par un excès d'ammoniaque ; ce réactif a déterminé la précipitation de quelques flocons légers, de couleur rougeâtre, que j'ai isolés avec soin. Ces flocons ayant été lavés à l'eau distillée, je les ai traités par de la potasse caustique ; ce réactif ne leur a rien enlevé. J'ai lavé de nouveau ces flocons, et je les ai dissous dans l'acide chlorhydrique ; puis j'ai étendu d'eau la solution, et je l'ai soumise à l'action de quelques réactifs, dont je vais indiquer les effets :

*Cyanure jaune de potassium et de fer.*—Précipité bleu.

*Ammoniaque.*—Précipité brun rougeâtre.

*Tannin.*—Précipité noir.

*Sulfocyanure de potassium.*—Couleur rouge de sang.

La liqueur séparée du précipité floconneux, dont je viens de rapporter l'analyse, a fourni avec l'oxalate d'ammoniaque un abondant précipité blanc.

Ayant séparé ce précipité par le filtre, j'ai jeté dans le liquide clair du phosphate d'ammoniaque : ce réactif a déterminé la formation d'un nouveau précipité blanc.

J'ai fait évaporer à siccité cinq litres d'eau ; j'ai traité le résidu sec par une très-petite quantité d'eau distillée pour dissoudre les sels solubles. La solution ainsi obtenue ramenait fortement au bleu la teinture de tournesol rougie.

J'ai de nouveau fait évaporer à siccité la solution ainsi obtenue, et j'ai versé sur le résidu de l'alcool que j'ai enflammé. La flamme de l'alcool a présenté une teinte jaune

avaient péniblement construit leur théorie des guérisons extraordinaires. De par la vraie Science, l'eau de la Grotte n'était point minérale, de par la vraie Science, elle n'avait aucune vertu curative. Et cependant elle guérissait. Il ne restait à ceux qui avaient audacieusement mis en avant des explications imaginaires que la confusion de leur tentative, et l'impossibilité de retirer désormais l'aveu public qu'ils avaient fait des guérisons accomplis. Le mensonge ou l'erreur s'étaient pris dans leurs propres filets.

livide, pareille à celle que produisent les sels de soude. J'ai fait dissoudre de nouveau ce résidu dans quelques gouttes d'eau distillée, et j'ai mêlé la solution avec du chlorure de platine ; il s'est produit dans le mélange un très-léger précipité jaune serin.

Ayant acidulé par l'acide chlorhydrique deux litres d'eau de la Grotte de Lourdes, je es ai fait évaporer à siccité ; le résidu repris par l'eau acidulée ne s'est dissous qu'en partie. La partie insoluble a présenté tous les caractères de la silice.

J'ai soumis à l'évaporation dix litres de l'eau de la Grotte de Lourdes, dans lesquels j'avais fait dissoudre auparavant du carbonate de potasse très-pur ; le résultat de l'évaporation a été épuisé par de l'alcool bouillant ; la solution alcoolique a été évaporée à siccité et le résidu chauffé au rouge sombre.

Le produit de cette opération a été dissous, après son refroidissement, dans quelques gouttes d'eau distillée, et mêlé avec un peu de colle d'amidon.

En traitant ce mélange avec précaution par de l'eau chlorée très-étendue, j'ai vu le liquide prendre une teinte bleue.

Soumise à la distillation, l'eau de la Grotte de Lourdes donne un produit distillé très-légèrement alcalin.

Il résulte des faits qui précèdent que l'eau de la Grotte de Lourdes tient en dissolution :

- 1° De l'oxygène ;
- 2° De l'azote ;
- 3° De l'acide carbonique ;
- 4° Des carbonates de chaux, de magnésie et une trace de carbonate de fer ;
- 5° Un carbonate ou un silicate alcalin, des chlorures de potassium et de sodium ;
- 6° Des traces de sulfates de potasse et de soude ;
- 7° Des traces d'ammoniaque ;
- 8° Des traces d'iode.

L'analyse quantitative de cette eau a été faite par les procédés ordinaires ; elle a donné les résultats suivants :

EAU, 1 KILOGRAMME.	
Acide carbonique - - - - -	" 8 centig.
Oxygène - - - - -	" 5
Azote - - - - -	" 17
	gr. millig.
Ammoniaque - - - - traces.	
Carbonate de chaux - - - - -	" 006
Carbonate de magnésic - - - 0	012
Carbonate de fer - - - traces.	
Carbonate de soude - - - id.	
Chlorure de sodium - - - - -	9 008
Chlorure de potassium - traces.	
Silicate de soude et traces de sili-	
cate de potasse - - - - -	0 018
Sulfates de potasse, de soude, traces.	
Iode - - - - -	id.
Total - - -	124

## LIVRE HUITIEME.

La presse de France et de l'étranger.—Polémique.—Le chef de l'Etat.—Jean-Marie Tambourné ; Marie Massot-Bordenave ; Marie Capdevielle.—Ambassade à Biarritz.—Ordre Impérial.—L'arrêté du 8 Juin est rapporté.

L'ordonnance de l'Evêque constituant une Commission d'examen, et l'analyse de M. Filhol enlevaient à M. le baron Massy, à M. Rouland et à M. Jacomet tout prétexte de continuer la violence, tout prétexte de maintenir autour de la Grotte des prohibitions rigoureuses, des barrières et des Gardes.

Pour justifier l'interdiction du terrain communal, on avait dit : " Considérant qu'il importe, dans l'intérêt de la Religion, de mettre un terme " aux scènes regrettables qui se passent à la Grotte de Massabielle . . . " Or, en déclarant les choses assez graves pour intervenir, et en prenant en main l'examen de tout ce qui importait " à l'intérêt de la Religion, " l'Evêque désarmait le pouvoir civil de ce motif si hautement invoqué.

Pour justifier l'interdiction d'aller boire à la Source jaillie sous les mains de Bernadette en extase, on avait dit : " Considérant que le devoir " du Maire est de veiller à la santé publique ; considérant qu'il y a de " sérieuses raisons de penser que cette eau contient des principes miné- " raux, et qu'il est prudent, avant d'en permettre l'usage, d'attendre " qu'une analyse scientifique fasse connaître les applications qui en pour- " raient être faites par la médecine . . " Or, en déclarant que l'eau n'avait aucun principe minéral, et en établissant qu'elle pouvait être bue sans inconvénient, M. Filhol anéantissait, au nom de la Science et de la médecine, cette prétendue raison de " la santé publique."

Done, s'il avait allégué ces motifs comme des raisons loyales, et non comme de spécieux prétextes ; s'il avait agi " dans l'intérêt de la Religion et de la santé publique, " et non sous l'empire des passions mauvaises et de l'intolérance ; si, en un mot, il avait été sincère et non hypocrite, le pouvoir civil n'avait qu'à lever toutes ses défenses, toutes ses prohibitions, toutes ses barrières : il n'avait qu'à laisser les peuples absolument libres de boire à cette Source, dont la parfaite innocuité était proclamée par la Science ; il n'avait qu'à reconnaître leur droit d'aller s'agenouiller au pied de ces Roches mystérieuses, où désormais l'Eglise veillait.

Il n'en fut pas ainsi.

A cette solution, si clairement indiquée par la logique et par la conscience, il y avait un obstacle puissant : l'Orgueil. L'Orgueil ne se soumet jamais. Il aime mieux se camper audacieusement dans l'illogique, que de s'incliner devant l'autorité de la raison. Furieux, hors de lui-même, absurde, il se dresse contre l'évidence. Il dit : " *Non serviam,* " comme le Satan de l'Ecriture. Il résiste, il refuse de plier, il se roidit,—jusqu'à ce que tout à coup la force survienne et le brise violemment, non sans dédain.



Il restait aux ennemis officiels et officieux de la superstition une dernière arme à employer, une suprême lutte à essayer. Si la bataille semblait définitivement perdue dans les Pyrénées, peut-être pouvait-on reconquérir la position à Paris, et s'emparer, en France et en Europe, de l'opinion publique, avant que le peuple cosmopolite des touristes et des baigneurs, en retournant dans ses foyers, eût répandu partout ses impressions fâcheuses et ses sévères jugements. On le tenta. Une campagne formidable fut organisée par la presse irréligieuse de Paris, de la province et de l'étranger, contre les événements de Lourdes et l'ordonnance de l'Evêque.

Pendant que les généraux de la Libre-Pensée livraient sur ce vaste terrain le combat décisif, le Préfet des Hautes-Pyrénées, comme Kellermann à Valmy, eut pour consigne de maintenir, quoi qu'il advînt, sa ligne d'opération, de ne pas reculer d'une semelle et de ne capituler à aucun prix devant l'ennemi. On connaissait l'intrépidité du baron Massy et on n'ignorait point que ni les arguments, ni la raison, ni les considérations morales, ni le spectacle des miracles les plus éclatants ne triompheraient de sa fermeté invincible. Il tiendrait bon sur son terrain effondré. L'absurde était bien défendu.

Le *Journal des Débats*, le *Siècle*, la *Presse*, l'*Indépendance belge* et plusieurs feuilles étrangères donnèrent à la fois et attaquèrent avec violence. Les plus petits journaux des plus petits pays tinrent à honneur de figurer dans cette levée de boucliers contre le Surnaturel. Nous trouvons, en effet, parmi les lutteurs, jusqu'à une minuscule feuille d'Amsterdam, l'*Amsterdaamsche Courant*.

Les uns, comme la *Presse*, par la plume de M. Guérout, ou le *Siècle*, par celle de MM. Bénard et Jourdan, attaquaient le miracle en principe, déclarant qu'il avait fait son temps, qu'on ne discutait pas avec lui, et que, dans une question déjà jugée *a priori* par les lumières de la philosophie, examiner n'était pas de la dignité du Libre-Examen. " Le miracle, disait M. Guérout, appartient à une série de civilisation qui est en train de disparaître. Si Dieu ne change pas, l'idée que les hommes s'en font change d'époque en époque, suivant le degré de leur moralité et de leurs lumières. Des peuples ignorants qui ne soupçonnent pas l'importante harmonie des lois de l'univers voient partout des renversements de ces lois. Tous les jours, Dieu leur apparaît, leur parle, converse avec eux, leur envoie ses anges. A mesure que les sociétés s'éclairent, que les hommes s'instruisent, que les sciences d'observation viennent former des contrepoids aux élans de l'imagination, toute cette mythologie s'évanouit. L'homme n'est pas moins religieux ; il l'est davantage : il l'est autrement. Il ne voit plus face à face les dieux ou les déesses, les anges ou les démons. Il cherche à déchiffrer la volonté divine écrite dans les lois du monde. Le miracle, qui, à de certaines époques, a pu être la condition de la foi et servir d'enveloppe à des vérités profondes, est devenu,

“ de nos jours, l'épouvantail de toute conviction sérieuse.” (1. M. Guérout déclarait que si on lui annonçait qu'un fait surnaturel, fût-il des plus frappants, s'accomplissait à l'heure même, à côté de chez lui, sur la place de la Concorde, il ne se détournerait même pas pour l'aller voir. Si de “telles aventures, ajoutait-il, peuvent prendre place un instant dans le “bagage superstitieux des masses ignorantes, elles ne provoquent chez les “hommes éclairés, chez ceux dont l'opinion devient, avec le temps, celle “de tout le monde, que la répulsion de la défiance et le sourire du dédain.” (2.)

D'autres journaux s'employaient vaillamment à défigurer les faits. En même temps qu'il attaquait le Miracle en principe, le *Siècle*, malgré l'évidence des choses et l'énorme jaillissement d'une Source de cent et quelques mille litres d'eau par jour, en était encore, en sa qualité de journal avancé, à la thèse arriérée de l'hallucination et du suintement. “ Il nous “semble difficile, disait doctoralement M. Bénéard, que d'une hallucination “vraie ou fausse, d'une fillette de quatorze ans et d'un *suintement* d'eau “pure dans une Grotte, on parvienne à faire un Miracle (3).”

Quant aux guérisons miraculeuses, on s'en débarrassait d'un seul mot : “ Les hydropathes aussi prétendent faire les cures les plus brillantes avec “de l'eau pure, mais ils n'ont pas encore crié sur les toits qu'ils font des “Miracles (4)

Mais le plus curieux échantillon de la bonne foi de la libre-pensée, ou de sa sagacité d'examen en cette matière, se trouve dans ce journal hollandais que nous avons nommé plus haut, et dont le grave récit fut reproduit par des journaux français. Voici comment cet ami des lumières éclairait le monde et racontait les événements.

“ Une nouvelle manifestation, destinée à réveiller et à alimenter l'ardeur des croyants pour le culte de la sainte Vierge, était imminente. “ Les délibérations des Evêques, sur ce point, ont eu pour résultat la “préparation du fameux Miracle de Lourdes. On sait que l'Evêque de “Tarbes a nommé une commission chargée d'enquêter. Les soi-disant “conclusions du rapport de la Commission, qui se compose d'ecclésiastiques “et de gens salariés par le Clergé, ont été préparées dès longtemps “avant la première séance. *La prétendue bergère Bernadette n'est pas “une paysanne innocente, mais une jeune bourgeoise très-cultivée, très-“rusée de caractère et qui a passé plusieurs mois dans un cloître de “nonnes où on lui a soufflé le rôle qu'elle devait jouer. Là, devant un “petit nombre de compères, on a donné des représentations d'essai, bien “avant la scène publique. Comme on le voit, à cette comédie, il ne man-“quait rien, pas même les répétitions. Si un jour il y a disette de dra-*

(1) *Presse* du 31 Août 1858.

(2) *Presse* du 31 Août.

(3) *Siècle* du 30 août 1858.

(4) *Siècle*, *ibid.*

“ maturges à Paris, on trouvera dans le Clergé supérieur des personnes  
 “ qui combleront au mieux cette lacune. Du reste, la presse libérale a  
 “ tout ridiculisé de fond en comble et il n'est pas impossible que le Clergé,  
 “ dans son propre intérêt, ne reconnaisse la nécessité d'être prudent. (\*)”  
 Les informations du journalisme n'étaient guère comparables pour l'exacti-  
 tude qu'à celles qui avaient captivé la foi naïve de Son Excellence M.  
 Rouland. Le public, on le voit, était traité sans plus de respect qu'un  
 Ministre. Ainsi se forme trop souvent l'opinion de ceux que M. Guéroul  
 appelait en son article “ les hommes éclairés,” par allusion sans doute à  
 ce torrent de lumières que la presse déverse sur eux.

En dehors des événements eux-mêmes et du Miracle, le centre d'attaque  
 était l'Ordonnance de l'Evêque de Tarbes. La philosophie, au nom de  
 l'infailibilité de ses dogmes, s'indignait contre l'examen, contre l'étude  
 scientifique, contre l'expérience. “ Quand un halluciné envoie un mémoire  
 sur le mouvement perpétuel ou sur la quadrature du cercle à l'Académie  
 des Sciences, l'Académie passe à l'ordre du jour sans perdre son temps à  
 contrôler de telles élucubrations. Il n'y a pas plus lieu à enquête quand  
 il s'agit de Miracle : au nom de la raison, la Philosophie passe à l'ordre du  
 jour. Examiner les faits surnaturels, ce serait les admettre comme pos-  
 sibles et renier par là même ses propres principes. En de telles matières,  
 les preuves et les témoignages ne sont rien. On ne discute pas avec l'im-  
 possible, on hausse les épaules et tout est dit.” Tel était le thème sur  
 lequel roulait, en mille variations diverses, la polémique ardente et irritée  
 de la presse irréligieuse. Vainement elle s'obstinait à nier ou à dénaturer,  
 elle avait peur de l'examen. Les fausses théories se complaisaient à rester  
 dans les ondes fuyantes et dans les brumes indécises de la spéculation  
 pure. Par je ne sais quel instinct de conservation, elles redoutent la  
 pleine lumière et n'osent descendre d'un pied assuré sur le ferme terrain  
 de la méthode expérimentale. Elles devinent que la défaite les y attend.

Dans cette lutte désespérée contre l'évidence des faits et les droits de  
 la raison, le libéralisme d'épiderme du *Journal des Débats*, s'écailait et  
 tombait comme un vernis de théâtre, laissant voir, presque sans pudeur,  
 le fond d'intolérance furieuse qui se cache sous les phrases de parade du  
 philosophisme. Le *Journal des Débats* de M. Prévost-Paradol, s'effrayait  
 à l'avance de l'immense portée qu'auraient infailliblement le Rapport de  
 la Commission et le verdict de l'Evêque, et il partait de là pour faire  
 appel au bras séculier et conjurer César de tout arrêter : “ Il est évi-  
 “ dent,” disait-il, “ qu'une manifestation éclatante de la Divinité en  
 “ faveur d'un Culte dépose hautement de sa vérité particulière, de sa  
 “ supériorité sur tous les autres et de son droit indontestable au gouver-  
 “ nement des âmes. C'est donc un événement de nature à amener des  
 “ adhésions nombreuses, soit de la part des dissidents, soit de la part des

⚡ (\*) *Amsterdamsche courant*, du 9 septembre 1858.

“incrédules ; en un mot, c’est un instrument de prosélytisme.” Il faisait ressortir en outre l’importance politique du résultat de l’enquête. “ Si cette décision est favorable au Miracle, elle tend jusqu’à un certain point à rompre dans cette partie de la France l’équilibre entre le pouvoir religieux et le pouvoir civil. Les ministres d’un Culte en faveur duquel se constatent de tels prodiges sont d’autres personnages que ceux qu’a prévus, organisés et réglementés le Concordat. Ils ont une autre influence sur la population et, en cas de conflit, ils en disposent avec une autre autorité que le Conseil d’Etat et le Préfet. . . ”

“ Nous avons suffisamment constaté,” continuait l’écrivain des *Débats*, l’importance que doit avoir, à divers points de vue, la décision de la Commission épiscopale de Tarbes. Or, il est ici une vérité dont il faut se souvenir et que M. de Morny vient de rappeler avec une juste insistance au conseil général du Puy-de-Dôme. C’est que rien d’important ne peut légalement se faire en France sans l’autorisation préalable de l’Administration. Si l’on ne peut, comme dit fort bien M. de Morny, remuer une pierre ou creuser un puits sans l’aveu de l’Administration, à plus forte raison ne peut-on sans son aveu constater un Miracle et fonder un pèlerinage. Quiconque s’est occupé des affaires religieuses et particulièrement de l’ouverture des temples ou des écoles de communes dissidentes sait parfaitement que l’autorité administrative a, non pas un moyen, mais dix, non pas un article de loi, mais vingt ou trente qui lui confèrent la toute-puissance en ces matières. La réunion de la Commission du diocèse de Tarbes peut être prévenue ou dissoute en cent façons par le Concordat, par le Code pénal, par la loi de 1824, par le décret de février 1852, par l’autorité centrale, par l’autorité municipale, par toutes les autorités imaginables. Bien plus, une fois prise, la décision de cette Commission peut être annullée en fait par l’opposition légale de l’autorité administrative à l’érection d’une chapelle ou au débit de l’eau merveilleuse. La même autorité peut interdire et dissiper tout rassemblement et en poursuivre les auteurs, etc.” Parvenu à ce point, ayant averti César et crié avec éclat son *caveant consules*, l’habile écrivain reprenait, pour la forme, son manteau de libéralisme.—“ Où voulons-nous en venir, “ disait-il hypocritement,” en constatant ce droit préventif de l’Administration ? Est-ce pour l’exhorter à s’en servir ? A Dieu ne plaise ! ” \* Et il rentrait de la sorte, par une porte dérobée, dans les rangs des amis de la liberté.

Dans les départements, les journaux se faisaient l’écho des feuilles parisiennes. La bataille se livrait partout et par tous. Les sergents de lettres, les caporaux, et les simples soldats allaient de l’avant, sur les pas des maîtres réchaux de la Libre-Pensée. A Tarbes, l’*Ère impériale*, inspirée par le Préfet, bourrait son escopette des arguments venus de Paris, et tirait à

\* *Journal des Débats* du 2 sept. 1858, article de M. Prévost-Paradol.

bout portant, tous les deux jours, contre le Surnaturel. Le petit *Lavedan*, lui-même, avait retrouvé quelques brins de poudre, fortement mouillés, il est vrai, par l'eau de la Grotte, et il s'efforçait, aidé, disait-on, par Jacomet, de diriger contre le Miracle son pistolet hebdomadaire qui ratait tous les sept jours.

L'*Univers*, l'*Union*, la plupart des journaux catholiques soutinrent vaillamment le choc universel. De puissants talents se mirent au service de la Vérité, plus puissante encore. La presse chrétienne rétablit la réalité de l'histoire et dissipa les misérables arguties du fanatisme philosophique.

“ Devant les faits inexplicables auxquels la foi ou la crédulité de la multitude attribue un caractère surnaturel, l'Autorité civile,” disait M. Louis Veuillot, “ a tranché, sans information, mais aussi sans succès, par la négative. L'Autorité spirituelle intervient à son tour : c'est son droit et son devoir. Avant de juger, elle informe. Elle institue une Commission, une sorte de tribunal d'enquête pour rechercher les faits, pour les étudier, pour en déterminer le caractère. S'ils sont vrais, et s'ils ont un caractère surnaturel, la Commission le dira. S'ils sont faux, ou s'ils n'ont qu'un caractère naturel, elle le dira de même. Que peuvent désirer de plus nos adversaires ? Veulent-ils que l'Evêque s'abstienne, au risque de méconnaître une grâce que Dieu daignerait accorder à son Diocèse, ou, dans ce second cas, de laisser s'enraciner une superstition ?

“ L'Evêque a dû remarquer l'étrangeté de cette conviction qui s'établit parmi tout un peuple, sur la parole d'une petite fille ignorante et indigente ; il a dû se demander pourquoi ces guérisons, qui se seraient opérées moyennant quelques gouttes d'eau pure, employée soit en lotion, soit en breuvage... Et s'il n'y a pas eu de guérisons, il faut savoir pourquoi l'on a cru qu'il y en avait. Maintenant, supposons que l'eau est pure, comme le disent les chimistes, et que néanmoins les guérisons sont certaines, comme l'affirment jusqu'à présent beaucoup de malades et quelques médecins, nous ne voyons plus du tout la difficulté de reconnaître là du surnaturel et du miraculeux, sauf bien entendu les explications du *Siècle*.”

Le vigoureux polémiste faisait face à tous les ennemis à la fois. Il n'avait qu'à laisser courir sa plume pour renverser cette absurde parti pris de nier le Miracle, et de refuser même l'examen à ces faits éclatants qu'une multitude voyait de ses yeux et acclamait en tombant à genoux. “ Si l'on disait à M. Guérault, qu'au nom du Christ un grand miracle s'accomplit sur la place de la Concorde, il n'irait point voir. Il ferait bien, puisqu'il tient à rester incrédule ; devant un tel spectacle il ne serait pas assuré de trouver une explication physique qui le dispensât d'aller se confesser. Mais il ferait mieux encore de regarder et croire, se rendant au témoignage que Dieu, dans sa miséricorde, voudrait bien lui donner ainsi. Dans tous les cas, il doit comprendre que la foule se

“ soucierait fort peu de son absence, s'inquiéterait fort peu de l'entendre  
 “ déclarer qu'on a vu une chose des plus naturelles, et que tout simple-  
 “ ment la foule est hallucinée. Les choses se passeraient à Paris comme  
 “ à Lourdes : on crierait au miracle, et si c'était en effet un Miracle, le  
 “ Miracle aurait son effet, c'est-à-dire que beaucoup d'hommes qui n'ont  
 “ point jusqu'ici *cherché à déchiffrer* la volonté divine, ou qui n'y ont  
 “ point réussi, la connaîtraient et la mettraient en pratique : ils aimeraient  
 “ Dieu de tout leur cœur, de toute leur âme, de tout leur esprit et leur  
 “ prochain comme eux-mêmes. Tel est le but que Dieu veut atteindre  
 “ par les Miracles. Tant pis pour ceux qui refusent d'en profiter.

“ Ceux-là, disait un ancien, brisent toute la philosophie qui rejettent le  
 “ Supernaturel. Ils la brisent, en effet, et surtout depuis l'avènement du  
 “ Christianisme, parce que, voulant retirer Dieu du monde, ils n'ont plus  
 “ aucune explication du monde, ni de l'humanité. Ce Dieu qu'ils excluent,  
 “ les uns le nient pour s'en débarrasser tout à fait, les autres le relèguent  
 “ dans le vide, inerte et indifférent, n'ayant rien à exiger et n'exigeant  
 “ rien des hommes qu'il abandonne au hasard, après les avoir créés par un  
 “ jeu de sa dédaigneuse puissance. Quelques-uns, le niant et l'affirmant  
 “ tout à la fois, comme s'ils voulaient assouvir leur ingratitude en lui  
 “ faisant une double injure, prétendent le trouver partout, ce qui les dis-  
 “ pense de le reconnaître et de l'adorer nulle part. Cependant, autour  
 “ d'eux, en eux-mêmes, l'humanité crie et confesse Dieu. Ils répondent  
 “ par des sophismes qui les contentent peu, par des sarcasmes dont ils se  
 “ dissimulent mal la mesure, et enfin leur science et leur raison, acculées  
 “ dans l'absurde, se bouchent les yeux et les oreilles. Ils brisent toute  
 “ philosophie... Prenant en pitié la foi des faibles que ces faux docteurs  
 “ abuseraient, Dieu se montre-t-il par un de ces traits inaccoutumés de sa  
 “ puissance, qui ne cesse pas pour cela d'être *une des lois du monde* ? Ils  
 “ nient.—Regardez !—Nous ne voulons pas voir !... David a dit du pé-  
 “ cheur : “ Il s'est promis en son cœur de pécher ; il refuse de comprendre,  
 “ pour ne pas être forcé de bien faire.”

“ Ah ! sans doute, s'écriait ailleurs le logicien indigné, il existe une  
 “ foule malheureuse à qui l'on peut jeter audacieusement toutes les bana-  
 “ lités mais il existe aussi, même à Lourdes, des lecteurs dont le bon  
 “ sens se redresse et demande ce que deviennent, dans de pareils systèmes, ”  
 avec de tels partis pris de refus d'examen et de négation *à priori*, “ l'his-  
 “ toire, les faits palpables, la droite et simple raison ? (1.)

“ Quant à empêcher la commission épiscopale de fonctionner, nous dou-  
 “ tons qu'il y ait des lois qui donnent ce pouvoir à l'état ; s'il y en a, la  
 “ sagesse de l'état devrait s'abstenir d'en user. D'une part, rien ne sau-  
 “ rait davantage favoriser la superstition : ” la crédulité populaire s'égare-  
 “ rait alors comme elle voudrait, car “ il n'y a pas de loi qui puisse obliger

(1.) *Univers*, Août et Septembre, *passim*.

“ l'Evêque à prononcer sur un fait qu'il n'a pu connaître et qu'on lui inter-  
 “ dit même de connaître. . . Les ennemis de la superstition n'ont qu'une  
 “ chose à faire, c'est d'instituer eux-mêmes une commission, de faire une  
 “ contre-enquête et de publier le résultat, dans le cas bien entendu où  
 “ l'enquête épiscopale conclurait au miracle. Car si elle conclut que les  
 “ faits sont faux, ou qu'il y a illusion, tout sera dit.”

Avec une réserve véritablement admirable au milieu de l'animation des esprits, la presse catholique se refusa à se prononcer sur le fond même des événements. Elle ne voulut prématurer en rien l'avis de la commission épiscopale. Elle se borna à redresser les calomnies, les fables grossières, les sophismes, à maintenir la grande thèse historique du surnaturel et à revendiquer au nom de la raison, les droits de l'examen et la liberté de la lumière. “ Le fait de Lourdes, disait l'*Univers*, n'est encore ni vérifié ni caractérisé. Il peut y avoir là un miracle, il peut n'y avoir qu'une illusion. C'est la décision de l'Evêque qui tranchera le débat.

“ Pour nous, nous croyons avoir répondu à tout ce qu'on a pu dire de  
 “ sérieux ou seulement de spécieux sur les affaires de Lourdes. Nous en  
 “ resterons là. Il ne convenait pas de laisser la presse entasser autour de  
 “ ces faits tout ce qu'elle peut inventer de mensonges ; il ne conviendrait  
 “ pas de donner la réplique à la fécondité de ses dérisions. Les hommes  
 “ sages apprécieront la sagesse et la bonne foi de l'Eglise, et, comme de  
 “ coutume, après tout ce bruit la vérité se fera dans le monde son noyau  
 “ d'adhérents, *pusillus grex*, qui suffit cependant pour maintenir le règne  
 “ de la vérité dans le monde.” (1.)

Où le voit, dans la vaste polémique qui s'agitait sur cette illustre question des miracles au sujet des événements de Lourdes, les deux camps étaient absolument tranchés.

D'un côté les catholiques faisaient appel à un loyal examen ; de l'autre les pseudo-philosophes tremblaient devant la lumière. Les premiers disaient : “ Qu'on ouvre une enquête,” les seconds s'écriaient : “ Qu'on coupe court à tout débat.” Ceux-là avaient pour devise la liberté de conscience ; ceux-ci conjurant César d'opprimer violemment ce mouvement religieux et de l'étouffer, non par la puissance des arguments, mais par la brutalité de la force.

Tout esprit impartial, placé par ses idées ou par sa position en dehors de la mêlée, ne pouvait s'empêcher de voir avec la dernière évidence que la justice, la vérité, la raison étaient du côté des catholiques. Il suffisait pour cela de ne pas être aveuglé par la fureur de la lutte, ou par un parti pris absolu.

Bien que, dans la personne d'un Commissaire, d'un Préfet et d'un Ministre, l'Administration eût malheureusement pris en cette grave affaire un rôle des plus passionnés, il existait un homme puissant, qui n'avait agi

(1.) *L'Univers*, Août et Septembre, *passim*.

en rien et qui se trouvait, quelles que fussent ses idées religieuses, philosophiques et politiques, dans les conditions d'une parfaite impartialité. Que le surnaturel se fût manifesté ou non aux portes de Lourdes, cela était indifférent aux plans de sa pensée et à la marche de ses affaires. Ni son ambition, ni son amour-propre, ni ses doctrines, ni ses antécédents n'étaient engagés en cette question. Quelle est l'intelligence qui, dans de telles conditions, ne soit équitable et ne donne raison à la justice et à la vérité ? On ne viole la Justice et on n'outrage la Vérité, que lorsqu'on croit utile de les fouler aux pieds, en vue de quelque puissant intérêt de fortune, d'ambition ou d'orgueil.

L'homme dont nous parlons s'appelait Napoléon III, et était, d'aventure, Empereur des Français.

Impassible suivant sa coutume, muet comme les sphinx de granit qui veillent aux portes de Thèbes, il suivait la polémique, regardant osciller la bataille et attendant que la conscience publique lui dictât, pour ainsi dire, sa décision.

Pendant que Dieu livrait ainsi son œuvre aux disputes humaines, il ne cessait d'accorder des grâces visibles aux âmes humbles et croyantes qui venaient à la Source miraculeuse implorer la souveraine puissance de la Vierge Marie.

Un enfant de saint Justin, dans le département du Gers, Jean-Marie Tambourné, était depuis quelques mois absolument infirme de la jambe droite. Il y ressentait des douleurs tellement aiguës qu'elles avaient tortu les membres violemment et que le pied, complètement tourné en dehors par ces crises de souffrance, en était venu à former un angle droit avec l'autre pied. La santé générale avait été promptement altérée et désorganisée par cet état de douleur continuelle qui enlevait à l'enfant le sommeil comme l'appétit. Jean-Marie dépérissait. Ses parents, qui étaient dans une certaine aisance, avaient épuisé pour le guérir tous les traitements indiqués par les médecins du pays. Rien n'avait pu vaincre ce mal invétéré. On avait eu recours aux eaux de Blousson et à des bains médicaux. Tout avait à peu près échoué. Les très-légères améliorations momentanées aboutissaient constamment à des rechutes désastreuses.

Les parents en étaient venus à perdre toute confiance dans les moyens scientifiques. Dégoûtés de la médecine, ils tournèrent leurs espérances vers la Mère de Miséricorde qui, disait-on, était apparue aux Roches Massabielle. Le 23 septembre 1858, la femme Tambourné conduisit Jean-Marie à Lourdes par la voiture publique. La distance était longue. Elle est d'environ douze lieues. Arrivée à la ville, la mère, portant dans ses bras son malheureux fils, se rendit à la Grotte. Elle le baigna dans l'eau miraculeuse, priant avec ferveur Celle qui a voulu être nommée dans le Rosaire la "Santé des Infirmes." L'enfant était tombé dans une sorte d'état extatique. Ses yeux étaient grands ouverts, sa bouche demi-béante. Il semblait contempler quelque spectacle inconnu.



— Q'as-tu ? lui dit sa mère.

— Je vois le bon Dieu et la Sainte Vierge, répondit-il.

La pauvre femme, à ces mots, éprouva une commotion profonde en l'intime de son cœur. Une sueur étrange perla sur son visage.

L'enfant était revenu à lui.

— Mère, s'écria-t-il, mon mal est parti. Je ne souffre plus. Je puis marcher. Je me sens fort comme autrefois.

Jean-Marie disait vrai : Jean-Marie était guéri. Il rentra à pied à Lourdes. Il y mangea, il y dormit. En même temps que la douleur et l'infirmité s'en étaient allées, l'appétit et le sommeil étaient revenus. Le lendemain la femme Tambourné retourna baigner encore son fils à la Grotte et fit célébrer dans l'église de Lourdes une messe d'action de grâces. Puis ils repartirent tous deux, non plus en voiture, mais à pied.

Lorsque, après avoir couché en route, ils arrivèrent à Saint-Justin, l'enfant aperçut son père qui se tenait sur la route, regardant sans doute si quelque voiture ne lui ramenait pas les pèlerins. Jean-Marie, le reconnaissant de loin, quitta la main de sa mère et se mit à courir.

Le père, à ce spectacle, manqua défaillir. Mais son enfant bien-aimé était déjà dans ses bras.—Père, s'écriait-il, la Sainte Vierge m'a guéri.

Le bruit de cet événement se répandit bien vite dans le bourg où tout le monde connaissait Jean-Marie. De tous côtés on accourait pour le voir (\*).

La sœur d'un notaire de Tarbes, la demoiselle Jeanne-Marie Massot-

(\*) 28e procès-verbal de la Commission épiscopale.

Voici le rapport des médecins chargés d'examiner cette guérison.

« L'enfant Tambourné, âgé de cinq ans, présentait les symptômes d'une coxalgie au premier degré ; douleurs très-vives au genou, obtuses à la hanche, déviation en dehors de la pointe du pied, claudication d'abord, puis impossibilité de marcher sans provoquer de grandes souffrances. Les fonctions digestives se faisaient mal. Il y avait de l'intolérance pour les aliments et, par suite, grand amaigrissement. Evidemment la maladie, parcourant à grands pas sa première période, menaçait, dans un temps plus ou moins éloigné, la vie de l'enfant, lorsque l'on eut la pensée de le porter à la Grotte de Lourdes, où sa guérison s'opéra instantanément.

« L'affection du jeune Tambourné appartient à la même famille que celle de Busquet, mais elle est plus grave, car le mal a envahi une grande articulation. Les prévisions ont pris déjà un caractère fâcheux aux yeux du médecin qui sait lire dans l'avenir.

« Il est possible sans doute de guérir une coxalgie, par les moyens et par les procédés que possède la Science. Les eaux sulfureuses naturelles ne comptent plus ces sortes de guérisons ; mais, dans aucun cas, il ne leur est arrivé de les opérer avec la rapidité de l'éclair.

« L'instantanéité d'action est tellement en dehors de la force médicatrice, sans l'intermédiaire de laquelle elles ne sauraient guérir, que l'on peut affirmer qu'il y a fait d'un ordre surnaturel dans tous les cas, compliqués de lésion matérielle, où elle s'est manifestée. Est-il besoin de rappeler que le jeune Tambourné est arrivé à la Grotte porté par sa mère et que quelques moments après il remontait une pente rapide, marchait et courait le reste de la journée sans éprouver la moindre douleur et avec autant de facilité qu'avant l'invasion de la maladie, etc.

Bordenave, était demeurée, à la suite d'une longue et sérieuse maladie presque entièrement perclue des pieds et des mains. Elle ne marchait qu'avec d'extrêmes difficultés. Quant à ses mains, habituellement gonflées, violacées, endolories, elles lui refusaient à peu près tout service. Ses doigts, recourbés et raidis, ne pouvaient se redresser, et étaient en proie à une complète paralysie. Etant allée voir son frère à Tarbes, elle retournait chez elle, à Arras, dans le canton d'Aucun. Elle était seule dans l'intérieur de la diligence. Une gourde de vin que son frère lui avait donnée étant venue à se déboucher et à se renverser, elle ne put ni la relever, ni la reboucher, tant était absolue l'infirmité de ses doigts.

Lourdes était sur sa route. Elle s'y arrêta et se rendit à la Grotte.

A peine eut-elle plongé ses mains dans l'eau miraculeuse qu'elle les sentit revenir instantanément à la vie.

Les doigts s'étaient redressés et avaient retrouvé soudainement leur flexibilité et leur force. Heureuse, au delà peut-être de son espérance, elle plonge ses pieds dans l'eau miraculeuse, et ses pieds guérissent comme ses mains. Elle tombe à genoux. Que dit-elle à la Vierge ? Comment la remercia-t-elle ? De telles prières, de tels élans de reconnaissance se devinent et ne s'écrivent pas.

Puis elle remit ses chaussures et, d'un pas assuré, reprit le chemin de la ville.

Dans la même direction marchait une jeune fille qui revenait du bois et qui portait sur sa tête un énorme fagot. Il faisait chaud et cette pauvre paysanne était couverte de sueur. Épuisée de fatigue, elle s'assit sur une pierre, au bord de la route, en déposant à ses pieds son fardeau, trop lourd pour sa faiblesse. En ce moment Jeanne-Marie Massot passait devant elle, retournant, alerte et radieuse, de la Source divine. Une bonne pensée lui descendit au cœur. Elle s'approcha de la jeune fille.

— Mon enfant, lui dit-elle, le Seigneur vient de m'accorder une insigne faveur. Il m'a guérie : il m'a enlevé mon fardeau. Et à mon tour je veux t'aider et te soulager.

Et, ce disant, Marie Massot prit de ses mains rendues à la vie, le lourd fagot jeté à terre, le posa sur sa tête, et rentra ainsi dans Lourdes d'où, moins d'une heure auparavant, elle était sortie infirme et paralysée. Les prémices de ses forces retrouvées avaient eu un noble emploi, elle avaient été consacrées à la charité. " Ce que Dieu vous donne gratuitement, donnez-le vous-même gratuitement " dit quelque part un texte des Saintes Lettres. (\*).

---

(\*) Nous donnons en note le rapport des Médecins chargés d'étudier cette guérison par la Commission épiscopale. Il est remarquable par sa circonspection. Il n'ose conclure au Miracle ; mais une telle réserve, en un cas si frappant cependant, donne, par contre, aux rapports où le Miracle est reconnu une autorité d'autant plus incontestable et d'autant plus forte.

" Mlle Massot-Bordenave (d'Arras), âgée de 53 ans, avait éprouvé au mois de mai

Une femme déjà âgée, Marie Capdeville, du bourg de Livron, dans les environs de Lourdes, avait également été guérie d'une surdité des plus graves, qui commençait à être invétérée. " Il me semble, disait-elle, être dans un autre monde, lorsque j'écoute les cloches de l'église que je n'avais pas entendues depuis trois ans."

Ces guérisons et beaucoup d'autres continuaient d'attester, d'une façon irrécusable, l'intervention directe de Dieu. Dieu manifestait sa puissance en rendant la santé aux malades, et il était évident que, s'il avait permis la persécution, cela était nécessaire à la conduite de ses desseins. Il dépendait de Lui de la faire cesser et, pour cela, d'incliner comme il Lui plaisait la volonté des grands de la terre.

La polémique de la presse au sujet de la Grotte était épuisée. En France et à l'étranger, la conscience publique qui avait été mise à même de juger, non de la réalité des événements surnaturels, mais de l'oppression violente que subissaient, dans un coin de l'Empire, la liberté de croire et le droit d'examiner. Les misérables sophismes du fanatisme antichrétien et de l'intolérance, prétendue philosophique, n'avaient pas tenu devant la pesante logique des journaux catholiques. Les *Débats* le *Siècle*, la *Presse* et la vile multitude des feuilles irréligieuses se taisaient, regrettant probablement d'avoir entrepris cette guerre malheureuse et fait un si grand bruit autour de ces faits extraordinaires. Ils n'avaient réussi qu'à propager et à répandre dans tous les pays la renommée de tant de miracles. De l'Italie, de l'Allemagne, de contrées plus lointaines encore, on écrivait à Lourdes pour se faire envoyer quelques gouttes de l'eau sacrée.

Au Ministère des Cultes, M. Rouland s'obstinait à vouloir se mettre en travers de la plus sainte des libertés et à prétendre arrêter la force des choses.

A la Grotte, Jacomet et les Gardes persistaient à veiller jour et nuit, et à traduire les croyants devant les tribunaux. Le juge Duprat condamnait toujours.

Entre un tel Ministre pour le soutenir et de tels agents pour exécuter ses volontés, le baron Massy demeurait bravement dans l'illogique absolu de sa situation et se complaisait dans la toute-puissance de son arbitraire.

---

1858, une maladie qui ôtait à ses pieds et à ses mains une partie de leur force et de leur mouvement. Les doigts étaient dans la demi-flexion... On était obligé de lui couper le pain. Elle se rendit à pied à la Grotte, se lava les pieds et les mains, et elle en reparlit guérie.

" On ne peut découvrir que toutes les apparences de ce fait militent en faveur de l'intervention d'une cause surnaturelle ; mais, en l'examinant avec attention, on voit qu'il n'est pas à l'abri de quelques objections fondées. Ainsi l'origine du mal remonte à peine à quatre mois ; sa nature est peu sérieuse, c'est une débilité de convalescence, une diminution d'énergie dans les muscles extenseurs et fléchisseurs des doigts et des orteils. Que l'inervation afflue dans ces muscles, sous l'influence d'une forte excitation morale, et à l'instant ils reprendront leurs fonctions. Or n'est-il pas permis en ce cas d'admettre qu'il a pu y avoir exaltation d'imagination par le sentiment religieux, et par l'espérance d'être l'objet d'une faveur miraculeuse ?

De plus en plus exaspéré en se voyant enlever, par l'enquête épiscopale et par l'analyse de M. Filhol, les vains prétextes de Religion et d'ordre public dont il avait, à l'origine, voulu voiler son intolérance, il restait sourd au cri unanime. A toutes les raisons, à l'évidence indéniable, il opposait sa volonté : " Ceci est mon bon plaisir." Il était doux d'être plus fort, lui tout seul, que les multitudes, plus fort que l'Evêque, plus fort que le bon sens, plus fort que les Miracles, plus fort que le Dieu de la Grotte. *Etiamsi omnes, ego non.*

Ce fut dans ces circonstances que deux personnages, éminents, Mgr. de Salinis, Archevêque d'Auch, et M. de Ressaiguier, ancien député, se rendirent auprès de l'Empereur, qui se trouvait en ce moment à Biarritz. Napoléon III reçut en même temps de divers côtés des pétitions demandant instamment, et réclamant, en vertu des droits les plus sacrés, le retrait des arbitraires et violentes mesures du baron Massy : " Sire, disait une de ces pétitions, nous ne prétendons décider en rien la " question des Apparitions de la Vierge, bien que, sur la foi de miracles " éclatants, qu'ils disent avoir vus de leurs yeux, presque tous, en ces " pays, croient à la réalité de ces manifestations surnaturelles. Ce qui " est certain, et hors de toute contestation, c'est que cette Source qui a " jailli tout à coup, et que l'on nous ferme malgré l'analyse scientifique " qui en proclame l'innocuité absolue, n'a fait de mal à personne ; ce qui est " certain, c'est que, tout au contraire, un grand nombre déclare y avoir " recouvré la santé. Au nom des droits de la conscience, indépendants " de tout pouvoir humain, laissez les croyants aller y prier, si cela leur " convient. Au nom de la plus simple humanité, laissez les malades aller " y guérir, si telle est leur espérance. Au nom de la liberté des intelli- " gences, laissez les esprits qui demandent la lumière à l'étude et à l'exa- " men, aller y découvrir l'erreur ou y trouver la vérité."

L'Empereur, avons-nous dit plus haut, était désintéressé dans la question, ou plutôt il avait intérêt à ne pas user sa force dans une stérile opposition à la marche des événements. Il avait intérêt à entendre le cri des âmes demandant la liberté de leur foi, le cri des intelligences demandant la liberté d'étudier et de voir. Il avait intérêt à être équitable, et à ne pas froisser, par un arbitraire gratuit et un déni de justice évident, ceux qui croyaient après avoir vu, et ceux qui, ne croyant pas encore, revendiquaient le droit d'examiner publiquement les faits mystérieux qui préoccupaient la France entière.

On a vu quels romans impossibles Rouland avait gravement acceptés comme des vérités incontestables. Les renseignements que son Excellence avait dû donner à l'Empereur n'étaient guère faits pour éclairer ce dernier. La polémique des journaux, bien qu'elle eût triomphalement mis en lumière le droit des uns et l'inique intolérance des autres, n'avait pu lui donner une idée absolument nette de la situation. A Biarritz seulement elle lui apparut tout entière, et il la connut dans tous les détails.

Napoléon III était un monarque peu expansif; sa pensée se traduisait rarement par la parole. Elle se manifestait par des actes. En apprenant les violences absurdes par lesquelles le Ministre, le Préfet et leurs agents discréditaient à plaisir le Pouvoir, son œil terne s'illumina, dit-on, d'un éclat de froide colère; il haussa convulsivement les épaules, et le nuage d'un profond mécontentement passa sur son front. Il sonna violemment.

—Portez ceci au télégraphe, dit-il.

C'était une dépêche laconique pour le Préfet de Tarbes, ordonnant de la part de l'empereur, de rapporter à l'instant l'Arrêté sur la Grotte de Lourdes et de laisser libres les populations.

On connaît les théories de la Science sur cette merveilleuse étincelle électrique que les fils de fer, qui sillonnent le monde, transportent d'un pôle à l'autre avec la rapidité de l'éclair. La télégraphie, disent les savants, n'est autre chose que la foudre. Ce jour-là le baron Massy fut de l'avis des savants. Le télégramme impérial, tombant tout à coup sur lui, l'abasourdit brusquement et l'étourdit net, comme eût pu le faire sur sa maison la chute soudaine du tonnerre. Il ne pouvait en croire la réalité. Plus il y pensait et plus il lui semblait impossible de revenir sur ses pas, de se déjuger, de reculer publiquement. Il lui fallait cependant avaler ce breuvage amer, ou donner sa démission et rejeter loin de lui la coupe préfectorale. Fatale alternative. Le cœur des fonctionnaires a parfois de grandes angoisses.

Quand une catastrophe subite tombe sur nous, nous avons quelque peine à l'accepter comme définitive, et nous nous débattons encore, alors que tout est perdu. Le baron Massy n'échappa point à une telle illusion. Il espérait vaguement que l'empereur reviendrait sur sa décision. Dans cette pensée, il prit sur lui de tenir pendant quelques jours la dépêche secrète et de ne pas obéir. Il écrivit à l'Empereur et fit, en outre, intervenir auprès du Souverain le Ministre Rouland, moins publiquement mais aussi complètement atteint que lui-même par l'ordre inattendu venu de Biarritz.

Napoléon III fut aussi insensible aux réclamations du Ministre qu'aux instances et aux supplications du Préfet. Le jugement qu'il avait porté était basé sur l'évidence et il était irrévocable. Toutes ces démarches n'eurent pour résultat que de lui apprendre que le Préfet avait osé méconnaître ses ordres et en différer l'exécution. Une seconde dépêche partit de Biarritz. Elle était conçue en des termes qui ne permettaient ni une observation ni un retard.

Le baron Massy n'avait qu'à choisir entre son orgueil et sa Préfecture. Il fit ce choix douloureux et il fut assez humble pour demeurer Préfet.

Le Chef du Département se résigna donc à obéir. Toutefois, malgré les impératives dépêches du Maître, il essaya encore, non de lutter, ce qui était visiblement impossible, mais de masquer sa retraite et de ne pas rendre les armes publiquement.

Par suite de quelques indiscretions de bureau, peut-être aussi par le récit des personnages qui s'étaient rendus en ambassade auprès de l'Empereur, on savait déjà vaguement dans le public le sens des ordres venus de Biarritz. Ils faisaient l'objet de toutes les conversations. Le Préfet ne confirma ni ne démentit ces rumeurs. Il enjoignit à Jacomet et à ses agents de ne plus faire de procès-verbaux et de cesser toute surveillance. Une telle abstention venant à la suite des bruits qui couraient sur les instructions de l'Empereur, devait suffire, suivant lui, pour que les choses reprissent d'elles-mêmes leur cours normal, et pour que l'Arrêté tombât, de fait, en désuétude, sans qu'il fût nécessaire de le rapporter. Il était même probable que les populations, rendus à leur liberté, s'empresseraient d'arracher elles-mêmes et de jeter dans le Gave les poteaux qui portaient défense d'entrer sur le terrain communal et les barrières qui fermaient la Grotte.

M. Massy fut trompé dans ses calculs, assez plausibles d'ailleurs. Malgré l'abstention de la Police, malgré les bruits qui circulaient et qu'aucun personnage officiel ne démentait, peut-être même à cause de tout cela, les populations craignirent quelque piège. Elles continuèrent d'aller prier de l'autre côté du Gave. Les infractions eurent généralement, comme auparavant, un caractère isolé. Nul ne toucha aux poteaux, ni aux barrières. Au lieu de tomber de lui-même, comme l'avait espéré le Préfet, le *statu quo* se maintenait obstinément.

Étant donné le caractère de Napoléon III, et la netteté des expédients de Biarritz, une pareille situation était périlleuse pour le Préfet. Le baron Massy était trop intelligent pour ne pas le comprendre. A chaque instant, il devait craindre que l'Empereur ne fût instruit tout à coup de la façon dont il essayait de louvoyer. A toute heure sans doute, il tremblait de recevoir quelque missive terrible qui les briserait à jamais.

On était arrivé à la fin de septembre.

Il se trouva que, durant ces perplexités, M. Fould eut encore occasion de venir à Tarbes, et même de passer à Lourdes. Augmenta-t-il, en lui parlant du Maître, la terreur du Préfet? Le baron reçut-il quelque nouveau télégramme plus foudroyant que les deux autres? Nous ne savons. Toujours est-il que le 3 octobre, sous le coup de quelque cause inconnue, M. Massy devint souple comme un roseau foulé sous le pied d'un passant, et que sa raideur arrogante parut faire place à une prostration soudaine et complète.

Le lendemain, au nom de l'Empereur, il donna ordre au maire de Lourdes de rapporter publiquement l'Arrêté et de faire enlever les poteaux et les barrières par Jacomet.

M. Lacadé n'eut pas les hésitations de M. Massy. Une pareille solution le déchargeait du rude fardeau qu'avait fait peser sur lui le complexe désir de ménager le Préfet et les multitudes, les puissances célestes et le pou-

voir humain. Par une illusion assez commune chez les natures indécises, il s'imagina avoir toujours été de l'avis qui prévalait, et il rédigea dans ce sens une proclamation : " Habitants de la ville de Lourdes, le jour tant désiré par nous est enfin arrivé ; nous l'avons conquis par notre sagesse, par notre persévérance, par notre foi, par notre courage . . ." Tel était le sens et le ton de sa proclamation, dont, par malheur, le texte n'est point resté (1).

La proclamation fut lue dans toute la ville au son de la trompette et du tambour. En même temps on affichait sur tous les murs le placard suivant :

" Le Maire de la ville de Lourdes,

" Vu les instructions à lui adressées,

" ARRÊTE :

" L'Arrêté pris par lui le 8 juin 1858 est rapporté.

" Fait à Lourdes, en l'hôtel de la Mairie, le 5 octobre 1858.

Le Maire, A. LACADÉ."

Pendant ce temps, Jacomet et les Sergents de ville se rendaient à la Grotte pour enlever les barrières et les poteaux.

La foule y était déjà, et elle grossissait à vue d'œil. Les uns priaient à genoux et, faisant effort pour ne point se laisser distraire par les bruits extérieurs, remerciaient Dieu d'avoir mis fin au scandale et aux persécutions. D'autres se tenaient debout, causant à voix basse, attendant, non sans émotion, ce qui allait se passer. Des femmes en grand nombre égrenaient leurs chapelets. Plusieurs tenaient une gourde à la main, voulant la remplir à l'endroit même où la Source jaillissait. On jetait des fleurs par-dessus les barrières, dans l'intérieur de la Grotte. A ces barrières, nul ne touchait. Il fallait que ceux qui les avaient mises publiquement, en se dressant contre la puissance de Dieu, vinsent les retirer publiquement, en se courbant devant la volonté d'un homme.

Jacomet arriva. Bien que, malgré lui, un certain embarras se décelât dans sa personne un peu frémissante et qu'on devinât, à la pâleur de son visage, une profonde humiliation intérieure, il n'avait point, contrairement à l'attente générale, l'aspect morne d'un vaincu. Escorté de ses agents, armés de haches et de pioches, il s'avancait le front haut. Par une affectation qui parut singulière, il avait son costume officiel des grandes fêtes. Sa large écharpe tricolore ceignait ses reins, et flottait sur son épée de parade. Il traversa la foule, et vint se placer contre les barrières. Un tumulte vague, un sourd murmure, quelques cris isolés, sortaient de la multitude. Le Commissaire monta sur un fragment de rocher, et fit signe

(1) Une grande partie des papiers relatifs à la Grotte de Lourdes fut gardée par la famille Lacadé, au lieu d'être laissée aux Archives de la Mairie. Nous avons fait de vains efforts pour avoir communication de ces précieux documents. La famille Lacadé nous a dit les avoir brûlés.

qu'il voulait parler. Tout le monde écouta : " Mes amis, se serait, dit-on, écrié Jacomet, les barrières que voilà, et que, à mon grand regret, la municipalité avait reçu l'ordre de faire élever, vont tomber. Qui plus que moi a souffert de cet obstacle, dressé à l'encontre de votre piété ? Je suis religieux, moi aussi, mes amis, et je partage vos croyances. Mais le fonctionnaire, comme le soldat, n'a qu'une consigne : c'est le devoir, souvent bien cruel, d'obéir. La responsabilité n'en pèse pas sur lui. Eh bien ! mes amis, lorsque j'ai été témoin de votre calme admirable, de votre respect du Pouvoir, de votre foi persévérante, j'en ai instruit les autorités supérieures. J'ai plaidé votre cause, mes amis. J'ai dit : " Pourquoi veut-on les empêcher de prier à la Grotte, de boire à la Source ? Ce peuple est inoffensif." Et c'est ainsi, mes amis, que toute défense a été levée, et c'est ainsi que M. le Préfet et moi nous avons résolu de renverser à jamais ces barrières, qui vous étaient si pénibles, et qui me l'étaient bien plus encore."

La foule garda un froid silence. Quelques jeunes gens chuchotaient et riaient. Jacomet était visiblement troublé par son insuccès. Il donna ordre à ses agents d'enlever les clôtures. Ce fut fait assez promptement. On fit un tas de ces planches et de ces débris au bord de la Grotte, et la Police les vint chercher plus tard au commencement de la nuit.

Une émotion immense remplissait la ville de Lourdes durant cette après-midi, la multitude allait et venait sur le chemin de la Grotte. Devant les Roches Massabielle, d'innombrables fidèles étaient à genoux. On chantait des cantiques, on récitait les litanies de la Vierge *Virgo potens, ora pro nobis*. On se désaltérait à la Source. Les croyants étaient libres. Dieu avait vaincu.

---

#### LIVRE NEUVIÈME.

Le Préfet Massy et le commissaire Jacomet appelés à d'autres fonctions.—L Commission d'enquête.—Sa méthode.—Mme veuve Madeleine Rizan.—Mlle Marie Moreau de Sazenay.—Rapport des médecins.—Rapport de la Commission d'enquête.—Mandement de l'Evêque.—Construction d'une église aux Massabielle.....

Par suite des événements que nous avons racontés, M. Massy était devenu impossible dans le pays. L'Empereur ne tarda pas à l'envoyer à la première préfecture qui se trouva vacante dans l'Empire. Par une singularité digne de remarque, cette préfecture fut celle de Grenoble. Le baron Massy ne s'éloigna de Notre-Dame de Lourdes, que pour aller à la rencontre de Notre-Dame de la Salette.

Jacomet quitta également la contrée. On le nomma Commissaire de Police dans un autre département. Replacé sur son terrain véritable, il contribua à découvrir avec une rare sagacité les ruses de quelques coquins dangereux qui avaient déjoué les efforts de son prédécesseur, et



es recherches les plus actives du Parquet. Il s'agissait d'un vol considérable, un vol de deux ou trois cent mille francs, commis au préjudice d'une Compagnie de chemin de fer. Ce fut le point de départ de sa fortune dans la Police, qui était sa vraie vocation. Ses aptitudes remarquables, très-justement appréciées par ses chefs, devaient le conduire à un poste fort élevé.

Le Procureur Impérial, M. Dufour, ne tarda point non plus à être appelé à d'autres fonctions. M. Lacadé demeura Maire, et on doit apercevoir encore une fois ou deux sa vague silhouette dans les dernières pages de ce récit.

Bien qu'il eût institué un Tribunal d'enquête dès la fin de juillet, Mgr. Laurence, avant de permettre qu'il entrât en fonctions, avait voulu qu'un certain apaisement se fît de lui-même dans les esprits. "Attendre, pensait-il, ne saurait jamais rien compromettre, quand il s'agit des œuvres de Dieu, qui tient le temps dans sa main." L'événement lui avait donné raison. Après les tumultueux débats de la presse française et les mesures violentes du baron Massy, la Grotte était devenue libre, et on n'avait plus à redouter le scandale de voir un agent de la police arrêter, sur le chemin des Roches Massabielle, la Commission épiscopale allant accomplir son œuvre et étudier, au lieu même de l'Apparition, les traces de la main de Dieu.

Le 17 novembre, la Commission se rendit à Lourdes. Elle interrogea la Voyante. "Bernadette, dit le procès-verbal du secrétaire, se présenta à nous avec une grande modestie, et cependant avec une assurance remarquable. Elle se montra calme, sans embarras, au milieu de cette nombreuse assemblée, en présence d'ecclésiastiques respectables qu'elle n'avait jamais vus, mais dont on lui avait dit la mission."

La jeune fille raconta les Apparitions, les paroles de la Vierge, l'ordre donné par Marie de construire en ce lieu une chapelle à son culte, la naissance soudaine de la Source, le nom de "l'Immaculée-Conception" que la Vision s'était donné à elle-même. Elle exposa, avec la grave certitude d'un témoin assuré de lui-même et l'humble candeur d'une enfant, tout ce qui lui était personnel dans ce drame surnaturel, dont les péripéties se déroulaient depuis bientôt une année. Elle répondit à toutes les questions, et ne laissa aucune obscurité dans l'esprit de ceux qui l'interrogeaient, non plus au nom des hommes, comme Jacomet, le Procureur ou tant d'autres, mais au nom de l'Eglise catholique, l'éternelle épouse de Dieu. Tout ce dont elle rendit témoignage, nos lecteurs le connaissent. Nous avons exposé nous-même ces événements, à leur date, en diverses pages de ce récit.

La Commission visita les Roches Massabielle. Elle vit de ses yeux l'énorme jaillissement de la Source divine. Elle constata, par l'unanime déclaration des hommes de ce pays, que la Source n'existait pas avant

d'avoir surgi miraculeusement aux yeux de la multitude, sous la main de la Voyante en extase.

A Lourdes et hors de Lourdes, elle fit une enquête approfondie sur les guérisons extraordinaires accomplies par l'eau de la Grotte.

Il y avait, en cette délicate étude, deux parts bien distinctes : les faits eux-mêmes et leurs circonstances relevaient du témoignage humain ; l'examen du caractère naturel ou surnaturel de ces faits relevait, en grande partie du moins, de la Médecine. La méthode du tribunal d'enquête s'inspira de cette double pensée.

Parcourant les diocèses de Tarbes, d'Auch et de Bayonne, la Commission appelait devant elle ceux qu'on lui signalait comme ayant été l'objet de ces guérisons singulières. Elle les interrogeait avec un soin minutieux sur tous les détails de leur maladie et de leur retour, subit ou graduel, à lasanté. Elle leur faisait poser, par les hommes de la science humaine, des questions techniques auxquelles des théologiens n'eussent peut-être pas pensé. Elle convoquait, pour contrôler ces déclarations, les parents, les amis, les voisins, tous les témoins des diverses phases de l'événement, ceux qui avaient vu le malade, ceux qui avaient assisté à la guérison, etc., etc.

Une fois parvenue de la sorte à une certitude absolue de l'ensemble et du détail des faits, elle en soumettait l'appréciation à deux médecins éminents et autorisés qu'elle s'était adjoints. Ces médecins étaient M. le docteur Vergès, médecin des eaux de Barèges, professeur agrégé de la Faculté de Montpellier, et M. le docteur Dozous, qui avait déjà étudié pour son propre compte plusieurs de ces étranges incidents.

Chaque médecin consignait dans un rapport à part son appréciation sur la nature de la guérison : tantôt repoussant le Miracle pour attribuer à des causes naturelles la cessation de la maladie, tantôt déclarant le fait entièrement inexplicable autrement que par une action surnaturelle de la puissance divine ; tantôt enfin ne concluant pas, et restant dans le doute, doute plus ou moins incliné vers l'une ou vers l'autre de ces solutions.

Sur ce double élément, la pleine connaissance des faits d'un côté, et les conclusions de la Science de l'autre,—la Commission délibérait et proposait son jugement à l'Evêque avec toutes les pièces du procès.

La Commission n'avait et ne pouvait avoir d'opinion préconçue. Croyant en principe au Surnaturel, que l'on rencontre si souvent dans l'histoire du Monde, elle savait en même temps que rien ne tend à discréditer les vrais miracles venus de Dieu, comme les faux prodiges venus des hommes. Egalement éloignée, soit d'affirmer à l'avance, soit de nier prématurément, n'ayant de parti-pris ni pour le Miracle ni contre lui, elle bornait sa tâche à examiner et ne cherchait que la Vérité. Faisant appel, pour s'éclairer sur les divers faits qu'elle étudiait, à toutes les lumières, à tous les renseignements, à tous les témoignages, elle agissait publiquement. Elle était ouverte aux incroyants comme à ceux qui croyaient. Energiquement

résolue à écarter avec la plus impitoyable sévérité tout ce qui était vague et incertain, et à n'accepter que les faits précis, assurés, incontestables, elle refusait toute déclaration basée sur des on-dit et sur de vaines rumeurs.

A tout témoin se présentant devant elle, elle imposait deux conditions : —la première de ne déposer que de ce qu'il savait personnellement, que de ce qu'il avait vu de ses yeux ;—la seconde, de s'engager à dire toute la vérité et la vérité seule par la solennelle formalité du serment.

Avec de telles précautions, avec une organisation si prudente et si sage, il était impossible à de faux miracles de parvenir à tromper, même un instant, le jugement de la Commission. Cela était impossible surtout, au milieu de tant d'esprits hostiles soulevés contre le Surnaturel et intéressés à combattre et à renverser toute erreur, toute exagération, toute assertion douteuse, tout fait miraculeux mal démontré.

Donc, si de vrais Miracles, incomplètement constatés, devaient de la sorte échapper indubitablement à la sanction de la Commission d'enquête, il était du moins absolument certain qu'aucun prestige menteur ne pourrait, tenir devant la sévérité de son examen et prendre place, dans sa pensée parmi les faits admirables de l'ordre surnaturel et divin.

Quiconque avait, pour contester tel ou tel miracle, non de vagues théories générales, mais des articulations précises et une connaissance personnelle des faits, était publiquement mis en demeure de se présenter. Ne point le faire, c'était passer condamnation et avouer qu'on n'avait rien de formel et de particulier à alléguer et aucune contre-preuve à fournir. L'abstention avait ce sens évident et cette haute portée. Ce n'est pas quand ils sont échauffés par la passion et par l'ardeur d'une longue lutte que les partis se laissent condamner par défaut. Refuser le combat, c'est accepter la défaite.

Pendant plusieurs mois, la Commission épiscopale se transporta de la sorte auprès de ceux que la notoriété publique et quelques renseignements préalables lui désignaient comme ayant été l'objet d'une de ces guérisons étonnantes dont elle avait à déterminer le caractère.

Elle constata un grand nombre de Miracles. Parmi ceux-là, plusieurs ont déjà trouvé place dans le cours de ce récit. Deux d'entre eux étaient tout récents. Ils avaient eu lieu peu de temps après la retraite de l'Arrêté préfectoral et la réouverture de la Grotte. L'un s'était accompli à Nay, l'autre à Tartas. Bien que les deux chrétiennes qui avaient été l'objet de la faveur céleste fussent inconnues l'une de l'autre, un lien mystérieux semblait unir ces événements. Racontons-les successivement, tels que nous les avons nous-mêmes étudiés et écrits sous l'impression des vivants témoignages que nous avons entendus.

Dans cette même ville de Nay, où avait été guéri miraculeusement, quelques mois auparavant, le jeune Henri Busquet, une femme déjà parvenue à la vieillesse, Mme veuve Madeleine Rizan, était sur le point de mourir.

Sa vie, du moins depuis vingt-quatre ou vingt-cinq ans, n'avait été qu'une longue suite de douleurs. Frappée en 1832 par le choléra, elle était demeurée à peu près paralysée de tout le côté gauche : elle boitait et ne parvenait à faire quelques pas dans l'intérieur de la maison, qu'en s'appuyant contre les murs ou contre les meubles. Rarement, deux ou trois fois par an, au plus fort de l'été, pouvait-elle, aidée et presque portée par des bras étrangers, se rendre à l'église de Nay, assez voisine de sa maison, et y entendre la sainte Messe. Il lui était impossible, sans le secours d'autrui, soit de se mettre à genoux, soit de se relever. L'une de ses mains était entièrement atrophiée. Son tempérament général ne s'était guère moins senti que ses membres des suites du terrible fléau. Elle était en proie à de continuels vomissements de sang. L'estomac était hors d'état de supporter les aliments solides. Du jus de viande, des purées, du café avaient suffi cependant à soutenir en elle, dans ces déplorables conditions, la flamme vacillante de la vie. Flamme chétive toutefois, toujours prête à s'éteindre en son foyer mystérieux, et impuissante à réchauffer ce malheureux corps qu'agitait souvent un tremblement glacé. La pauvre femme avait toujours froid. Même au milieu des ardeurs de juillet ou d'août, elle demandait sans cesse à voir le feu pétiller dans l'âtre et faisait approcher de la cheminée son vieux fauteuil de malade.

Depuis seize ou dix-huit mois son état s'était aggravé ; la paralysie du côté gauche était devenue complète ; la même infirmité commençait à envahir la jambe droite. Les membres atrophiés étaient tuméfiés outre mesure, comme le sont parfois ceux des hydropiques.

Mme Rizan avait quitté le vieux fauteuil pour le lit. Elle ne pouvait y faire un seul mouvement, tant elle était infirme, et on était obligé de la retourner de temps en temps et de la changer de position. Elle n'était plus qu'une masse inerte. La sensibilité était perdue tout aussi bien que le mouvement.—Où sont mes jambes ? disait-elle quelquefois quand on venait de la déplacer un peu.

Ses membres s'étaient pour ainsi dire ramassés et repliés sur eux-mêmes. Elle se tenait constamment couchée sur le côté, en forme de Z.

Deux médecins l'avaient successivement soignée. M. le docteur Talamon l'avait depuis longtemps jugée incurable, et, s'il continuait à la voir fréquemment, c'était seulement à titre d'ami. Il refusait de lui ordonner des remèdes, disant que tout traitement, quel qu'il fût, serait fatalement nuisible et que la pharmacie et les médicaments ne pouvaient qu'affaiblir la malade et user encore davantage son organisme déjà si profondément atteint. M. le docteur Subervielle, sur l'insistance de Mme Rizan, avait prescrit quelques ordonnances, rapidement reconnues inutiles, et avait également renoncé à toute espérance.

Si les membres paralysés étaient devenus insensibles, les souffrances que cette infortunée ressentait ailleurs, tantôt à l'estomac ou au ventre, tantôt

à la tête, étaient atroces. La position constante, que son malheureux corps était obligé de garder avait fini par produire une double plaie, l'une au creux de la poitrine, l'autre à l'aîne. Sur le côté, en plusieurs endroits, sa peau était usée par le long frottement du lit, et laissait voir la chair toute dénudée et sanglante. La mort approchait.

Mme Rizan avait deux enfants. Sa fille, nommée Lubine, demeurait avec elle et la soignait avec un dévouement de toutes les heures. Son fils, M. Romain Rizan, était placé à Bordeaux dans une maison de commerce.

Lorsque le dernier espoir fut perdu et que le docteur Subervielle eut déclaré que la malade avait à peine quelques jours à vivre, on manda en toute hâte M. Romain Rizan. Il vint, embrassa sa mère, reçut sa bénédiction et ses suprêmes adieux. Puis, obligé de repartir par suite d'un ordre qui le rappelait, arraché du pied de ce lit de mort par la cruelle tyrannie des affaires, il quitta sa mère avec la poignante certitude de ne plus la revoir.

La mourante avait reçu l'extrême-onction. Son agonie se prolongeait au milieu de souffrances intolérables.

— Mon Dieu ! s'écriait-elle souvent, mettez un terme à tant de douleurs. Accordez-moi, Seigneur, ou de guérir ou de mourir !

Elle fit prier les sœurs de la Croix, à Igon, dont sa belle-sœur était Supérieure, de faire à la très-sainte Vierge une neuvaine pour obtenir de sa puissance ou la guérison ou la mort. La malade témoigna aussi le désir de boire de l'eau de la Grotte. Une voisine, Mme Nessans, qui se rendait à Lourdes, promit de lui en rapporter à son retour.

Depuis quelque temps on la veillait jour et nuit. Le samedi, 16 octobre, une crise violente annonça l'approche définitive du dernier moment. Les crachements de sang furent presque continuels. Une teinte livide se répandit sur ce visage amaigri. Les yeux devinrent vitreux. La malade ne parlait presque plus, sinon pour se plaindre de douleurs aiguës. — Seigneur, répétait-elle souvent, Seigneur que je souffre ! Ne pourrai-je donc pas mourir ?

— Son vœu sera bientôt exaucé, dit le docteur Subervielle en la quittant. Elle mourra dans la nuit ou au plus tard à la naissance du jour. Il n'y a plus d'huile dans la lampe.

De temps en temps la porte s'ouvrait. Des amis, des voisins, des prêtres, M. l'abbé Dupont, M. l'abbé Sanarens, vicaire de Nay, entraient silencieusement et demandaient à voix basse si la mourante vivait encore.

Le soir en la quittant, M. l'abbé André Dupont, son consolateur ne peut retenir ses larmes.

— Avant le jour elle sera morte, dit-il, et je ne la reverrai qu'en Paradis.

La nuit était venue. La solitude s'était faite peu à peu dans la maison.

Agenouillée devant une statue de la Vierge, Lubine priait, sans espérance terrestre. Le silence était profond et n'était interrompu que par la respiration pénible de la malade. Il était près de minuit.

— Ma fille ! dit l'agonisante.

Lubine agenouillée se lève et s'approche du lit :

— Que voulez-vous, ma mère, fit-elle en lui prenant la main.

— Ma chère enfant, — lui dit d'une voix un peu étrange la mourante qui sembla sortir comme d'un songe profond, — va chez notre amie, Mme Nessans, qui a dû rentrer de Lourdes ce soir. Demande-lui un verre d'eau de la Grotte. C'est cette eau qui doit me guérir. La Sainte Vierge le veut.

— Ma bonne mère, répondit Lubine, il est trop tard à ce moment. Je ne puis vous laisser seule, et tout le monde est couché chez Mme Nessans. Mais demain matin, j'irai en chercher dès la première heure.

— Attendons alors.

Et la malade rentra dans son silence.

La nuit se passa et fut longue.

Les joyeuses cloches du dimanche annoncèrent enfin le lever du jour. L'Angelus du matin portait à la Vierge Marie les prières de la terre et célébrait l'éternelle mémoire de sa toute-puissante maternité. Lubine courut chez Mme Nessans, et revint aussitôt portant une bouteille d'eau de la Grotte.

— Tenez, ma mère, buvez ! et que la sainte Vierge vienne à votre secours !

Mme. Rizan porta le verre à ses lèvres et en avala quelques gorgées.

— O ma fille, ma fille, s'écria-t-elle, c'est la Vie que je bois. Il y a la Vie dans cette eau ! Frotte-m'en le visage ! Frotte-m'en le bras ! Frotte-m'en tout le corps !

Toute tremblante et hors d'elle-même, Lubine trempa un linge dans l'eau miraculeuse et lava le visage de sa mère.

— Je me sens guérie, criait celle-ci d'une voix redevenue claire et forte, je me sens guérie !

Lubine, cependant, épongeait à l'aide du linge mouillé les membres paralysés et tuméfiés de la malade. Avec une ivresse de bonheur, mêlée de je ne sais quel frisson d'épouvante, elle voyait l'enflure énorme s'affaïsser et disparaître soudainement sous le mouvement rapide de sa main, et la peau, violemment tendue et luisante, reprendre son aspect naturel. Subitement, pleinement, sans transition, la santé et la vie renaissaient sous ses doigts.

— Il me semble, disait la mère, qu'il sort de moi par tout le corps, comme des boutons brûlants.

C'était sans doute le principe intérieur du mal qui s'enfuyait de ce corps jusque-là si tourmenté par la douleur, et qui le quittait à jamais, sous l'action d'une volonté surhumaine.

Tout cela s'était accompli en un instant. En une minute ou deux, le corps agonisant de Mme Rizan, épongé par sa fille, avait retrouvé la plénitude de ses forces.

—Je suis guérie ! tout à fait guérie, s'écriait la bienheureuse femme. Que la sainte Vierge est bonne ! Qu'elle est puissante !

Puis, après cet élan vers le ciel, les appétits matériels de la terre se firent sentir violemment.

—Lubine, ma chère Lubine, j'ai faim, je veux manger.

—Voulez-vous du café, voulez-vous du vin ou du lait ? balbutia la jeune fille, troublée par la soudaineté, en quelque sorte foudroyante de ce miracle.

—Je veux de la viande et du pain, ma fille, dit la mère. Je n'en ai pas mangé depuis vingt-quatre ans.

Il y avait là quelque viande froide, un peu de vin. Mme Rizan but et mangea.

—Et maintenant, dit-elle, je veux me lever.

—Ce n'est pas possible, ma mère, dit Lubine, hésitant malgré elle à en croire ses yeux, et s'imaginant peut-être que les guérisons venues directement de Dieu étaient soumises, comme les cures ordinaires, aux lenteurs et aux précautions de la convalescence. Elle tremblait de voir ce miracle si inespéré s'évanouir tout à coup.

Mme. Rizan insista et demanda ses vêtements. Ils étaient depuis bien des mois repliés et mis à leur place dans l'armoire d'une pièce voisine. On pensait, hélas ! qu'ils ne serviraient plus. Lubine sortit de la chambre pour aller les chercher. Elle rentra presque aussitôt : mais, arrivée sur le seuil de la porte, elle poussa un grand cri et laissa tomber à terre, tant son saisissement fut grand, la robe qu'elle portait à la main.

Sa mère, durant cette courte absence, avait sauté hors du lit et était allée s'agenouiller devant la cheminée où se trouvait la statue de la Vierge. Elle était là, les mains jointes, remerciant sa toute-puissante libératrice.

Lubine, terrifiée comme devant la résurrection d'un mort, était incapable d'aider sa mère à se vêtir. Celle-ci ramassa sa robe, s'habilla toute seule en un clin d'œil et retomba à genoux aux pieds de l'image sacrée.

Il était environ sept heures du matin. On sortait de la première Messe. Le cri de Lubine fut entendu dans la rue par les groupes qui passaient sous ses fenêtres.

—Pauvre fille ! dit-on, c'est sa mère qui vient d'expirer. Il était impossible qu'elle passât la nuit.

Plusieurs personnes, amies et voisines, entrèrent aussitôt dans la maison pour soutenir et consoler Lubine en cette indicible douleur. Parmi elles, deux Sœurs de Sainte Croix.

—Et bien, ma pauvre enfant, elle est donc morte, votre bonne mère ! Mais vous la reverrez au ciel.

Et elles s'approchèrent de la jeune fille, qu'elles trouvèrent appuyée contre la porte entr'ouverte et le visage bouleversé.

Lubine put à peine leur répondre.

—Ma mère est ressuscitée, fit-elle d'une voix étranglée par une émotion si forte qu'elle ne pouvait la porter sans défaillir.

—Elle délire, pensèrent les Sœurs en pénétrant dans la chambre, suivies des quelques personnes qui montaient avec elles l'escalier.

Lubine avait dit vrai.

Mme. Rizan avait quitté son lit. Elle était habillée et priait, prosternée devant l'image de Marie. Elle se leva et dit :

—Je suis guérie ! Remercions la Sainte Vierge. Tous à genoux !

Le bruit de cet événement extraordinaire se répandit dans la ville de Nay avec la rapidité de l'éclair. Tout ce jour et le lendemain la maison fut pleine de monde. La foule se pressait, émue et recueillie, dans cette chambre où venait de passer un rayon de la toute-puissante bonté de Dieu. Chacun voulait voir Mme. Rizan, toucher son corps rendu à la vie, se convaincre de ses propres yeux, et graver en son souvenir tous les détails de ce drame surnaturel.

M. le docteur Subervielle reconnut sans hésiter le caractère surnaturel et divin de cette guérison extraordinaire.

A Bordeaux cependant, M. Romain Rizan au désespoir attendait avec angoisse la missive fatale qui devait lui annoncer la mort de sa mère.

Ce fut pour lui un coup terrible lorsqu'un matin, la poste lui apporta une lettre dont l'adresse portait l'écriture bien connue de M. l'abbé Dupont.

—J'ai perdu ma pauvre mère, dit-il à un ami qui était venu le visiter.

Et il fondit en larmes sans avoir le courage de briser l'enveloppe.

—Ayez de la force dans le malheur, ayez de la foi, lui disait son ami.

Il rompit enfin le cachet. Les premiers mots qui frappèrent ses yeux furent ceux-ci : “*Deo gratias ! Alleluia !* Réjouissez-vous, mon cher ami. Votre mère est guérie, *complètement* guérie. C'est la Sainte Vierge qui lui a rendu miraculeusement la santé.” L'abbé Dupont lui racontait de quelle façon toute divine Mme. Rizan avait trouvé au terme de son agonie, la vie au lieu de la mort.

Quelle joie pour le fils ! quelle joie pour son ami !

Cet ami était employé dans une imprimerie de Bordeaux où se publiait le *Messenger catholique*.

—Donnez-moi cette lettre, dit-il à Romain Rizan, il faut que les œuvres de Dieu soient connues, et que Notre-Dame de Lourdes soit glorifiée.

Moitié de gré, moitié de force, il obtint la lettre. Le *Messenger catholique* la publia quelques jours après.

Quant à l'heureux fils, il repartit presque aussitôt pour Nay. A l'arrivée de la diligence, une femme l'attendait. Elle courut à lui, alerte et



vive, quand il descendit de voiture, et se précipita dans ses bras en pleurant d'attendrissement et de joie.

C'était sa mère.

Dix ans après, l'auteur de ce livre, à la recherche de tous les détails de la vérité, alla refaire lui-même, pour écrire cette histoire, l'enquête qu'avait faite jadis la commission épiscopale. Il visita Mme. Rizan dont il admira la pleine santé et la verte vieillesse. Parvenue aujourd'hui à sa soixante et onzième année, elle n'a aucune des infirmités que l'âge amène avec lui. De tant de maux et de souffrances, il n'est resté aucune trace. Tous ceux qui l'avaient connue jadis, et dont nous entendions le témoignage, étaient encore dans la stupéfaction d'un événement si prodigieux. (1.)

—Mais, dîmes-nous à un ecclésiastique de Nay qui nous servait de guide, la malade était, si je ne me trompe, visitée par un autre médecin du pays, M. le docteur Talamon ?

—C'est un homme fort distingué, répondit notre compagnon. Il allait habituellement chez Mme. Rizan, non plus comme médecin, mais comme voisin et comme ami. Or, à partir de la guérison miraculeuse, il cessa d'y venir, et n'y apparut que huit ou dix mois après.

—Peut-être, reprîmes-nous, voulut-il éviter d'être interpellé, et d'avoir à s'expliquer sur ce fait extraordinaire, qui était sans doute peu d'accord avec ses principes de philosophie médicale ?

—Je ne sais.

—N'importe, je veux le voir.

Nous frappâmes à sa porte.

M. le docteur Talamon est un grand et beau vieillard à la tête intelligente et expressive. Un front remarquable, une couronne de cheveux blancs, un regard ferme qui annonce des idées arrêtées, une bouche mobile sur laquelle se joue fréquemment le sourire du scepticisme : tels sont les traits principaux que l'on remarque en l'abordant.

—Il y a longtemps que cela s'est passé, nous dit-il. A dix ou douze ans de distance, ma mémoire ne se souvient que d'une façon fort vague de ce dont vous me parlez, et dont je ne fus point d'ailleurs le témoin direct. Je ne vis Mme Rizan que plusieurs mois après, et j'ignore dans quelles conditions, par quels agents, par quelle progression lente ou rapide sa guérison s'était accomplie.

---

(1.) "Toutes les circonstances de ce fait, dit le rapport des médecins, portent le sceau du surnaturel. Il est impossible d'échapper à cette conviction lorsque, d'un côté, on considère la chronicité du mal, dont l'origine remonte à 1834; la force de la cause qui l'a engendré, le choléra; le siège de quelques-uns de ses symptômes dans un organe important de la vie, l'estomac; l'inutilité des traitements ordonnés et conduits par un médecin capable, M. Subervielle, l'abaissement progressif des forces, suite inévitable de la dyspepsie et des soustractions faites à l'inervation par des douleurs presque continues; et que, d'un autre côté, on met en regard de toutes ces circonstances l'efficacité de l'eau naturelle, employée seulement une fois, et l'instantanéité du résultat obtenu."

(A Continuer.)

## LA FILLE DU BANQUIER.

(Suite.)

### IX.

UN NOUVEAU PERSONNAGE DONT LE NOM SERA CONSIDÉRABLE DANS  
NOTRE HISTOIRE.

Je suis venu pour faire une visite à Mme de Beauchamp ; mais en voyant que son château était plein de monde, j'ai préféré descendre à l'auberge, et me donner le plaisir de chasser pendant un jour ou deux. Et j'ai raison de m'en féliciter, ajouta-t-il, puisque cela m'a procuré l'occasion de vous rendre un service.

Il allait se mettre à expliquer par quel heureux hasard il avait été amené à grimper sur le rocher, et comment il était arrivé au moment opportun, lorsque la mère Mathieu, voyant que Emma n'était pas assez remise pour écouter ces détails, s'interposa brusquement.

Elle insista pour qu'on laissât Emma seule avec elle et sa fille.

—Après la frayeur qu'elle a eue, la pauvre enfant a besoin de repos, dit-elle ;—l'orage est à peu près passé, et Mathieu ferait bien de se rendre auprès de Mme de Moidrey, pour la rassurer sur le compte de Melle Emma, car elle doit être dans une mortelle inquiétude. Allons, va, ajouta-t-elle, en se tournant vers le jeune pêcheur,—cours au manoir, cela vaudra mieux que de rester ici à bavarder.

Charlot se redressa un moment, avec un air de colère, puis il rit, de bon cœur, en disant avec sa franchise habituelle.

—Vous avez raison, mère Mathieu, Mademoiselle Emma a besoin de tranquillité, et je vais aller au manoir ; mais pour ce qui est de bavarder avec M. Georges France, je resterais toute une journée à le regarder, à l'idée que sans lui nous aurions perdu la perle de Saint-Servan.

Il y avait quelque chose de si loyal et de si sincère dans la façon dont Charlot s'exprimait que Georges lui tendit cordialement la main, ce que le jeune pêcheur considéra comme une honneur dont il fut fier.

Les deux jeunes gens quittèrent la chaumière ensemble, mais non avant que les remerciements d'Emma eussent de nouveau amené la rougeur aux joues de Georges.

“ Elle est bien bonne ! pensa ce dernier après avoir dit adieu à Charlot, qui s'éloigna dans la direction du manoir de Mme de Moidrey. Elle est bien bonne !

Il marcha quelque temps en silence, et les yeux fixés sur le sable.

“Après tout, murmura-t-il, pourquoi éloignerais-je de mon cœur l'image de cette jeune fille, dont l'histoire, de Mme de Beauchamp, ressemble si singulièrement à la mienne ! C'est la mer qui l'a jetée sur la plage hospitalière de Saint-Servan ; et c'est sur la mer, à plus de trente lieues de terre, que je fus trouvé, à l'âge de deux ans, flottant seul dans un bateau, n'ayant au-dessus de moi que le ciel et les vagues sous mes pieds.

C'est ainsi que, perdu dans ses souvenirs, Georges France marchait lentement sans s'apercevoir qu'une autre personne, arrivant par un chemin de traverse, venait de descendre dans la grande route, et n'était plus qu'à quelques pas de lui.

Soudain, il tressaillit en voyant qu'il n'était pas seul.

Le nouveau venu souleva légèrement son chapeau au moment de passer devant Georges.

—Monsieur Mortagne !

—Moi-même. Monsieur Georges France, je crois ?

Georges s'inclina.

—Vous avez fait bonne chasse ?

Rodolphe indiqua d'un signe le fusil que Georges portait passé à son épaule.

—Rien qui vaille, répondit celui-ci, en souriant. Cependant, jamais matinée n'a été mieux employée.

—J'en suis charmé.

Mortagne, qui allait s'éloigner s'arrêta une seconde, et ajouta avec un rire où il semblait y avoir comme un avertissement :

—Prenez garde toujours d'aller chercher le gibier dans les terrains réservés. Les gens, par ici, sont terriblement sévères pour les braconniers.

Ces paroles furent dites avec une bonhomie si apparente que, quoiqu'il y eût quelque chose qui déplût à l'oreille du jeune homme, il était impossible de s'en offenser. Il rit à son tour, dit qu'il n'y avait pas de crainte à concevoir, du moins en ce qui le concernait et se saluant de nouveau mutuellement, ils se séparèrent.

Georges se dirigea vers Saint-Servan, dont on distinguait les clochers au-dessus des arbres, et Rodolphe Mortagne prit par un des nombreux sentiers qui conduisaient à la chambre de la mère Mathieu.

Si le lecteur veut bien, nous prendrons par un chemin plus court, et nous les devancerons.

La mère Mathieu est accupée à ranger dans une pièce du fond, tandis que Emma, assise près de la fenêtre, cause avec Jeanne, la fille unique de la maison.

Nous avons déjà fait allusion à l'expression pensive, rêveuse de la figure de cette jeune fille.

Elle avait une chevelure dorée, d'une extrême finesse, de grands yeux

bleus pleins d'une tristesse sereine, telle qu'on en voit guère que chez les filles mélancoliques du nord, et un regard voilé, comme quelqu'un accoutumé à vivre avec ses pensées, à se nourrir de visions conjurées par un esprit malade. Souvent elle pleurait, et s'il lui avait fallu expliquer la cause de ses larmes, elle aurait été bien embarrassée.

Elle souriait rarement, mais dans son sourire il y avait une douceur infinie, et son regard timide mais profond, quand, par hasard, il rencontrait le vôtre, vous inspirait un sentiment de pitié étrange et vous remuait jusqu'au fond du cœur.

Elle causait avec Emma, avec une vivacité peu ordinaire chez elle, lorsque brusquement elles s'arrêta et frissonna d'une façon singulière.

—Qu'est-ce que tu as, Jeanne ? est-tu malade ?

—Emma posa la main sur le bras de la jeune paysanne.

Celle-ci tremblait de tous ses membres.

—Vous êtes malade . . je vais appeler votre mère.

Emma allait se lever, mais Jeanne l'arrêta avec un geste de supplication.

—Oh ! non, dit-elle. Ma mère est déjà, et avec justice, à bout de patience avec ce qu'elle appelle mes folles imaginations. Ce que j'éprouve est étrange, mais cela se passera, cela se passera.

En parlant, elle leva une des ses mains vaguement, comme pour écarter un brouillard ou un voile qui serait tombé sur sa vue.

—Qu'est-ce que vous sentez ? demanda Emma.

—Je ne saurais dire ; c'est comme si quelqu'un que j'abhorre, et qui, cependant, possède une puissance mystérieuse sur mes actions et sur ma volonté, jetait sur moi un charme contre lequel je me débats, mais en vain ; mon sang se glace dans mes veines, mon cœur se révolte, mais mon esprit succombe.

—Jeanne ! ma pauvre Jeanne, tu rêves !

La jeune fille sourit, mais son sourire était plein de tristesse.

—Je finis par le croire. Il me semble que je suis condamnée à rêver ainsi tout éveillé. Il n'est pas étonnant que ma mère soit parfois ennuyée, fatiguée.

Elle se leva lentement et machinalement, et, poussée par une force irrésistible, s'approcha de la fenêtre.

—Il est là, dit-elle, en se parlant à elle-même plus qu'à Emma ; le terrible pouvoir est là.

Emma, qui s'était levée également, regarda avec effroi l'expression qu'avait prise la figure de la jeune fille, et ses yeux dilatés d'une façon étrange. Elle posa de nouveau sa main sur son bras, mais Jeanne la repoussa et continua à approcher de la fenêtre. Son pas était lent, mais sûr, comme celui de quelqu'un qui marche endormi.

—C'est de la folie, dit Jeanne ; voyez, il n'y a rien là qui puisse nous alarmer.

Et en parlant ainsi, elle tira vivement le rideau.

Elle recula en poussant un cri.

En dehors de la chaumière, à quelques pas de la fenêtre, était un homme.

Ses deux mains étaient levées, et il les agitait, comme s'il eût invité quelqu'un à venir vers lui.

Les yeux de cet homme, qu'Emma pouvait apercevoir même de l'endroit où elle se tenait, étaient fixés sur la figure blanche et rigide de la jeune paysanne.

Soudain, il s'aperçut de la présence d'Emma, et son visage prit aussitôt une expression de surprise et d'alarme. Ses gestes cessèrent, et il se retira rapidement, en détournant la tête et en ramenant autour de lui les plis de son large manteau.

Un cri que nous poussa Jeanne détourna l'attention d'Emma, et quand elle le chercha de nouveau il avait disparu.

Mais elle avait reconnu Rodolphe Mortagne.

Jeanne, qui, dès que Rodolphe s'était éloigné, avait tressailli, comme quelqu'un qui s'éveille d'un profond sommeil, montra la fenêtre, et dit d'une voix que la crainte faisait trembler :

—Cet homme terrible, Mademoiselle Emma, je ne le voyais pas, et cependant je savais qu'il était là.

—Mais vous le connaissez ! vous l'avez vu ?

—Jamais auparavant ! mais j'ai peur de lui, ajouta-t-elle avec un frisson, j'ai peur de lui !

—Pourquoi ?

Jeanne, dans la violence de son émotion, était tombée sur ses genoux, et s'était cachée la figure dans les plis de la robe de Emma, qu'elle serrait convulsivement.

—Je le vois encore ! dit-elle. Il est debout, près de la vieille carrière, derrière la maison ! sa main est encore tournée vers moi, et je le vois, je le vois !

—Jeanne ! Jeanne ! cria Emma, en essayant de la relever, vous êtes folle !

—Non ! non ! répondit la jeune paysanne, en levant ses yeux bleus, et en regardant Emma avec une tristesse prophétique. Je ne suis pas folle, Mademoiselle ; mais il y a un danger dans cet homme, un danger pour moi, *pour vous*.

## X.

### LES SOUTERRAINS DE L'ABBAYE DE BEAUCHAMP.

Une nuit de repos avait suffi pour remettre Emma Keradeuc du choc qu'elle avait éprouvé la veille.

Le fait est qu'elle se ressentait si peu de l'accident dont elle avait failli être victime que, quand elle apparut à une fête donnée, deux jours après,

à l'abbaye de Beauchamp, tout le monde fut unanime à reconnaître qu'elle n'avait jamais paru plus gaie. Avec sa robe blanche, et les fleurs champêtres qu'elle avait dans les cheveux, elle était si charmante, que George France, qui était au nombre des invités, se sentit fier à la pensée que sans lui elle aurait péri d'une mort effroyable.

L'abbaye de Beauchamp était assez célèbre pour qu'on vint la visiter de plusieurs lieues à la ronde. Après avoir formé autrefois un monastère florissant, elle n'était plus guère qu'un monceau de ruines pittoresques et pleines de souvenirs, au milieu desquelles la famille de Beauchamp avait conservé une habitation.

Au sein de l'assemblée réunie dans la circonstance que nous mentionnons, nous nous attacherons particulièrement à un groupe de personnes assises sous le porche d'une ancienne chapelle dont madame de Beauchamp venait justement de raconter la légende.

—Ainsi, on suppose que l'ombre de ce personnage dont vous parlez veille sur les trésors enfouis dans les souterrains ? observa Rodolphe Mortagne, qui, appuyé contre un fragment de muraille, avait écouté attentivement le récit de madame de Beauchamp.

—C'est du moins ce qu'assure la légende, répondit celle-ci ; quoique, — je n'ai pas besoin de vous le dire, — les paysans soient les seuls à y croire. Cependant, il y a une tradition dans notre famille d'après laquelle Hervé de Beauchamp, le dernier prieur, aurait caché une grande partie des richesses de l'église, avant de quitter la France, à l'époque de la Révolution.

—Et est-il jamais revenu ? demanda Martagne.

—Le vaisseau qui l'emportait fit naufrage à quelques lieues de Saint-Malo, et tout ce qu'il contenait à bord fut perdu, y compris mon ancêtre.

—Moi, j'aurais fouillé toutes les ruines, jusqu'aux moindres crévasses, dit le capitaine Danville.

—Oh, on n'y a pas manqué, je vous assure, répliqua madame de Beauchamp en riant.

—Et le résultat, dit Rodolphe Mortagne d'un air dégagé, fut, je suppose, tout à fait nul ?

—Exactement. L'abbé avait évidemment emporté les trésors avec lui, les vases sacrés, les croix, l'argenterie, etc., et si tout cela est quelque part, à présent, c'est au fond de la mer, à quelques lieues des côtes de la Bretagne.

—C'est probable, dit Rodolphe en se levant et en allant avec les autres examiner les ruines.

Mais bientôt il se détacha du groupe et demeura debout, les bras croisés sur sa poitrine et les yeux fixés sur les dalles qui formaient le pavé. Evidemment il était absorbé par des pensées de la plus haute importance :

Il ne tarda pas, toutefois, à être troublé dans sa rêverie.

Une main se posa sur son épaule, et, levant la tête, il reconnut le capitaine Danville.

—Vous ne réussirez pas, lui dit ce dernier en riant.

Mortagne tressaillit.

—Je ne réussirai pas ! que voulez-vous dire ? demanda-t-il.

—J'entends avec mademoiselle Emma Kéradeuc ! répondit le capitaine.

—Et pourquoi non, je vous prie, dit Rodolphe.

—Vous avez un rival. Eh bien, cela n'a pas l'air de vous surprendre.

Mortagne haussa les épaules.

—Où il y a tant à gagner, il doit y avoir beaucoup de compétiteurs, dit-il. Mais vous voulez, sans doute, parler de ce jeune Américain, Georges France, le fils, ai-je entendu dire, d'un riche marchand de coton ?

Le capitaine fit un signe de tête affirmatif. Et, tirant Mortagne de côté, il lui désigna un porche d'où sortirent Emma et Georges France. Ils passèrent tout près de l'endroit où Mortagne et son ami étaient cachés, et la robe d'Emma frôla même les pieds du capitaine.

—Tous deux nous sommes orphelins, disait Georges assez haut pour que Mortagne l'entendit ; tous deux nous ignorons si nos parents sont morts, ou s'ils vivent encore ; tous deux nous avons été arrachés des entrailles de la mer et jetés sur une plage où nous avons trouvé des protecteurs : vous, madame de Moidrey, et moi, un homme excellent, qui ne m'a pas seulement donné son nom, mais encore a fait de moi son héritier. Puis-je donc espérer....

Le reste de la phrase fut perdu pour Mortagne, qui sortit bientôt après pour aller inspecter la partie des ruines par où l'on descendait dans les tombeaux.

A l'entrée de l'un des souterrains conduisant aux tombeaux, et dérobé aux regards par un bouquet épais d'arbustes et de plantes qui s'entremêlaient, était Rodolphe Mortagne, et un autre homme qu'au premier coup d'œil l'on devinait n'être pas au nombre des invités de madame de Beauchamp.

Il était court, puissamment bâti, vêtu de pantalons larges, et d'une jaquette assez grossière. Son visage avait une expression repoussante, tellement il avait le front fuyant, et tant sa mâchoire inférieure était proéminente.

Cet homme se baissa, et regarda à travers les buissons

—Laquelle est-ce ? demanda-t-il à Rodolphe d'une voix rude.

—Là-bas, celle aux cheveux blonds, qui a une robe blanche, et qui est assise sur la colonne.

—Parfait ! répliqua l'individu, qui avait toute l'apparence d'un marin. C'est un oiseau comme je n'en ai pas vu beaucoup, mais soyez tranquille, tranquille, il sera en cage à bord du *Faucon* avant que le soleil se lève de nouveau.

Les buissons, que le misérable avait écarté, se refermèrent, et Rodolphe Mortagne se retira avec son compagnon.

## XI.

## COMMENT MORTAGNE EXÉCUTE UN PROJET QU'IL AVAIT FORMÉ DEPUIS LONGTEMPS.

Au jour avait succédé la nuit ; et la lune brillait au dessus des ruines de l'abbaye de Beauchamp, qu'elle éclairait de ses reflets argentés. Les hibous, les chauves-souris et autres oiseaux, amis des ténèbres, s'éveillaient de leur sommeil, et commençaient à emplir l'air de leurs cris.

Trois hommes se tenaient debout, près de la chapelle, tandis que quatre chevaux étaient attachés par la bride, à quelques pas d'eux, aux arbustes qui poussaient dans les interstices.

Ces hommes étaient le fils de l'avocat Mouton, Grabuge, le bandit de mer dont nous avons parlé dans le chapitre précédent, et Kalu, le Javanais.

Ce dernier se tenait un peu à l'écart, les bras croisés, et la tête penchée comme à son habitude ; aucun d'eux ne parlait, et tous étaient sombres comme des démons en train d'exécuter une infernale besogne, et attendant les ordres et la direction de leur chef.

Ils n'eurent pas, d'ailleurs, longtemps à attendre.

Un pas résonna sur le pavé, une ombre glissa le long des murailles, et Rodolphe Mortagne apparut devant eux.

Il était extrêmement agité, avait l'air inquiet, mais sa voix était sèche, brève et pleine d'autorité.

—Etes-vous prêt ? demanda-t-il.

*Etes-vous ?* dit le jeune Mouton, d'un ton d'assez mauvaise humeur ; voilà deux heures que nous sommes ici. Où avez-vous été ?

—Là bas, près de la chaumière. Montez sur cette pile de pierres, et vous l'apercevrez, entre les arbres. Le jeune homme obéit, et grimpa sur une élévation formée par les débris de ce qui avait été autrefois une belle tour, mais qui n'était plus qu'une masse informe recouverte par des plantes et des buissons.

—Voyez-vous ?

Mortagne lui indiqua une petite chaumière blanche qui n'était qu'à quelques centaines de pas de l'abbaye.

Il fit un signe de tête affirmatif, sans parler.

—Je suis resté tout le temps sous sa fenêtre, reprit Rodolphe. Sa chambre est au rez-de-chaussée, et est séparée par une pièce de celle de sa mère.

—Vous lui avez parlé ?

—Non ; mais j'ai agité mes mains ainsi,—et il fit les mêmes gestes que



Emma lui avait vu faire en dehors de la chaumière de la mère Mathieu ;— elle est venue, chaque fois, à la fenêtre.

—Vous a-t-elle vu ?

Elle avait les yeux ouverts, mais certainement elle ne voyait pas. Elle a obéi à ma volonté, plus puissante que la sienne,—voilà tout.

Mouton regarda son compagnon d'un air incrédule.

Une drôle d'idée, dit-il, de demander à quelqu'un qui n'est pas une bête, de croire qu'on puisse voir à travers des murs de pierre ou à travers la terre, et que vous puissiez magnétiser une personne quelconque.

—Je n'ai pas dit une personne quelconque ; au contraire rien n'est plus difficile que d'en trouver une dont la nature soit complètement apte à subir l'influence. Jeanne est justement une de ces natures là.

Mouton allait répliquer, mais son compagnon l'arrêta, en lui demandant brièvement, et avec une certaine hauteur— “ Tout est-il prêt ?

—Tout.

—Alors, vous jugerez par vous-même de la réalité ou de la fausseté du pouvoir que je me vante de posséder.

Soudain, il étendit le bras droit et parla.

—Viens ! dit-il ; par le pouvoir de la volonté qui, t'ayant dominée une fois, doit te dominer toujours, je t'ordonne de venir *ici* !

Mouton tressaillit, car une personne vêtue de blanc et marchant rapidement, apparut dans le sentier, qui conduisait de la chaumière aux ruines de l'abbaye.

—Ne vous avais-je pas dit qu'elle viendrait ? cria Rodolphe, en se tournant vers son compagnon. Elle n'avait pas le choix ; je l'ai appelée, et la voici !

Ils descendirent, et donnèrent l'ordre à Grabuge, qui n'était autre que le capitaine du *faucon blanc*, dont Mortagne s'était assuré les services, de conduire les chevaux derrière l'abbaye, le mettant ainsi dans l'impossibilité de voir ou d'entendre ce qui allait se passer ; puis ils se placèrent contre la chapelle, et attendirent.

La jeune fille glissant toujours avec le même mouvement étrange, passa sous l'arche de la chapelle, et s'arrêta à quelques pas d'eux.

—Elle est somnambule, dit Mouton.

Rodolphe lui saisit le bras avec une main de fer.

—Silence ! murmura-t-il ; voulez-vous donc rompre le charme ?

Il se tourna ensuite vers Jeanne, la fille de la mère Mathieu, que l'on a sans doute reconnue, et étendit la main, en faisant un geste.

—Asseyez-vous, dit-il.

Sans regarder dans la direction de la voix, sans répondre une parole, la jeune fille obéit machinalement et s'assit sur un large fragment de pierre à trois ou quatre pieds du magnétiseur.

Mortagne se tourna vers le fils Mouton.

—Donnez-moi la lanterne, dit-il.

Il promena la lumière en avant, en arrière, sur les yeux de Jeanne. Pas un mouvement, pas même un tremblement des cils ne troubla la calme expression du visage.

—Elle dort ! dit Rodolphe.

—Aussi fort qu'une église, ajouta son compagnon.

Mais ce n'était pas un sommeil ordinaire. Ses grands yeux pâles étaient ouverts et fixes ; la vision semblait être tournée vers l'intérieur, comme si un voile avait été passé entre elle et les objets du dehors.

—Dormez ! dit Mortagne, avec un ton de commandement.

—Je dors, répliqua la jeune fille, en entr'ouvrant à peine les lèvres.

—Ne voyez-vous rien au-dessous de l'endroit sur lequel nous sommes ? demanda Rodolphe, en frappant la terre du pied ?

Il y eut une pause, puis Jeanne répondit ?

—Je vois.

—Quoi ?

—Un tombeau . . . beaucoup de tombeaux ?

—Que voyez-vous encore ? demanda-t-il.

Il y eut une autre pause, après laquelle elle répondit lentement.

—Rien. Je ne vois rien que les ossements des morts.

—Cherchez.

Il y eut une autre pause, qui, cette fois, fut plus longue que les autres. Enfin elle poussa un cri aigu.

—Je vois ! s'écria-t-elle ; mais cette vue m'éblouit.

—Qu'est-ce que vous voyez ? demanda Mortagne ; parlez, je le veux !

La figure de la somnambule prit une expression d'étonnement et d'admiration.

—Je vois de l'or, dit-elle, beaucoup d'or, des plats, des coupes, des chandeliers incrustés de pierres précieuses, des croix ornées de diamants ! mais cela m'éblouit . . . je ne puis regarder davantage !

Landri qui tremblait de tous ses membres, tant son émotion était grande, regarda tour à tour Jeanne et Mortagne : ce dernier était radieux de triomphe.

—A quelle profondeur voyez-vous ces objets ? demanda-t-il.

—Bien bas, bien bas, à vingt, non, à trente pieds au moins !

—Certes ! murmura Landri, douze hommes ne suffiraient pas pour creuser à une pareille profondeur, avant . . .

Mortagne lui fit signe de se taire.

—Éveillez-moi ! éveillez-moi ! j'étouffe !

Son visage s'agita un moment, ses mains remuèrent faiblement.

—Le passage ! où est le passage qui mène aux tombeaux ? dit Mortagne, d'un ton de froide autorité.

La somnambule, comme si elle eut été subitement galvanisée, se leva sur ses pieds.

—La pierre, dit-elle, la pierre sur laquelle j'étais assise ! otez-la, il y a un escalier dessous !

Rodolphe appela Kalu qui, semblable à une statue de bronze, se tenait debout et immobile dans l'ombre, complètement indifférent à la scène dont il était témoin.

Grâce aux efforts réunis des trois hommes, la pierre fut déplacée, et ils se mirent à creuser.

En très-peu de temps, ils eurent enlevé une quantité de terre considérable.

Landri poussa un cri.

—Une trappe, dit-il.

Ils eurent beaucoup de difficultés à soulever le bois dont les gonds étaient rouillés par le temps ; mais enfin, ils y parvinrent, et alors ils aperçurent les marches d'un escalier.

Mortagne descendit le premier, en se guidant avec la lumière de la lanterne, et en tenant la somnambule par la main.

Landri et le Javenais les suivaient.

L'escalier, qui était long et étroit, et presque perpendiculaire, les conduisit dans un vaste caveau.

Il était vide !

Tous les regards se tournèrent vers la somnambule.

—Conduisez-moi le long des murailles, dit-elle.

Ils obéirent.

Elle fit, en touchant la surface des pierres avec le bout des doigts, la moitié du tour de la caverne, et s'arrêta :

—Ici, dit-elle, par ici !

Mortagne prit un pic des mains de Kalu, et frappa de toutes ses forces à l'endroit qui lui était désigné.

Kalu lui-même ne put retenir un cri d'étonnement en voyant l'instrument s'enfoncer jusqu'au manche dans la muraille.

Il y avait là une ouverture qu'on avait remplie avec du plâtre.

Cette ouverture conduisait à un autre escalier, plus large que le premier, qui descendait dans les entrailles de la terre, et aboutissait enfin dans une chambre longue, voûtée, de chaque côté de laquelle étaient rangés des tombeaux.

C'était le tombeau funéraire des moines de l'abbaye de Beauchamp.

Au plafond étaient suspendues des lampes, dont la lumière était éteinte depuis de longues années. A un bout était un autel, richement sculpté, supporté par six colonnes de marbre blanc ; mais tous les ornements précieux qui l'avaient autrefois décoré avaient disparu.

Voyez-vous encore le trésor ? demanda Mortagne.

Il se passa quelques minutes avant que la jeune fille répondit.

—Levez la pierre, dit-elle ; puis, jetant un cri de souffrance et d'agonie, elle ajouta :—Je vous en prie, éveillez-moi, ou je meurs !

Ils levèrent la pierre, et telle était leur anxiété qu'ils ne firent seulement pas attention à la prière de la jeune fille.

La tombe aussi était vide ; mais en frappant contre le marbre, ils s'aperçurent qu'ils ne tenaient pas.

Ils l'arrachèrent et ils virent d'autres marches encore !

—Prenez-moi la main, dit-elle enfin, et faites-toucher chacun des tombeaux, l'un après l'autre.

Elle toucha successivement les inscriptions latines qui étaient gravées sur les tombes, et les lut correctement.

Elle s'arrêta devant un mausolée, et lut d'une voix claire et sans hésitation.

*Ici nul ne repose. Celui qui entrera dans cette tombe trouvera le bonheur.*

C'était un escalier tournant, dont le premier degré commençait dans la tombe.

Mortagne fut le premier à descendre. Arrivé en bas, il jeta un cri.

L'indien, comme toujours, resta silencieux ; ses yeux seuls trahirent son étonnement.

Ils étaient entrés dans un large caveau, et ils chancelèrent comme des hommes frappés d'un coup de tonnerre.

Devant eux était le trésor décrit par Jeanne, la somnambule.

Rien ne manquait : coupes, vases, lampes, chandeliers, croix enrichies de diamants, coffrets précieux dans lesquels étaient renfermées les reliques des saints.

Le fils de l'avocat tomba à genoux en poussant un cri de joie. Tout ce qu'il y avait de vil et de bas dans sa nature prit le dessus : il rit, il cria ; puis, se relevant, il chancela, en touchant chaque objet tour à tour comme un homme ivre.

La voix de Rodolphe Mortagne le rappela à lui-même.

—Il faut transporter toutes ces richesses à bord du *Faucon-Blanc*, et cela le plus promptement possible, dit Rodolphe. Peut-on se fier à Grabuge ?

Landri regarda autour de lui avec des yeux où brillait l'avarice.

—Je ne me fie à personne, à présent !

—C'est vous qui me l'avez recommandé.

—Oui, oui, je le tiens... Je pourrais l'envoyer aux galères, si je voulais ; mais...

—Assez ! Il nous faudra lui confier au moins une partie de notre secret ; mais à nous trois, nous pourrons mettre tout cela en paquets et le transporter nous-mêmes en haut. Nous n'aurons pas besoin d'expliquer exactement la nature de notre marchandise.

Un long gémissement partit de la pièce au-dessus.

Landri saisit le bras de Rodolphe Mortagne, et lui murmura avec une expression de visage infernale :

— La fille !

— Eh bien ?

— Elle parlera ! sûrement qu'elle parlera ! Partout où il y a une femme, il n'y a pas de secret !

Mortagne était hardi, et méchant par dessus le marché. Elevé à l'école des aventures les plus étranges, et habitué, comme il l'avait été en Orient, à voir sacrifier sans égards la vie des hommes, il n'avait pas une conscience à s'alarmer d'aucune proposition, quelque dangereuse ou cruelle qu'elle fût.

Cependant, il tressaillit en plongeant ses regards dans les regards de tigre de son interlocuteur et en y lisant sa pensée.

Ce fut en baissant la voix qu'il répondit :

— Les somnambules, en s'éveillant, ne se rappellent rien de ce qui s'est passé pendant leur sommeil.

— En êtes-vous sûr ?

— Très-sûr.

Il s'arrêta comme frappé d'une pensée soudaine ; puis il ajouta d'un ton d'alarme :

— Mais si l'on venait à avoir des soupçons, et que cette jeune fille fut endormie, n'importe par qui, d'un sommeil magnétique, elle pourrait se rappeler ce qu'elle a vu ici.

Landri trembla. Il souffrait du double effet de l'avarice et de la crainte.

— Elle pourrait tout révéler ? dit-il.

— Oui, et sans en avoir l'intention.

Il y eut un long silence, durant lequel l'Indien s'occupait activement à empaqueter le trésor dans des sacs qu'il avait apportés.

En haut de l'escalier en spirale, au-dessus, continuaient à se faire entendre les gémissements de la pauvre somnambule.

— Le sommeil magnétique, avez-vous dit, hasarda Landry ; si vous ne l'éveillez pas !

— Elle s'éveillera elle-même, dans un temps plus ou moins long, selon le cas.

Le fils de l'avocat s'approcha de son compagnon, et lui dit d'une voix sifflante :

— Laissez-la s'éveiller *ici* !

— Comment cela ?

— Tous les gens du voisinage savent qu'elle marche en dormant ?

— C'est justement cette réputation qui a d'abord fixé mon attention sur elle, répliqua Mortagne.

— Quoi de plus naturel alors pour ses parents et ses amis que de suppo-

ser qu'elle s'est trompée de route, et qu'elle aura péri quelque part, vous me comprenez, Rodolphe ?

Tous deux échangèrent un coup d'œil plein d'une horrible cruauté.

Jeanne était condamnée !

Deux heures environ s'écoulèrent avant que tout le trésor fut transporté en haut, et chaque fois que Mortagne et son compagnon passèrent auprès de la malheureuse sommambule qui, toujours endormie, s'était affaissée sur les marches de l'autel, ils détournèrent les yeux, l'un par un sentiment de compassion, l'autre par un sentiment de crainte.

Ce ne fut qu'au moment de quitter le caveau pour la dernière fois, que Rodolphe Mortagne s'arrêta avec ses deux compagnons sur l'escalier, et dirigea un moment les rayons de la lanterne sur la pauvre fille.

—Un triste sort ! dit-il ; je serais tenté d'en courir les chances, et de la sauver.

—La sauver serait nous perdre ! lui répliqua Landri ; si vous voulez garder le trésor, qui nous a tant coûté à voir, venez !

—Il tira Mortagne par la manche, et celui-ci, tout en soupirant, passa dans la pièce au-dessus, et de là en plein air.

La trappe fut refermée, soigneusement recouverte de terre, et ils replacèrent la grosse pierre à sa place. Tout était comme auparavant, seulement, au lieu du trésor qu'on avait volé, le sombre tombeau renfermait un être vivant.

## XII.

### LE RÉVEIL DANS LE TOMBEAU.

Il serait impossible de dire exactement au bout de combien de temps Jeanne s'éveilla de son long sommeil : mais elle s'éveilla enfin.

Elle ouvrit lentement les yeux, et eut conscience de l'obscurité qui l'enveloppait comme une muraille.

C'était une obscurité qui l'oppressait, qui pesait sur ses paupières ; c'était, en un mot, l'obscurité de la tombe !

Pendant un moment, elle se crut dans la chaumière de sa mère, dans sa chambre, mais cette illusion se dissipa bien vite, car ses mains rencontrèrent le marbre froid des colonnes.

Elle se leva avec difficulté, chercha à pénétrer du regard autour d'elle. Une pensée terrible lui vint soudainement à l'esprit ; elle songea à ce sommeil magnétique auquel elle était sujette, et frissonna à l'idée qu'une des grandes craintes de sa vie était réalisée.

Sans doute, se dit-elle, son état léthargique s'était prolongé plus long-temps qu'à l'ordinaire ; on l'avait crue morte, et on l'avait enterrée vivante !

Elle rassembla ses forces et appela au secours, avec l'énergie du désespoir ; mais les échos seuls de la chapelle souterraine répondirent à ses cris.

Bientôt elle désespéra, et des sanglots convulsifs étouffèrent sa voix.

Elle se laissa tomber à genoux, pressa son front dans ses mains, et pria. Elle pria longtemps et avec ferveur, et l'espérance revint ranimer ses forces et son courage.

Elle ne se sentit plus seule dans cette affreuse obscurité : Dieu était là avec elle.

Alors, elle se releva, le cœur plus fort, et, d'un pas plus assuré, elle fit le tour de sa mystérieuse prison.

Nous ne chercherons pas à peindre les sentiments d'horreur qu'elle éprouva, en découvrant qu'elle était entourée de tombeaux.

—C'est quelque grand caveau, se dit-elle ; mais assurément ce n'est pas pour une personne comme moi qu'on l'a préparé.

Soudain elle poussa un cri et tomba.

C'était un cri de joie, car son pied avait heurté contre la dernière marche de l'escalier de granit. Elle monta vivement les degrés. Mais hélas ! ce ne fut que pour échanger sa prison contre une autre.

En quelques minutes elle se trouva dans la première pièce où elle était entrée avec Mortagne et ses compagnons. Elle recommença à promener ses mains le long des murailles, et, rencontrant l'escalier qui conduisait à la trappe, elle le gravit précipitamment ; mais plusieurs pieds de terre la séparaient du ciel, sans compter l'énorme bloc de granit que ses persécuteurs avaient eu tant de peine à remettre à sa place.

Alors, les mains déchirées par les efforts qu'elle avait faits pour se frayer une issue, et le cœur agité d'une émotion indicible, elle redescendit dans la chambre qu'elle venait de quitter.

Cependant, elle ne s'abandonna pas au désespoir : elle s'appuya contre le mur et réfléchit à ce qu'elle pouvait faire.

Il n'y avait pas deux minutes qu'elle était dans cette position, lorsqu'elle releva vivement la tête.

Elle avait sentie contre sa joue un air froid de l'humidité de la muraille.

Il devait y avoir de l'air, en effet, dans ce tombeau ; autrement, comment aurait-elle pu y vivre si longtemps ? Donc encore, il devait exister quelque ouverture qui communiquait avec le monde extérieur.

Suivant le courant d'air, qui frappait toujours son visage, elle vint toucher le mur opposé. Une partie de ce mur était formé de cailloux mal taillés, retenus ensemble par un ciment, et qui s'étaient, en grande partie, écroulés sous les efforts incessants du temps et de l'humidité. C'était par les interstices ainsi pratiqués que l'air entraît librement.

A force de patience, Jeanne réussit à détacher une des pierres, et elle s'en servit pour agrandir l'ouverture. Mais il s'écoula plus d'une heure avant qu'elle eût obtenu un espace assez large pour passer son corps.

Enfin, elle parvint à se glisser hors de la pièce ; et alors, elle se trouva dans un passage sombre, si étroit, qu'avec le plus léger mouvement des bras, elle en touchait les deux côtés à la fois.

Elle suivit l'espace d'environ un demi-quart de lieue ce passage, qui semblait sans issue, et qui se repliait et s'entremêlait comme un serpent dans les entrailles de la terre.

—En trouverai-je la fin ? se demandait la pauvre Jeanne, en s'arrêtant de temps en temps, épuisée et prête à tomber.

Mais le courant d'air qui continuait à souffler contre sa joue lui donnait espérance et courage, et elle reprenait bravement son chemin en avant.

Soudainement, un bruit frappa son oreille, un bruit faible d'abord et semblable au bourdonnement d'une abeille. Puis, il devint de plus fort, augmentant de volume à chaque pas qu'elle faisait.

Elle joignit les mains dans un élan de joie, car dans ce bruit, il n'y avait pas de mystère pour elle.

C'était la voix de la mer ! le bruit de ses vagues venant se briser contre les sables et les rochers de la baie.

Jeanne accéléra sa course. Elle trouva un angle dans le passage, et, pour la première fois depuis qu'elle était sous la terre, elle aperçut un filet de lumière.

Il scintilla dans l'obscurité comme une étoile. La pauvre fille se précipita vers ce point, l'atteignit, et, encore une fois, l'espérance s'évanouit de son cœur.

Le passage était fermé par un mur de roc solide.

Le filet de lumière était encore là, mais bien haut au-dessus de sa tête, et quand elle éleva avec égarement les mains pour le saisir, elle ne rencontra que la surface du rocher.

Alors le cœur lui manqua.

—Dieu n'a pas exaucé ma prière ! s'écria-t-elle ; et elle ajouta dans l'amertume de son angoisse : —Dieu lui-même m'a abandonnée !

Et, dans l'emportement de son désespoir, elle se jeta avec violence contre le rocher.

Ce fut son salut. Le rocher remua ! oui, elle ne pouvait en douter ; la large masse trembla sous le poids de son corps et de ses mains.

Alors, faisant appel à toute son énergie, elle poussa. . . Le roc tourna sur un pivot invisible, et un torrent de lumière vint tout à coup éblouir la jeune fille, et la força à reculer dans l'obscurité.

Le passage s'ouvrait sur une crique nue et déserte, à environ un quart de lieue de l'abbaye de Beauchamp, et à quelques pas de la mer, qui brillait, en ce moment, sous les rayons du soleil levant.

Jeanne jeta un cri de joie et s'élança dans le monde de la lumière et de l'air.

Puis, soudainement, mille émotions l'agitèrent ; ses nerfs se détendirent, elle sentit quelque chose de vague dans sa tête, elle chancela et saisit le rocher pour se soutenir. . . Une seconde après, elle tomba évanouie sur le sol.



## XIII.

## UNE EXPLICATION ENTRE DELAGRAVE ET SA FEMME.

A son retour chez elle, où elle retourna sans sa fille, qui avait accepté l'invitation que lui avait faite madame de Beauchamp de rester quelques jours dans son manoir, madame Delagrave trouva son mari non-seulement plus sombre que d'habitude, mais encore dans un état de grande agitation.

Pour bien des raisons, Henri avait refusé d'assister à la fête de madame de Beauchamp.

Le danger qui l'environnait était imminent ; car il était évident que l'avocat Mouton avait la persuasion qu'Emma Keradec était l'héritière de la fortune du vieil Isaac. Il était presque aussi évident encore que le testament, qu'il avait cru détruit, existait et qu'il était dans les mains de son adversaire.

La première tentative contre la vie d'Emma avait échoué, échoué par suite d'un accident ; une autre pouvait être plus heureuse.

Delagrave n'éprouvait rien qui ressemblât à du repentir. Sa nature n'était que celle du tigre, qui, après s'être précipité d'un bond désespéré, s'il échoue, se tire lentement. Un échec ne faisait que l'exciter ; et, à mesure que les obstacles se dressaient sur son chemin, sa résolution grandissait et s'affermissait.—*A continuer.*

## A V E S.

Plusieurs personnes nous ont fait remarquer, les uns de vive voix, les autres par écrit, que puisque l'Administration de l'*Echo* voulait gratifier ses Abonnés d'un exemplaire de Notre-Dame de Lourdes, elle ferait bien de n'exiger le paiement soit pour 1871, soit pour tout arrérage, qu'après l'ouverture de la navigation, afin d'avoir droit à cette PRIME. Cette observation a paru fondée et raisonnable ; en conséquence, tout Abonné qui, d'ici au premier Juin de cette année, aura rempli cette condition, recevra *gratis* au Bureau de l'*Echo*, à Montréal, ou *franco* par la poste, en ajoutant dix centins pour les frais, un exemplaire de Notre-Dame de Lourdes.

Un certain nombre d'exemplaires de la grande Edition, texte de M. Lassère, sont très-bien reliés et illustrés des trois photographies mentionnées ci-contre. Ceux qui préféreraient ces exemplaires à la place de celui simplement broché et sans photographie que donne l'administration, peuvent le faire au Bureau de l'*Echo*, moyennant 50 centins.

L'*Edition populaire* que beaucoup de personnes trouvent plus à portée d'un bon nombre de Lecteurs, et qui, du reste, renferme tous les Evénements arrivés aux Roches-Massabielle, apparitions, guérisons, etc., se vend quarante centins. S'adresser au Bureau de l'*Echo*.